

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'agriculture belge de 1954 à 1958 — Examen critique des résultats des enquêtes sur la conjoncture effectuées en Belgique — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

L'AGRICULTURE BELGE DE 1954 A 1958 (1)

I. — DEVELOPPEMENT RECENT DE L'AGRICULTURE MONDIALE

Au cours de ces dernières années, la production agricole mondiale a augmenté rapidement. D'après la *Food and Agriculture Organization*, la progression a été la suivante :

Tableau I.

Indices de la production agricole mondiale (Base 1952-1953 = 100)

Source : *Food and Agriculture Organization*.

1953-1954	110
1954-1955	111
1955-1956	115
1956-1957	120
1957-1958	119

Le fléchissement intervenu au cours de l'année 1957-1958 a eu pour cause immédiate les mauvaises conditions météorologiques de cette année. Au cours du dernier exercice 1958-1959, ces conditions ont été sensiblement meilleures et il y a lieu de prévoir une nouvelle augmentation importante du volume de la production.

Plusieurs causes profondes ont, au cours des dernières années, ralenti le rythme général de l'expansion agricole dans les pays développés. En effet, dans

ces pays, les politiques agricoles sont dominées de plus en plus par le problème des excédents; le revenu et la consommation, par habitant sont déjà assez élevés; la demande de produits agricoles n'augmente que lentement; celle-ci n'est certainement pas en proportion de l'accroissement du revenu. On sait que, d'une manière générale, l'accroissement de la demande des consommateurs, grâce à l'amélioration de leurs revenus, favorise surtout les secteurs de la transformation et de la distribution qui assurent des services de plus en plus complexes dont le producteur ne bénéficie que pour une part assez faible. D'autre part, dans les pays d'Europe occidentale, qui sont importateurs de produits alimentaires, l'accroissement démographique est assez faible.

Il serait cependant facile d'accroître la production agricole étant donné que les méthodes agricoles ont été fortement améliorées ces derniers temps, mais cette expansion doit être freinée à cause de l'accumulation des excédents.

Malgré les efforts accomplis pour restreindre la production et écouler les excédents, les stocks mondiaux de produits agricoles paraissent avoir peu varié au cours de ces dernières années. On les estime actuellement à 10 p.c. de la production mon-

(1) Cet article a été rédigé à l'intention du *Bulletin d'Information et de Documentation* par les Services d'Etudes du Ministère de l'Agriculture.

diale. Les trois quarts sont situés en Amérique du Nord.

S'il est exact que les stocks de blé ont diminué d'environ 5 millions de tonnes en 1957-1958 à cause du fléchissement de la production en Amérique du Nord au cours de cette même année, il est probable qu'ils augmenteront fortement en 1958-1959. En effet, la récolte de 1958 a atteint un nouveau sommet aux Etats-Unis.

La tendance à une lente diminution des prix agricoles subsiste toujours nonobstant un renversement temporaire de la situation pendant le premier trimestre de 1957. Par contre, les cours mondiaux des articles manufacturés ont continué à augmenter. Ainsi, les termes de l'échange des produits agricoles contre des produits manufacturés ont empiré au cours de ces trois dernières années. Par rapport aux prix des produits manufacturés, les prix des produits agricoles ont subi une diminution d'environ 10 p.c. depuis 1952-1953. Ceci est dû pour moitié à la baisse des prix agricoles et pour moitié à la hausse de la valeur unitaire d'exportation des produits manufacturés.

Ces considérations valent pour l'ensemble des produits agricoles sur les marchés mondiaux. Il est certain que ces moyennes masquent des tendances différentes selon les produits.

La récession aux Etats-Unis et le ralentissement de l'expansion économique en Europe occidentale ont provoqué une certaine contraction de la demande de produits agricoles sur les marchés internationaux.

En revanche, la demande de produits alimentaires d'origine intérieure et, plus généralement, de matières premières agricoles a été, dans l'ensemble, soutenue aussi bien dans les pays industriels que dans les pays moins développés.

Dans la plupart des pays et notamment dans les plus développés, les prix agricoles sont restés assez stables et parfois ont légèrement augmenté au cours de la dernière année, en bonne partie sous l'influence de mesures de soutien des prix ou bien de pénuries temporaires.

Toutefois, dans bien des pays et sur les marchés internationaux, les prix des articles achetés par les agriculteurs se sont élevés plus rapidement que ceux des produits agricoles, de sorte que le pouvoir d'achat des agriculteurs a diminué.

Les revenus des producteurs paraissent avoir quelque peu diminué dans presque tous les pays exportateurs, y compris les Etats-Unis, bien qu'une notable amélioration soit intervenue en 1958.

Dans la plupart des pays qui procèdent à des importations ou dont la production couvre simplement les besoins, les mesures prises pour soutenir les revenus agricoles paraissent avoir été assez efficaces. Toutefois, on constate généralement que les revenus agricoles n'ont pas suivi la hausse des revenus constatée dans les autres branches d'activité.

II. — PRODUCTION AGRICOLE BELGE

Les cultures.

La superficie agricole totale continue à se réduire. Alors qu'elle atteignait encore en 1936-1938 une moyenne de 1.819.060 ha, la superficie totale consacrée aux cultures, aux prairies et à l'horticulture est tombée à 1.721.547 ha en 1958. Il s'agit donc d'une régression de l'ordre de 100.000 ha environ au cours de ces vingt dernières années. Il n'est pas douteux que le développement du réseau routier et des grands centres urbains, l'aménagement de nouveaux champs d'aviation et, dans les provinces du sud du pays, le reboisement de certaines parcelles peu fertiles sont les causes de cette diminution de la superficie cultivée. La réduction est cependant loin d'être régulièrement répartie sur cette période de vingt ans; on constate même, de 1957 à 1958, un léger accroissement de la superficie cultivée. Mais il est certain que divers facteurs d'ordre psychologique peuvent influencer l'exactitude d'une déclaration au recensement et qu'ainsi l'augmentation de superficie cultivée constatée en 1958 peut trouver une explication. En effet, au cours des années 1957 et 1958, certaines mesures de politique agricole se sont traduites par l'octroi de subsides à l'hectare de certaines cultures, et il se peut que par suite de ces mesures les déclarations aux recensements ultérieurs aient été quelque peu faussées.

La superficie consacrée aux cultures de céréales a été stationnaire, pendant un certain nombre d'années, au niveau de 510.000 ha environ. Au cours des deux dernières années, cette superficie tend à augmenter jusqu'à atteindre 536.122 ha en 1958. Cet accroissement est dû quasi exclusivement à l'augmentation des étendues consacrées à la culture de froment, qui passent de 187.739 ha en 1956 à 219.261 ha en 1958. Il s'explique par la situation relativement plus favorable qui a été faite à la culture du froment par rapport à celle réservée aux céréales fourragères au cours de ces dernières années.

Il en est résulté une distorsion marquée entre le développement de la production de froment et celle de céréales fourragères, telles que le seigle, l'avoine, l'orge et l'escourgeon. Elle s'explique par le fait que les prix des céréales fourragères ont été anormalement faibles depuis plusieurs années déjà puisqu'ils étaient directement soumis aux fluctuations des prix du marché mondial, alors que le froment a joui de la sollicitude constante de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plus de vingt ans.

L'évolution de la superficie consacrée à la production de légumineuses, telles que les féveroles, les pois et les vesces, appelle peu de commentaires. Ces superficies restent plus ou moins stationnaires à un niveau quelque peu inférieur à celui d'avant-guerre.

Tableau II.

Superficies des cultures

(En hectares)

Rubriques	1954	1955	1956	1957	1958
<i>Céréales :</i>					
Froment	184.144	191.267	187.739	207.850	219.261
Seigle	82.081	73.500	68.193	65.747	68.706
Avoine	152.309	148.962	157.622	148.348	142.039
Epeautre	6.280	6.075	3.022	6.160	7.219
Méteil et autres mélanges de céréales	3.270	2.142	4.842	2.890	3.243
Orge d'été et escourgeon	76.056	81.802	90.676	86.197	94.929
Sarrasin	280	139	95	70	70
Maïs pour la graine	2.289	1.714	1.566	910	655
Total ...	506.659	505.601	513.755	518.172	536.122
<i>Légumineuses :</i>					
Féveroles	3.625	2.287	3.343	2.839	3.237
Pois, vesces et autres	9.311	10.562	11.045	10.063	8.289
Total ...	12.936	12.849	14.388	12.952	11.576
<i>Plantes industrielles :</i>					
Tabac	1.739	1.161	1.065	1.033	1.305
Houblon	634	557	549	546	586
Chicorée	2.787	2.367	1.370	1.302	1.305
Lin	32.034	35.423	34.027	25.906	23.765
Betteraves sucrières	56.779	57.396	61.586	62.440	66.013
Autres (colza, etc.)	650	648	893	954	871
Total ...	94.623	97.552	99.490	92.181	93.845
<i>Plantes racines et tuberculifères :</i>					
Pommes de terre	93.124	83.962	85.820	82.191	80.916
Betteraves fourragères	67.868	66.212	64.077	61.416	58.371
Autres	1.669	1.426	1.357	1.268	1.233
Total ...	162.661	151.600	151.254	144.875	140.570
Fourrages herbacés	65.853	63.546	50.459	56.247	49.352
Autres cultures (semences agricoles et plants)	1.173	1.097	1.012	964	1.026
Total Cultures ...	843.910	832.245	830.358	825.391	832.491
Prairies	815.017	815.472	817.539	813.912	811.339
Total Agriculture ...	1.658.927	1.647.717	1.647.897	1.639.303	1.643.830
Cultures maraichères	28.656	29.413	29.149	29.865	29.394
Cultures de fleurs	611	634	633	650	652
Cultures de plants et semences	114	98	115	113	121
Cultures fruitières	49.364	47.491	46.151	43.619	42.695
Pépinières	1.432	1.352	1.529	1.492	1.573
Cultures sous verre	933	961	1.008	1.057	1.117
Total Horticulture ...	81.110	79.949	78.585	76.796	75.522
Oseraies et autres	1.800	2.891	3.091	2.454	2.195
Total général ...	1.741.837	1.730.557	1.729.573	1.718.553	1.721.547

Une même constatation pourrait, à première vue, être faite en ce qui concerne les plantes industrielles pour l'ensemble desquelles la superficie atteint assez régulièrement 95.000 ha environ. Toutefois, à l'intérieur de ce groupe, des modifications assez importantes sont intervenues au cours de ces dernières années.

C'est ainsi que la culture du tabac est nettement en régression depuis d'assez nombreuses années par suite de la non-péréquation du droit de douane au sein de Benelux. La superficie y consacrée est en effet passée à la moitié environ de celle d'avant-guerre. Toutefois, l'octroi de certains subsides pour favoriser l'écoulement d'anciens stocks de tabac ainsi que pour promouvoir l'amélioration des tech-

niques de cette production a eu un certain résultat, puisqu'en 1958, la superficie consacrée au tabac accuse quelque augmentation par rapport aux années précédentes.

D'autre part, la culture de la chicorée à café se trouve depuis longtemps dans une situation particulièrement difficile. Les débouchés tant extérieurs qu'intérieurs de ce produit se rétrécissent par suite de l'affaiblissement continu de la demande, en relation, sans doute, avec l'évolution du niveau de vie. Ainsi, la culture de la chicorée à café n'occupe plus que 1.305 ha en 1958 contre 5.400 ha avant-guerre.

La culture de la betterave sucrière, toujours considérée comme une production clé de l'agriculture

belge, a connu un certain développement au cours des cinq années sous revue. L'accroissement des superficies a été de presque 10.000 ha, soit 18 p.c. Ainsi, la production de sucre est devenue largement excédentaire et le prix par tonne de betteraves sucrières que le producteur touche finalement diminue dans la mesure où des quantités de plus en plus grandes de sucre doivent être exportées aux prix du marché mondial.

La culture du lin a été en régression au cours de ces dernières années par suite de la situation particulièrement difficile de cette production du fait de la concurrence étrangère. En effet, la concurrence des lins teillés russes ainsi que des lins français est telle que toute l'industrie linière du Courtrais et, par conséquent, aussi la production de lin par l'agriculture belge sont sérieusement menacées.

Les superficies consacrées aux plantes racines et tuberculifères, telles que les pommes de terre et les betteraves fourragères, ont été en diminution au cours des cinq années sous revue. Cette diminution s'applique aussi bien aux pommes de terre qu'aux betteraves fourragères. Elle s'explique par le fait que l'accroissement des rendements, par hectare continue à assurer aux producteurs un volume de production correspondant aux besoins du marché ou de l'utilisation à la ferme.

Les fourrages herbacés sont également en diminution quant à leur superficie. Cette constatation n'est pas très réjouissante étant donné que depuis d'assez nombreuses années, les conseils techniques donnés aux cultivateurs tendent à promouvoir une augmentation de la production de fourrages herbacés pour l'alimentation du bétail. Si le résultat voulu n'a pas été atteint, il faut en rechercher la cause dans le rapport défavorable du prix des céréales fourragères, d'une part, et des frais de production des fourrages herbacés, d'autre part. Or, nous avons constaté jusqu'à cette dernière année que l'approvisionnement en céréales fourragères au prix mondial a été abondant, ce qui a provoqué la régression aussi bien des cultures de céréales fourragères que des fourrages herbacés.

La superficie consacrée aux cultures atteint ainsi environ 830.000 ha, niveau auquel elle semble se stabiliser depuis quatre ans. Cette étendue est largement inférieure à celle d'avant-guerre et en diminution par rapport à la moyenne des années 1950 à 1953.

La superficie des prairies est actuellement sensiblement de la même importance que celle des cultures, soit environ 50 p.c. de la superficie totale consacrée à l'agriculture proprement dite. Ceci souligne toute l'importance économique d'une bonne exploitation des prairies. Il n'est pas douteux qu'au cours de ces dernières années des progrès considérables ont été accomplis dans ce sens, notamment par l'application de plus en plus répandue du parcellement et du rationnement.

La superficie totale consacrée à l'horticulture continue à régresser lentement, ce qui ne veut pas

dire que le volume de la production horticole elle-même soit en régression. Bien au contraire ! La diminution de superficie est enregistrée exclusivement dans le secteur des cultures fruitières où un grand nombre de vergers à hautes tiges ont été supprimés. Cette forme de la production fruitière était sans doute la moins intéressante, les vergers à hautes tiges étant souvent très anciens. Par ailleurs, elle était considérée comme une production d'appoint qui ne jouissait pas des soins nécessaires pour obtenir des produits de qualité. Aussi la culture fruitière s'orientait-elle davantage vers la production de basses tiges avec ou sans entre-cultures. Nonobstant la diminution des superficies, la production fruitière a considérablement augmenté par rapport à l'avant-guerre; sa qualité s'est fortement améliorée également.

Les cultures maraîchères occupent toujours quelque 29.000 à 30.000 ha de superficie totale dont une large part pour la consommation familiale, ce qui présente, au point de vue économique, une moindre importance. La culture maraîchère destinée à la vente se caractérise par un accroissement du rendement à l'hectare, c'est-à-dire de la productivité.

Notons que les formes les plus intensives de production horticole ont connu un certain développement au cours de ces dernières années. C'est ainsi que les cultures sous verre ont atteint une superficie de 1.117 ha en 1958 contre 933 ha en 1954. Ces cultures sous verre sont très diversifiées; il s'agit de plantes vivantes, de fleurs, de raisins, de tomates, etc., dont l'importance économique est devenue considérable.

L'élevage.

Au cours de la période sous revue, c'est-à-dire de 1954 à 1958, les effectifs des divers cheptels se sont développés grâce à un approvisionnement abondant et bon marché en aliments pour le bétail.

Toutefois, le cheptel chevalin fait exception à cette règle du fait de la mécanisation progressive de l'agriculture. Son effectif est tombé à 177.757 têtes en 1958, alors qu'il en comptait encore 243.799 en 1950. Cette régression est régulière et rapide tout comme l'accroissement du nombre de tracteurs en agriculture a été régulier et rapide au cours de ces dernières années. En effet, en 1958, l'agriculture comptait 35.520 tracteurs contre 4.000 environ avant-guerre.

Il y a lieu de noter cependant que toutes les exploitations agricoles ne peuvent pas acquérir un tracteur; il est certain qu'au-dessous d'une certaine étendue, cette opération ne serait pas économique. Aussi peut-on estimer que l'effectif actuel du cheptel chevalin est appelé à se maintenir plus ou moins dans les années à venir, tout au moins dans la mesure où le nombre des exploitations agricoles ne diminue pas davantage; mais ceci est un autre problème.

Le cheptel bovin, déjà largement reconstitué vers 1950, a continué à se développer pour atteindre, au 15 mai 1958, un effectif total de près de 2.600.000 têtes. Ce chiffre dépasse de loin celui estimé au cours de la période d'avant-guerre et notam-

ment en 1936-1938 où il était de 1.727.500 têtes environ.

Compte tenu d'autre part de la réduction de la superficie cultivée à laquelle il a été fait allusion au début de cette étude, il y a lieu de constater que

Tableau III.

Importance du cheptel
(Au 15 mai)

Rubriques	1954	1955	1956	1957	1958
Chevaux	207.729	194.506	189.365	182.468	177.757
Bovidés de 2 ans et moins	1.200.908	1.201.871	1.233.358	1.292.742	1.362.105
Bovidés de plus de 2 ans	1.171.613	1.191.489	1.179.171	1.191.989	1.233.991
dont : vaches laitières	971.046	985.152	973.940	976.528	995.627
<i>Total bovidés ...</i>	<i>2.372.521</i>	<i>2.393.360</i>	<i>2.412.529</i>	<i>2.484.731</i>	<i>2.596.096</i>
Porcs	1.310.226	1.419.521	1.470.591	1.365.698	1.422.736
Chèvres	—	83.142	82.899	82.272	81.926
Moutons	—	164.143	167.445	170.524	174.005
Poules	15.000.000	15.000.000	16.000.000	16.500.000	17.000.000

la densité du cheptel bovin est actuellement sensiblement plus forte qu'il y a vingt ans. Sans doute la disparition de quelque 80.000 chevaux a-t-elle permis d'augmenter le nombre de bovidés pouvant être détenus dans une exploitation.

Dans ces conditions, la production de viande bovine est en nette augmentation au cours de ces huit ou dix dernières années. Elle a atteint en 1957 171.000 tonnes et, bien que les chiffres pour 1958 ne soient pas encore définitivement établis, il est dès à présent certain que la production de viande bovine au cours de cette année a sensiblement dépassé celle de l'année précédente. En 1949, la production de viande bovine n'atteignait que 122.000 tonnes.

Grâce à l'augmentation du bien-être général et du revenu de toutes les classes de la population, la consommation de viande a pu augmenter notablement. Néanmoins, l'exportation de bovidés et de viande bovine ainsi que l'achat par l'armée d'un contingent plus important ont été nécessaires pour éviter l'effondrement des prix sur le marché, notamment en 1958 et parfois aussi au cours des années antérieures.

Cet accroissement des effectifs du cheptel bovin est allé de pair avec l'augmentation du nombre des vaches laitières, ce qui a provoqué, au cours de l'année 1958, non seulement la saturation du marché intérieur du beurre, mais également la création d'un excédent de quelque 6.000 tonnes qui a dû être en partie exporté à vil prix.

Le cheptel porcin a pu se développer à la faveur des mêmes conditions que celles qui ont permis l'augmentation du cheptel bovin, à savoir l'approvisionnement abondant et bon marché en aliments de bétail et plus particulièrement en céréales fourragères. Ainsi, le cheptel porcin est passé de 1.076.000 têtes en 1949 à 1.422.000 têtes en 1958. Cette progression a été marquée au cours de cette

période de dix ans par des hauts et des bas propres au cycle des porcs.

Notons cependant que par suite, notamment, des interventions gouvernementales pour couper les pointes tant à la hausse qu'à la baisse des prix des porcs, l'ampleur du cycle traditionnel de la production porcine a été fortement atténuée; même le rythme de cette oscillation qui comportait dix-huit mois de hausse et dix-huit mois de baisse semble avoir été quelque peu perturbé : la durée des phases ascendantes et descendantes, pour autant que celles-ci subsistent, a été allongée.

La production de viande porcine a fatalement suivi le même mouvement ascendant et est passée de 136.000 tonnes en 1949 à 200.000 tonnes environ en 1956-1957. Le chiffre, pour 1958, pas encore connu en ce moment, sera probablement en augmentation par rapport à l'année précédente. Ici encore, l'exportation des excédents de viande porcine a été nécessaire pour éviter un effondrement des prix sur le marché.

Enfin, le cheptel « volaille » pour la ponte est en augmentation régulière. Ceci est dû aux mêmes facteurs que ceux cités plus avant à propos de l'accroissement des cheptels bovin et porcin. L'effectif des poules pondeuses était évalué en 1958 à 17.000.000 unités comparé à 12.000.000 en 1949. Le nombre d'œufs par poule et par an est lui aussi en augmentation très nette; il atteint et dépasse sans doute 175 œufs par poule et par an en 1958 contre 140 en 1949. Il va sans dire que l'exportation d'œufs a dû prendre un certain développement surtout au cours des années 1957 et 1958; elle a été facilitée par des subsides, ce qui, en même temps, eut un effet salutaire sur la tenue des prix sur le marché intérieur.

Il y a donc lieu de constater que pour les quatre grands secteurs de la production animale, c'est-à-dire la viande bovine, le beurre, la viande porcine et les

œufs, la production est arrivée au point de saturation par rapport aux besoins du marché national et dépasse même ce point de saturation de telle manière que des exportations ont été nécessaires pour éviter l'effondrement des prix et du marché. Ainsi se pose un nouveau problème pour l'agriculture belge qui se voit confrontée, pour la première fois, avec un problème de surproduction dans les grands secteurs de son activité.

Jusqu'à présent, l'exportation de produits agricoles et horticoles concernait surtout quelques spécialités, telles que les produits de l'élevage chevalin, les œufs et un certain nombre de spécialités horticoles, fruitières et maraichères, comme les plantes vivantes, les raisins, le witloof pour ne citer que les principales.

Il est évident que devant cette nouvelle situation, l'étude des marchés extérieurs s'impose de plus en plus. Par ailleurs, la situation actuelle sur les marchés internationaux des produits agricoles est extrêmement défavorable pour un producteur nouveau venu qui a des excédents à présenter. Les prix pratiqués sur les marchés internationaux pour la plupart de ces produits ne correspondent en rien aux prix de revient du producteur, même le mieux placé.

Dans ces conditions, le Gouvernement a été d'avis qu'il convenait d'être attentif au maintien d'un certain équilibre dans les grandes productions de l'agriculture nationale. Certaines mesures ont été prises au cours de l'année 1958 tendant à éviter une distorsion entre les produits des grandes cultures et les produits de l'élevage et, dans le cadre des premiers, le rétablissement d'un certain équilibre entre la production de froment et celle de céréales fourragères est apparu comme désirable.

C'est ainsi que depuis le mois d'août 1957, une taxe de licence de 30 à 50 francs les 100 kg de céréales fourragères a été instaurée à l'importation. Cette taxe a été portée à 60 ou 100 francs les 100 kg à partir du mois d'août 1958. Ainsi, par suite de l'application de cette taxe, les prix intérieurs du seigle et de l'avoine sont passés à 350 francs environ. Les cours de l'orge et de l'escourgeon sont au niveau de 390 francs et l'orge de brasserie se vend à 425 francs environ. Ces cotations sont sensiblement au niveau des frais de production.

On espère, grâce à cette mesure, éviter une régression ultérieure des superficies consacrées aux céréales fourragères, de même qu'un nouvel accroissement des superficies consacrées au froment.

Tableau IV.

Rendement de la culture et de l'élevage

Rubriques	1954	1955	1956	1957	1958
Froment (rendement moyen) (kg par ha)	3.120	3.730	3.180	3.610	3.550
Seigle	2.980	2.990	2.880	2.890	2.910
Avoine	2.970	3.230	3.070	3.060	3.120
Orge et escourgeon	3.240	3.430	3.180	3.430	3.350
Betteraves sucrières	37.550	39.130	35.780	39.810	42.900
Teneur en sucre	16,20	16,50	15,30	15,80	15,50p
Production de sucre blanc (kg par ha)	5.032	5.361	4.473	5.174	5.448p
Betteraves fourragères	76.060	79.510	73.370	80.790	84.320
Féveroles	2.850	2.910	2.560	2.540	2.770
Pommes de terre (tardives)	27.280	26.400	25.190	26.440	25.380
Chicorée à café	39.190	40.110	39.060	39.380	42.800
Lait par vache	3.650	3.650	3.650	3.700	3.700
Œufs par poule	155	160	165	170	175

Le tableau IV permet de constater que l'application du progrès technique à l'agriculture a eu une influence favorable. Au cours des dernières années et sauf accident sur le plan météorologique, les rendements de presque toutes les cultures sont en pro-

gression constante. Si l'on compare les rendements obtenus en 1958 avec ceux de la période traditionnelle de référence d'avant-guerre, 1936-1938, on constate que l'augmentation des rendements se chiffre souvent à 30 p.c. et plus.

Tableau V.

Production totale de viande ¹

(En tonnes)

Rubriques	1954	1955	1956	1957	1958
Bovides	175.299	183.771	173.804	171.543	195.962
Porcs ²	175.537	182.100	202.720	199.838	201.269
Moutons et chèvres	2.741	2.473	2.285	2.071	2.068
Chevaux	27.441	23.454	20.965	17.134	16.777
Production totale	381.018	391.798	399.774	390.586	416.076

¹ Viande de bétail d'abattage indigène et importé.

² Les données relatives aux abattages de porcs à domicile (non déclarés) ne sont pas comprises dans ces chiffres et sont estimées comme suit : pour 1954 : 19.335 tonnes; pour 1955 : 17.300 tonnes; pour 1956 : 12.889 tonnes; pour 1957 : 16.729 tonnes.

Cette remarque vaut également pour les rendements dans le secteur de la production animale.

Ces progrès ont été possibles grâce à un meilleur emploi des moyens de production, tels que les plants et semences sélectionnées et les engrais chimiques. L'application des méthodes de sélection dans le secteur de l'élevage et d'un meilleur rationnement

ont contribué très sérieusement à l'augmentation des rendements par unité de bétail. La lutte contre les maladies a permis d'éviter des pertes importantes de production.

L'utilisation d'engrais chimiques avait déjà atteint en Belgique un niveau très élevé. Aussi, la consommation tend à plafonner au cours de ces dernières

Tableau VI.

Utilisation d'engrais chimiques

(En tonnes)

Produits	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958 (p)
<i>Engrais azotés (en tonnes d'azote) :</i>					
Sulfate d'ammoniaque	14.872	13.767	13.086	11.347	10.138
Nitrate d'ammoniaque	70.466	66.855	58.492	58.345	51.650
Chlorure d'ammonium	—	—	—	—	—
Nitrate de soude	4.343	5.155	4.760	4.945	4.800
Cyanamide 21 p.c.	5.040	4.534	4.393	4.622	5.406
Divers	1.947	3.001	4.560	8.483	7.125
Total ...	96.668	93.312	85.291	87.742	79.119
<i>Engrais phosphatés (en P²O⁵) :</i>					
Scories Thomas	70.472	57.739	59.600	63.863	65.232
Superphosphate	16.322	18.734	18.492	23.762	14.429
Phosphate bi- et tricalcique	8.230	12.967	13.856	11.314	9.400
Engrais composés	1.398	2.573	4.712	9.996	8.385
Total ...	96.422	92.013	96.660	108.935	97.446
<i>Engrais potassiques (en K₂O)</i>	142.838	135.676	148.539	158.119	146.367

années; on constate même une légère régression dans l'utilisation d'engrais azotés, provoquée sans doute par leur cherté relative comparativement aux engrais phosphatés et potassiques. Le fait que les cultivateurs diminuent leurs achats d'engrais azotés est également l'indice d'une situation plus difficile au point de vue de la rentabilité de l'agriculture.

III. — LES PRIX

Au cours de la période 1954-1958, le marché mondial des produits agricoles a encore été dominé par le problème des excédents. La récession économique intervenue à partir de la fin de 1956 a contribué à alourdir le marché international des produits agricoles. Ainsi les marchés nationaux des pays qui, traditionnellement, ont suivi une politique de commerce international plutôt libérale, se sont-ils trouvés largement sous l'influence de la concurrence du marché mondial.

Ceci a certainement été le cas de la Belgique qui jouit, dans le cadre de Benelux, d'un tarif douanier plutôt modéré pour les produits agricoles. D'autre part, l'organisation du marché et les mesures de protection intérieure n'ont pas été poussées à un point tel qu'elles puissent prémunir le marché national contre la concurrence étrangère. C'est ainsi que l'ensemble des prix des produits agricoles au cours de la période 1954 à 1958 a été caractérisée par la lourdeur. Une image de l'évolution d'ensemble des prix est fournie par l'index agricole.

Celui-ci a fait l'objet d'une opération de rajeunissement au cours de l'année 1953. En effet, il convient de signaler que l'index agricole avait été établi d'abord sur base de la période 1936-1938; compte tenu, d'une part, de la perturbation provoquée par les événements de guerre dans toute la vie économique et particulièrement dans le secteur de la production agricole, et, d'autre part, de la nécessité de rapprocher de temps en temps la période de référence d'un indice, quel qu'il soit, un rajeunissement de l'index agricole s'imposait.

Si celui-ci ne comportait que l'index des prix de vente des produits agricoles, l'année 1953 aurait pu être choisie comme période de base, à l'instar de la plupart des indices économiques.

Toutefois, comme l'index agricole comporte deux volets, l'un traduisant l'évolution des prix de vente des produits agricoles, l'autre fournissant une synthèse de l'évolution des prix des matières premières et des services utilisés en agriculture, il s'agit donc à la fois d'un index des prix reçus et d'un index des prix payés.

Dans ces conditions, il s'est avéré utile et même nécessaire de choisir une période de base au cours de laquelle la situation de rentabilité de l'agriculture était aussi équilibrée que possible. En effet, qu'on le veuille ou non, le lecteur est amené à établir une comparaison entre l'index des prix reçus et celui des prix payés afin de dégager, moyennant toute la prudence nécessaire, quelques conclusions au sujet de l'évolution de la rentabilité de l'agriculture.

Ainsi, il est apparu à l'examen des résultats des comptabilités agricoles tenues par la Station d'Economie Rurale de l'Etat à Gand que les années 1950-1951 et 1951-1952 présentaient des résultats tels qu'ils pouvaient utilement être retenus comme base de l'index agricole.

Le tableau XI figurant à la page 366 de la présente étude prouve que pour les deux exercices comptables en question le rendement brut à l'hectare et les frais de production à l'hectare sont à peu près égaux, ce qui veut dire que l'écart de rendement net ou, en d'autres termes, le bénéfice de l'exploitation n'est ni négatif, ni positif, c'est-à-dire nul. Au cours des années ultérieures, l'écart de rendement net a été franchement négatif, ce qui présente un inconvénient pour le choix d'une de ces années comme période de référence pour l'index agricole.

En outre, à l'occasion du rajeunissement de l'index agricole, quelques autres adaptations ont été

retenues. Ainsi, les indices de variation saisonnière ont fait l'objet d'un nouveau calcul étant donné qu'au cours de la période d'après-guerre, l'amplitude des variations saisonnières s'est avérée être beaucoup moins forte que pendant la période d'entre-deux-guerres. Ceci est le cas notamment pour les œufs et le beurre. D'autre part, l'amélioration de la structure du marché de certains produits a nécessité le choix d'un autre relevé de prix. Il en a été ainsi en ce qui concerne, les pommes de terre et les œufs. Enfin, les coefficients de pondération eux-mêmes, puisqu'il s'agit d'un index pondéré, ont fait l'objet d'une légère adaptation sur base des données quantitatives fournies par le recensement de l'agriculture de 1950.

Ces quelques modifications apportées à la structure et au calcul de l'index agricole ont eu pour conséquence de rendre plus difficile la comparaison des chiffres-indices, tels qu'ils résultent de la nouvelle formule, avec ceux de l'ancien index agricole.

Tableau VII.

Index agricole

(Base 1951-1952 = 100)

Produits	1954	1955	1956	1957	1958
Froment	102,6	98,8	100,1	101,7	102,8
Seigle	61,4	64,6	74,5	65,2	75,1
Orge	66,0	72,1	72,4	61,8	72,8
Avoine	77,4	82,2	80,6	70,0	83,0
Paille	123,0	120,9	92,6	84,5	93,7
Lin	64,8	65,6	54,5	53,4	46,1
Chicorée	172,7	121,0	108,8	117,3	118,9
Betteraves sucrières	88,0	89,8	91,8	93,6	95,0 _p
Pommes de terre	112,7	73,4	121,2	104,5	127,2
Produits végétaux	95,0	85,8	96,0	91,4	98,6 _p
Bœufs et génisses	91,9	93,3	102,3	97,6	91,7
Taureaux et vaches	85,5	79,6	94,5	90,1	83,1
Veaux	90,3	85,4	90,9	97,3	75,7
Porcs	99,8	80,9	77,2	85,0	82,9
Beurre de laiterie	98,2	98,9	98,1	101,6	95,1
Œufs	93,3	89,2	75,0	70,8	66,7
Chevaux	90,4	105,7	114,7	116,4	98,9
Produits animaux	95,6	90,2	89,1	90,6	85,2
Total des produits agricoles ...	95,5	89,2	90,6	90,8	88,2 _p
Fermage	109,5	114,7	118,1	125,7	131,1
Salaires	111,1	116,0	118,0	130,0	133,7
Engrais	97,3	96,2	96,6	97,4	94,7
Aliments pour le bétail	87,2	88,5	90,3	77,7	74,5
Plants et semences	103,2	106,0	106,1	103,2	104,6
Matériel	115,5	116,7	123,0	126,9	131,2
Impôts	94,5	98,8	103,9	103,5	110,2
Frais généraux	101,9	101,6	104,3	107,6	109,0
Total des frais de production ...	104,6	107,6	110,0	114,1	116,0
Rapport :					
Prix de vente/Frais de production ...	91,3	82,9	82,4	79,6	76,0 _p

Le tableau VII donne une idée de l'évolution des prix agricoles eux-mêmes au cours de la période 1954-1958. Il permet de constater que, d'une manière générale, la lourdeur a prévalu. Il n'y a pas eu de mouvements brusques des prix au cours de cette

période, sauf en ce qui concerne les pommes de terre dont les cotations ont été anormalement faibles pendant la période de consommation 1954-1955, par suite d'une récolte exceptionnelle.

Ainsi, l'indice global des produits agricoles passe

de 95,5 en 1954 à 88,2 en 1958. Par contre, l'indice des frais de production a été caractérisé par une hausse régulière qui le porte de 104,6 en 1954 à 116 en 1958.

En conséquence, le rapport prix de vente/frais de production qui, par définition, est égal à 100 pour la période de base 1951-1952, est tombé progressivement à 91,3 en 1954 et à 76 en 1958. Ceci tend à prouver que, par rapport à la période de base, une détérioration très nette est intervenue dans la rentabilité de l'agriculture.

Cette détérioration est corrigée, dans une mesure qu'il est difficile de préciser, par le progrès technique indéniable intervenu au cours de ces huit dernières années; ce progrès technique présente deux aspects :

— d'une part, augmentation des rendements par hectare et par unité animale;

— d'autre part, diminution de la main-d'œuvre totale utilisée en agriculture.

Ces constatations générales, établies à la lumière de l'index agricole, peuvent être complétées utilement par un aperçu rapide de l'évolution des prix des principaux produits.

Le prix du froment a été maintenu quasi inchangé au niveau de 470 francs, prix de direction des dernières récoltes. L'incorporation obligatoire de froment indigène dans la mouture en vue de la fabrication de la farine constitue le principal moyen de soutien des prix.

Grâce à cette politique, la production de froment s'est accrue d'année en année, sauf accident sur le plan météorologique, de telle façon qu'il a parfois été difficile de respecter entièrement le prix de direction établi par le Gouvernement. Le taux d'incorpo-

Tableau VIII. **Prix moyens payés aux producteurs des principaux produits agricoles**
(En francs)

Produits	Unité	1954	1955	1956	1957	1958
Froment	100 kg	471,08	453,7	459,5	466,9	471,9
Seigle	100 kg	268,62	282,9	326,0	285,6	328,7
Orge d'été	100 kg	307,38	335,7	337,0	287,8	338,8
Escourgeon	100 kg	288,24	316,5	323,8	283,4	338,5
Avoine	100 kg	298,68	317,4	311,1	270,1	320,6
Epeautre	100 kg	330,00	338,5	372,5	366,9	379,5
Pommes de terre	100 kg	136,35	88,8	146,7	126,4	153,9
Lin brut	100 kg	266,89	270,5	224,6	220,0	190,0
Graines de lin	100 kg	668,31	679,0	708,7	630,0	659,5
Cossettes de chicorée	100 kg	556,79	390,1	350,6	378,1	383,2
Pois	100 kg	656,61	670,3	561,5	546,8	561,1
Haricots	100 kg	927,83	912,0	710,4	665,6	688,2
Féverolles	100 kg	580,05	544,1	577,7	565,7	496,0
Betteraves fourragères	100 kg	24,10	22,6	24,9	25,8	24,8
Betteraves mi-sucrières	100 kg	30,58	27,4	28,3	29,1	26,9
Foin de prairie	100 kg	141,07	132,1	116,5	118,2	119,3
Foin de trèfle	100 kg	162,62	155,8	151,2	162,4	150,0
Foin de luzerne	100 kg	191,50	178,9	169,9	188,5	166,8
Paille de froment	100 kg	72,36	71,1	54,5	49,7	55,2
Paille d'orge	100 kg	61,93	60,4	47,8	43,9	44,9
Paille de seigle	100 kg	65,80	65,9	51,0	49,9	49,5
Paille d'avoine	100 kg	64,84	64,4	48,9	47,3	49,4
Bœufs (sur pied)	kg	23,52	23,7	25,8	24,7	23,2
Génisses (sur pied)	kg	23,54	24,0	26,5	25,3	23,7
Taureaux (sur pied)	kg	22,38	21,7	25,3	24,2	22,0
Vaches (sur pied)	kg	16,30	14,3	17,5	16,5	15,6
Veaux (sur pied)	kg	42,63	40,3	43,0	41,2	35,8
Porcs (sur pied)	kg	26,66	21,6	20,6	22,7	22,1
Lait à 3 p.c. de matières grasses	litre	3,11	3,09	3,12	3,36	3,19 ^p
Beurre de ferme	kg	80,56	81,2	81,0	82,6	76,9
Beurre de laiterie	kg	82,86	83,5	82,8	85,7	80,3
Œufs moyens	pièce	1,96	2,0	1,8	1,7	1,6
Gorets	kg	36,57	25,5	19,8	24,8	28,8

ration a dû être porté jusqu'à 70 p.c. et même à ce taux élevé, il a été bien difficile, surtout au cours des premiers mois de la campagne de consommation, d'enlever tout le froment offert par la culture. C'est ainsi qu'un effort considérable a été fait pour développer les possibilités de stockage en meuneries, chez les négociants et au stade de la coopération agricole.

Cette politique a pleinement porté ses fruits à tel point que la culture du froment s'est étendue au-delà peut-être des superficies normales.

Par contre, les prix des céréales fourragères, sous l'influence directe des cours du marché mondial, ont toujours été faibles au cours de la période des cinq années sous revue. Une légère amélioration s'est toutefois produite au cours de l'année 1956 ainsi qu'il résulte des prix figurant au tableau VIII. Une baisse est à nouveau intervenue au cours de l'année 1957.

Ainsi les superficies consacrées aux cultures de céréales fourragères diminuent-elles d'année en

année, ce qui a contribué à créer un déséquilibre entre l'importance relative du froment et des céréales fourragères.

C'est pour remédier à cet état de choses qu'à partir du mois d'août 1957, le Gouvernement a cru nécessaire d'appliquer une taxe de licence à l'importation des céréales fourragères étrangères; il a accordé en même temps une prime aux producteurs de céréales fourragères dans certaines régions du pays.

Au mois d'août 1958, la politique de valorisation des céréales fourragères indigènes a été renforcée : la taxe de licence à l'importation a été portée à 60 ou 100 francs les 100 kg, mais le subside aux producteurs de céréales fourragères a été supprimé.

Cette mesure a eu pour résultat de ramener un rapport plus normal entre les prix des céréales fourragères sur le marché intérieur et le prix du froment, de façon à inciter le cultivateur à rétablir l'équilibre dans ces productions.

Par contre, en vue de compenser, dans le chef du producteur de produits animaux, la hausse du prix des matières premières « céréales fourragères », le Gouvernement a accordé une prime tendant à indemniser certains utilisateurs de ces céréales de la charge supplémentaire entraînée par l'application de la taxe de 60 ou 100 francs les 100 kg, suivant qu'il s'agit de maïs ou d'autres céréales.

A l'occasion de ces mesures, une controverse s'est élevée dans le monde agricole, les uns estimant que le souci de l'équilibre entre les productions agricoles est une chose essentielle, les autres étant d'avis qu'il importe par-dessus tout de mettre les aliments de bétail à la disposition des producteurs de produits animaux au prix le plus bas possible. Il n'est pas possible, dans le cadre de cette étude, d'entrer plus en détail dans la discussion de ce problème.

Les prix des pommes de terre ont été, d'une manière générale, fort satisfaisants au cours de la période sous revue, sauf pour la seule récolte de 1954.

Le lin est en pleine période de crise. Les prix s'effritent d'année en année sous l'influence de la concurrence anormale exercée par l'étranger.

Bien que la production de betteraves sucrières s'accroisse presque d'année en année, il a été possible, grâce à la bonne organisation du marché qui existe dans ce secteur, de maintenir le prix des betteraves à un niveau convenable. Depuis qu'en 1953, le prix des betteraves avait été fixé à 73 p.c. du prix du sucre cristallisé — parité Anvers, pour autant que celui-ci atteigne 840 francs les 100 kg —, ce pourcentage a été revu au cours des années suivantes. C'est ainsi que pour la récolte de 1954, ce pourcentage était de 75 p.c.; il est passé à 76 p.c. pour les récoltes de 1955 et 1956 toujours pour un prix du sucre cristallisé — parité Anvers — de 840 francs. Enfin, pour les récoltes de 1957 et 1958, le pourcentage a été fixé à 76 p.c. du prix du sucre cristallisé — parité Anvers —, pour autant que celui-ci atteigne 847,50 francs.

En même temps, au cours de ces dernières années, le contingent de production de sucre blanc a été porté à 300.000 tonnes contre 265.000 tonnes précédemment. Si la production réelle de sucre blanc dépasse le contingent de 300.000 tonnes, l'excédent doit être exporté au prix du marché mondial. Les producteurs de betteraves sucrières participent largement aux conditions moins favorables et éventuellement aux pertes que comporte cette exportation.

En ce qui concerne les produits animaux, il y a lieu de noter que les prix du bétail de boucherie ont été lourds, du fait de l'accroissement régulier du cheptel bovin et de la production de viande. L'Office Commercial du Ravitaillement a dû intervenir à plusieurs reprises afin de soutenir les prix, soit par des achats sur le marché intérieur pour les besoins de l'armée, soit par des achats en vue de l'exportation.

Au cours des deux dernières années, le marché des bovidés de boucherie a été influencé par la spéculation relative à l'Exposition de 1958. Cette spéculation n'a pas du tout donné ce qu'on en attendait, de sorte que l'année 1958 a amené une grosse déception pour les éleveurs. Heureusement, l'exportation massive de vaches destinées à la boucherie a pu éviter une baisse excessive des prix.

Les prix des porcs ont été également faibles, sauf au cours de l'année 1954 où le niveau des prix atteints était fort convenable. Il semble bien que le mouvement cyclique de la production et des prix dans le secteur porcin se soit fortement atténué, sans doute par suite des interventions gouvernementales sur le marché.

Le prix du lait a pu être porté et maintenu au niveau du prix de direction, grâce au régime des prix minima à l'importation des produits laitiers dans le cadre de Benelux. Cette règle a été d'une application parfaite jusqu'à la fin de 1957. A ce moment, la production laitière belge, à laquelle venaient s'ajouter des tonnages non négligeables de beurre d'importation frauduleuse, eut tendance à dépasser les besoins de la consommation, ce qui a compromis, au cours de l'année 1958, le développement normal du marché des produits laitiers dans le cadre du régime des prix minima.

Un excédent considérable de beurre a dû être exporté au cours de l'été et de l'automne de 1958 entraînant de grosses pertes pour le Fonds Agricole.

Cette situation désastreuse a exercé une influence considérable lorsqu'il s'est agi de prendre les mesures nécessaires en vue de rétablir un certain équilibre entre les productions agricoles. La crise dans le secteur du beurre a prouvé qu'il convient de pratiquer une politique de prix modérés à la consommation des produits laitiers. Il est apparu en effet qu'une fois que le prix du beurre au consommateur approche ou atteint 100 francs le kg., le consommateur a tendance à se tourner vers la margarine.

A la fin de 1958 et au début de 1959, la situation dans le secteur laitier a été assainie.

Le marché des œufs a, dans l'ensemble, enregistré une forte diminution des prix depuis 1954, qui s'est traduite par la baisse de l'index particulier des œufs, lequel a été ramené de 93,3 en 1954, à 66,7 en 1958.

Comme la Belgique exporte chaque année son surplus de production, on peut dire que pendant une grande partie de l'année la cotation des œufs sur le marché national est sous la dépendance directe des prix obtenus à l'exportation. La valeur de ces ventes d'œufs à l'étranger s'est sensiblement accrue pendant la période considérée puisqu'elle est passée de 134 millions de francs environ en 1954 à plus de 430 millions en 1958. Ce progrès est en partie dû à ce que, à certains moments où la vente à l'étranger est particulièrement difficile, le Fonds Agricole est intervenu en faveur de ce secteur du commerce extérieur des produits agricoles.

Dans l'appréciation des changements survenus au cours des cinq dernières années dans le secteur des prix, il ne suffit pas de considérer l'évolution des prix de vente, mais aussi celle des coûts de production dont l'index est passé de 104,6 à 116 sur la base de 100 pour la période de référence : celle de 1951-1952.

Parmi les différents postes des frais de production, il en est qui ont subi une forte augmentation depuis 1954. C'est le cas notamment pour les fermages, les salaires, le matériel agricole et les impôts. Par contre, une réduction est constatée en matière d'engrais, et surtout d'aliments pour le bétail. De son côté, l'index des plants et semences n'a guère changé au cours des cinq dernières années.

Comme l'indique le tableau VII, en 1958 les postes de dépenses ayant l'index le plus élevé sont : les salaires, les fermages et le coût du matériel agricole, puisque leurs indices particuliers sont supérieurs à 130, alors que l'index moyen des frais de production n'atteint que 116. Il faut bien reconnaître que l'exploitant agricole a peu de moyens à sa disposition pour influencer les coûts des fermages, des salaires et du matériel agricole.

Ce n'est que grâce à une intensification de la production unitaire, une réduction systématique de la quantité de main-d'œuvre utilisée par unité de production et enfin par une utilisation judicieuse et des soins d'entretien appropriés à l'égard de son matériel que l'agriculteur pourra atténuer dans une certaine mesure les conséquences défavorables du coût élevé de ces trois facteurs de production : la terre, le travail et le cheptel mort, sur les prix de revient de ses produits.

IV. — LE COMMERCE EXTERIEUR EN PRODUITS AGRICOLES

Au cours de la période considérée, les efforts faits en vue de libérer de plus en plus le commerce international se sont poursuivis sur divers plans. Dans le cadre assez restreint de Benelux, la rédaction et la

signature par les trois gouvernements du Traité d'Union Economique ont marqué une tentative d'aboutir, dans un avenir plus ou moins proche, à la réalisation de l'objectif entrevu dès août 1944, lors de la signature à Londres de la Convention : réaliser une véritable Union Economique entre les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique. Les difficultés particulières rencontrées dans le secteur agricole ont motivé la rédaction d'une convention transitoire dont la majeure partie concerne le régime à appliquer, pendant une période qui n'est pas exactement délimitée, au trafic intra-Benelux des principaux produits agricoles.

Ni dans le domaine de l'harmonisation des politiques agricoles et, par conséquent, ni dans celui de la libération du commerce des denrées agricoles, on n'a enregistré, au cours des cinq dernières années, de progrès sensibles.

Le fait que les agricultures sont non pas complémentaires mais concurrentielles, que les prix de revient sont toujours fort différents d'un pays à l'autre et, enfin, que les politiques agricoles comme les prix de vente sont loin d'être les mêmes, ce sont là autant de raisons expliquant le retard mis à la libération intra-Benelux du commerce des produits agricoles.

Les problèmes posés par la réalisation de l'Union Economique Benelux se compliquent singulièrement par la mise en application progressive de la Communauté Economique Européenne, laquelle a été signée à Rome par les gouvernements des six pays : France, Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Luxembourg et Belgique, le 25 mars 1957. Depuis lors, les parlements des divers pays en cause ont approuvé cette convention internationale.

Le Marché Commun comporte, en matière agricole, non seulement la réalisation, après une assez longue période de transition, d'une Union douanière et, enfin, d'une Union économique avec toutes les conséquences qui en découlent, mais encore elle prévoit l'élaboration et l'application d'une politique agricole commune.

A partir du 1^{er} janvier 1959, certaines stipulations du traité du Marché Commun sont entrées en vigueur. Ce sont notamment celles qui concernent la réduction des tarifs douaniers et l'élargissement des contingents afin de libérer progressivement le trafic entre les six pays. D'autre part, les préparatifs en vue d'étudier les bases d'une politique agricole commune ont déjà donné lieu à des échanges de vues entre les gouvernements intéressés.

Dans un autre champ d'action, celui de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, qui, comme on le sait, groupe dix-sept pays de l'Europe occidentale, on a poursuivi et même intensifié l'action entreprise en vue de favoriser la libération des échanges grâce à la création de l'Union Européenne de Paiements et à la suppression des contingents pour un très grand nombre de produits.

D'abord basée sur la valeur des importations réalisées en 1948, l'obligation de libérer 50 p.c. du trafic opéré par le secteur privé, décrétée en novembre 1949, n'avait guère soulevé de difficultés pour le secteur agricole; il n'en a pas été de même lorsqu'il s'est agi de passer à 60 p.c. pour les produits du premier groupe : agricoles et alimentaires. Mais c'est lorsque l'obligation a été portée à 90 p.c. pour l'ensemble et à 75 p.c. pour chacun des groupes qu'on s'est buté à des difficultés insurmontables dans le secteur agricole.

Aussi la solution a-t-elle dû être trouvée dans une révision de la période de base : substitution de l'année 1955 à l'année 1948 et présentation d'une liste commune Benelux, permettant de porter à 89,3 p.c. la libération dans le premier groupe et à 95,6 p.c. la libération pour l'ensemble des produits. C'est à la date du 1^{er} octobre 1955 que ce résultat a été obtenu.

L'examen des chiffres repris au tableau IX fait apparaître le peu d'importance du commerce extérieur des produits agricoles quand on le compare

Tableau IX.

Valeur des importations et des exportations agricoles et totales

(En millions de francs)

	1954	1955	1956	1957
Importations agricoles et horticoles ...	17.144,7	16.254,0	18.063,0	18.036,0
Importations totales	127.493,0	142.202,0	163.624,0	171.622,0
Rapport en pour cent	13,4	11,4	11,0	10,5
Exportations agricoles et horticoles ...	6.713,1	6.931,0	7.814,0	6.760,0
Exportations totales	115.174,0	138.961,0	158.124,0	159.302,0
Rapport en pour cent	5,8	5,0	4,9	4,2
Rapport en pour cent des exportations agricoles et horticoles aux importations agricoles et horticoles	39,2	42,6	43,3	37,5

à l'ensemble du trafic extérieur belge. La part très modeste a encore diminué au cours de la période envisagée, et cela aussi bien dans le secteur des importations, où la part de l'agriculture est ramenée de 13,4 p.c. en 1954 à 10,5 p.c. en 1957, que dans celui des exportations avec des pourcentages respectifs de 5,8 et 4,2 p.c. Mais ce recul n'est que très relatif, car, en chiffres absolus, nos importations comme nos exportations agricoles ont conservé sensiblement la même importance; mais le commerce total du pays s'est fortement accru au cours des années passées en revue, de sorte que, et cela aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, la part prise par le trafic de produits agricoles a diminué en pourcentage.

Le rapprochement des chiffres de l'année 1957 de ceux de 1954 fait apparaître, quand on consulte le tableau X, une différence dans le comportement des divers groupes de produits et cela aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

Si la valeur des achats à l'étranger de produits végétaux de grande culture a été ramenée de 9.516 à 8.914 millions de 1954 à 1957, cela est dû avant tout à la réduction des achats de céréales à l'étranger, et en particulier des achats de froment. L'augmentation sensible de la production nationale favorisée par le maintien de prix intéressants a eu pour conséquence logique une diminution des achats de froments étrangers.

Par contre, la valeur des importations de produits animaux est plutôt en progrès dans l'ensemble puisqu'elles passent de 3.333 millions en 1954 à

3.717 millions en 1957. Comme le montant des achats d'animaux vivants, de produits laitiers et d'œufs n'a guère subi de changement, c'est la rubrique « viande et préparations de viande » qui a subi les effets de l'augmentation des importations de produits animaux, et cela malgré une plus forte production de viande dans le pays (voir tableau V). Il semble donc que la consommation se soit accrue encore plus rapidement que la production.

Dans le secteur des produits horticoles, on enregistre également une hausse sensible de la valeur des importations, car de 1954 à 1957 le progrès atteint plus de 1.100 millions de francs. Si l'on passe en revue les composantes de cette rubrique, on est particulièrement frappé par le progrès des achats de fruits frais, aussi bien exotiques qu'autres, et de fruits conservés à l'étranger. La hausse est encore sensible en légumes frais et conservés.

Enfin, la rubrique des matières premières est, elle aussi, en sérieux progrès puisque l'augmentation des importations est supérieure à 1 milliard de francs. Nous retiendrons spécialement la stabilisation relative des achats de semences et plants ainsi que d'aliments de bétail, et l'accroissement sensible des importations de matériel agricole. Les variations des achats du poste « engrais » sont à mettre en rapport avec celles des exportations, car les deux se sont développés simultanément.

Si les exportations belges de produits végétaux de grande culture ont subi un recul de plus de 500 millions de francs, c'est surtout à la très forte réduction de la valeur des ventes de lin à l'étranger

Tableau X.

Commerce extérieur en produits agricoles

(En millions de francs)

Produits	Importations				Exportations			
	1954	1955	1956	1957	1954	1955	1956	1957
I. Produits végétaux :								
<i>Céréales :</i>								
Froment	2.656,5	1.703,9	1.961,6	1.290,8	30,5	1,6	16,8	4,5
Autres céréales	4.148,4	3.808,4	4.877,1	4.454,0	82,0	67,3	146,7	69,2
<i>Total ...</i>	<i>6.804,9</i>	<i>5.512,3</i>	<i>6.838,7</i>	<i>5.744,8</i>	<i>112,5</i>	<i>68,9</i>	<i>163,5</i>	<i>73,7</i>
<i>Farines de céréales et autres produits de céréales</i>	<i>130,7</i>	<i>216,6</i>	<i>228,2</i>	<i>338,7</i>	<i>488,3</i>	<i>510,7</i>	<i>569,4</i>	<i>566,3</i>
<i>Légumes secs</i>	<i>215,6</i>	<i>140,0</i>	<i>199,4</i>	<i>176,1</i>	<i>214,1</i>	<i>133,2</i>	<i>154,9</i>	<i>104,5</i>
<i>Autres produits végétaux :</i>								
Chicorée	35,7	24,4	23,9	16,0	66,3	46,9	30,3	25,7
Betteraves sucrières et sucre	284,5	196,1	234,2	434,5	569,7	627,4	843,1	708,8
Pommes de terre et produits dérivés ..	195,8	120,4	122,3	132,6	99,3	433,1	336,9	123,3
Tabac	892,5	883,5	941,9	1.059,2	2,6	3,5	6,8	26,7
Lin	794,6	920,2	869,4	693,7	2.433,0	2.233,5	2.099,3	1.772,5
Houblon	120,8	98,4	184,7	279,6	7,8	13,2	22,4	63,6
Paille	20,1	27,4	3,4	15,5	3,0	33,4	14,9	3,7
Autres	20,9	22,2	26,1	23,7	51,8	44,9	49,3	34,0
<i>Total ...</i>	<i>2.364,9</i>	<i>2.292,6</i>	<i>2.405,9</i>	<i>2.654,8</i>	<i>3.233,5</i>	<i>3.435,9</i>	<i>3.403,0</i>	<i>2.758,3</i>
<i>Total produits végétaux ...</i>	<i>9.516,1</i>	<i>8.161,6</i>	<i>9.672,0</i>	<i>8.914,3</i>	<i>4.048,3</i>	<i>4.148,6</i>	<i>4.290,7</i>	<i>3.502,8</i>
II. Produits animaux :								
<i>Animaux vivants :</i>								
Chevaux	278,0	361,2	349,1	238,4	5,6	5,1	6,7	5,7
Bovins	109,3	77,6	133,6	124,5	19,4	28,7	28,8	21,8
Porcs	0,3	0,3	0,5	0,1	22,5	57,3	122,4	97,1
Volaille	1,5	1,8	5,0	5,7	2,5	8,5	7,1	6,3
Autres	22,5	24,4	27,0	32,5	14,9	18,5	20,2	18,3
<i>Total ...</i>	<i>411,7</i>	<i>465,4</i>	<i>515,2</i>	<i>401,2</i>	<i>64,9</i>	<i>118,0</i>	<i>185,2</i>	<i>149,2</i>
<i>Viande et préparations de viande</i>	<i>741,8</i>	<i>759,3</i>	<i>991,0</i>	<i>1.210,8</i>	<i>752,3</i>	<i>617,0</i>	<i>659,3</i>	<i>630,6</i>
<i>Produits laitiers :</i>								
Beurre	632,6	744,3	456,9	447,7	0,4	0,2	0,7	0,1
Autres produits laitiers	1.455,1	1.453,6	1.515,8	1.561,1	163,9	127,2	173,5	159,3
<i>Total ...</i>	<i>2.087,7</i>	<i>2.197,9</i>	<i>1.972,7</i>	<i>2.008,8</i>	<i>164,3</i>	<i>127,4</i>	<i>174,2</i>	<i>159,4</i>
<i>Œufs</i>	<i>67,4</i>	<i>78,1</i>	<i>77,0</i>	<i>67,0</i>	<i>134,3</i>	<i>122,7</i>	<i>249,0</i>	<i>430,8</i>
<i>Miel</i>	<i>24,5</i>	<i>28,4</i>	<i>37,2</i>	<i>29,3</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>	<i>1,3</i>	<i>1,3</i>
<i>Total produits animaux ...</i>	<i>3.333,2</i>	<i>3.529,1</i>	<i>3.593,1</i>	<i>3.717,1</i>	<i>1.116,7</i>	<i>986,0</i>	<i>1.268,9</i>	<i>1.371,3</i>
III. Produits horticoles :								
<i>Légumes frais</i>	<i>356,4</i>	<i>390,5</i>	<i>437,2</i>	<i>414,8</i>	<i>438,3</i>	<i>422,4</i>	<i>690,6</i>	<i>476,0</i>
<i>Légumes conservés</i>	<i>159,2</i>	<i>180,2</i>	<i>212,3</i>	<i>226,6</i>	<i>150,3</i>	<i>152,7</i>	<i>303,7</i>	<i>226,6</i>
<i>Fruits frais :</i>								
Fruits exotiques	1.132,8	1.157,7	1.190,4	1.390,2	8,2	16,5	10,9	9,2
Autres	187,1	218,1	324,4	602,1	235,2	320,9	284,0	272,3
<i>Total ...</i>	<i>1.319,7</i>	<i>1.375,8</i>	<i>1.514,8</i>	<i>1.992,3</i>	<i>243,4</i>	<i>337,4</i>	<i>294,9</i>	<i>281,5</i>
<i>Fruits conservés</i>	<i>315,4</i>	<i>342,5</i>	<i>406,0</i>	<i>587,2</i>	<i>40,6</i>	<i>51,2</i>	<i>49,5</i>	<i>35,7</i>
<i>Autres fruits (noix, gelées, marmelades) ..</i>	<i>251,0</i>	<i>293,6</i>	<i>303,3</i>	<i>274,3</i>	<i>10,2</i>	<i>10,2</i>	<i>9,7</i>	<i>13,6</i>
<i>Produits de la floriculture</i>	<i>136,8</i>	<i>136,3</i>	<i>152,1</i>	<i>182,4</i>	<i>306,1</i>	<i>325,9</i>	<i>371,3</i>	<i>407,2</i>
<i>Produits de pépinières</i>	<i>11,0</i>	<i>11,8</i>	<i>15,5</i>	<i>22,3</i>	<i>23,6</i>	<i>22,3</i>	<i>28,0</i>	<i>29,6</i>
<i>Total produits horticoles ...</i>	<i>2.549,7</i>	<i>2.730,7</i>	<i>3.041,2</i>	<i>3.700,0</i>	<i>1.212,6</i>	<i>1.322,3</i>	<i>1.747,7</i>	<i>1.469,2</i>
IV. Matières premières :								
<i>Semences agricoles et horticoles</i>	<i>154,2</i>	<i>171,1</i>	<i>233,2</i>	<i>189,2</i>	<i>20,4</i>	<i>69,4</i>	<i>92,5</i>	<i>60,8</i>
<i>Plants de pommes de terre</i>	<i>299,9</i>	<i>313,0</i>	<i>291,3</i>	<i>279,5</i>	<i>2,3</i>	<i>3,8</i>	<i>1,4</i>	<i>0,9</i>
<i>Aliments pour le bétail autres que céréales</i>	<i>1.291,6</i>	<i>1.348,3</i>	<i>1.232,0</i>	<i>1.236,0</i>	<i>312,7</i>	<i>401,2</i>	<i>444,6</i>	<i>355,2</i>
<i>Engrais</i>	<i>1.536,1</i>	<i>1.543,9</i>	<i>2.015,2</i>	<i>2.404,7</i>	<i>4.167,5</i>	<i>4.621,7</i>	<i>5.080,1</i>	<i>5.562,0</i>
<i>Matériel agricole</i>	<i>648,0</i>	<i>798,7</i>	<i>838,8</i>	<i>879,2</i>	<i>200,1</i>	<i>217,0</i>	<i>377,1</i>	<i>328,9</i>
dont : Tracteurs et moteurs	388,1	487,6	478,4	474,4	6,2	5,3	4,8	7,5
Engins agricoles	246,4	297,4	342,5	388,2	193,6	211,3	372,2	321,2
Autre matériel agricole	13,5	13,7	17,9	16,5	0,3	0,4	0,1	0,3
<i>Autres matières premières</i>	<i>67,4</i>	<i>89,7</i>	<i>76,4</i>	<i>66,4</i>	<i>89,0</i>	<i>143,9</i>	<i>181,6</i>	<i>233,7</i>
<i>Total matières premières ...</i>	<i>3.997,1</i>	<i>4.264,8</i>	<i>4.687,0</i>	<i>5.055,0</i>	<i>4.792,1</i>	<i>5.457,0</i>	<i>6.177,4</i>	<i>6.541,6</i>

qu'il faut l'attribuer puisque la diminution de ce seul poste dépasse le demi-milliard.

La rubrique des produits végétaux est d'ailleurs la seule à enregistrer une régression, car aussi bien celle des produits animaux que celle des produits horticoles comme d'ailleurs le groupe des matières premières ont bénéficié d'une amélioration de la valeur des exportations au cours de la période considérée.

En produits animaux, nous noterons spécialement les postes « animaux vivants » et « œufs », pour lesquels l'avance est particulièrement forte.

Dans le groupe des produits horticoles, les exportations sont surtout en progrès pour les produits de la floriculture, les légumes conservés et frais et les fruits frais du pays.

Enfin, dans la rubrique des matières premières, ce sont spécialement les augmentations des exportations d'engrais et, dans une moindre mesure, de matériel agricole qui doivent retenir l'attention.

Dans l'appréciation de l'importance des variations subies au cours des dernières années par le commerce extérieur de produits agricoles, il convient de tenir compte qu'étant exprimées en valeur, ces variations sont le résultat des changements survenus non seulement dans les quantités, mais aussi dans les prix.

Si, comme nous l'avons vu, le commerce extérieur en produits agricoles n'a qu'une importance très limitée quand on le compare au commerce extérieur global de la Belgique, on doit reconnaître aussi que, rapprochés de la valeur annuelle des produits sortant des exploitations agricoles et horticoles, près de

51 milliards de francs en 1957, ces courants d'importations et d'exportations apparaissent également comme étant plutôt modestes.

C'est avant tout sur le marché national que l'agriculteur belge trouve preneur pour une production qu'il a d'ailleurs diversifiée et adaptée le mieux possible aux besoins des consommateurs du pays. Cette situation plutôt favorable à cause du degré de sécurité qu'elle offre aux producteurs nationaux pour l'écoulement de la très grande partie de leurs produits, et de l'efficacité de mesures prises à la frontière quand le marché est importateur, est sur le point d'évoluer sous la pression d'une part d'excédents de plus en plus nombreux et importants de production, surtout dans le secteur des produits animaux, et, d'autre part, sous l'influence des engagements internationaux : Benelux, Organisation Européenne de Coopération Economique et Marché Commun, qui favorisent le libre-échange dans tous les secteurs, y compris celui des produits agricoles.

L'agriculteur belge doit se préparer à ce nouvel état de choses.

V. — LA RENTABILITE DE L'AGRICULTURE

L'évolution de la rentabilité de l'agriculture peut être appréciée dans une certaine mesure — et avec beaucoup de prudence dans l'interprétation des résultats — en consultant l'index agricole (voir tableau VII).

Tableau XI.

Résultats de la comptabilité par hectare

Exercices	Nombre d'exploitations	Superficie moyenne (en hectares)	Rendement brut	Frais de production	Ecart de rendement net
			(en francs par hectare)		
1948-1949	207	17,55	21.815	20.856	+ 959
1949-1950	321	14,56	20.040	22.227	- 2.198
1950-1951	385	13,93	23.982	23.977	+ 5
1951-1952	283	14,87	25.374	25.599	- 225
1952-1953	243	14,47	23.897	26.348	- 2.451
1953-1954	190	14,83	24.787	27.009	- 2.222
1954-1955	196	16,16	23.587	25.633	- 2.046
1955-1956	373	17,50	24.742	25.260	- 518
1956-1957	305	16,11	25.774	27.747	- 1.973

Une autre source de renseignements à ce sujet est représentée par les résultats des comptabilités tenues par la Station d'Economie Rurale de l'Etat, résultats consignés dans le tableau XI, portant sur les exercices comptables allant de 1948-1949 à 1956-1957. Sans doute s'agit-il d'un nombre limité d'exploitations et de résultats de comptabilités assez simplifiées, mais elles sont tenues depuis de très nombreuses années et suivant une méthode qui a fait ses preuves et dans la plupart des régions agricoles du pays. Les indications fournies au sujet de l'écart de rendement net, lequel correspond sensible-

ment au bénéfice, font apparaître un déficit pour tous les exercices, sauf deux : celui de 1948-1949 et celui de 1950-1951. L'écart de rendement net négatif signifie que les recettes n'ont pas suffi pour rémunérer les facteurs de production : la terre, le capital d'exploitation et le travail. Sans attribuer à ces chiffres une valeur absolue, ils n'en constituent pas moins une indication du manque de rentabilité de bon nombre d'exploitations agricoles belges.

Dans un avenir assez proche, on peut espérer que le Service de Comptabilité Agricole du Ministère de l'Agriculture aura multiplié suffisamment les

comptabilités en partie double dans les diverses régions agricoles, de façon que leurs résultats puissent être considérés comme étant représentatifs. Ce sera là une autre et intéressante source d'informations au sujet de la rentabilité agricole dans le pays.

L'étude de l'évolution de la *valeur annuelle de la production agricole et horticole* présente un certain intérêt. C'est pour pouvoir la suivre facilement que se trouvent réunis, dans le tableau XII, les chiffres relatifs aux années 1950 à 1957.

Dans cette estimation de la production ne sont prises en considération que la valeur des produits livrés au commerce ou fournis au ménage de l'exploitant et la variation du cheptel vivant.

L'examen des totaux annuels fait apparaître une augmentation constante et notable de cette valeur annuelle de la production agricole belge puisqu'elle passe d'un peu plus de 40 milliards en 1950 à plus de 51 milliards en 1957.

Tous les groupes de produits ont collaboré à ce progrès, mais si la part des produits des cultures

Tableau XII.

Valeur totale de la production agricole et horticole

(En millions de francs)

Source : Ministère de l'Agriculture.

Années	Produits des cultures	Produits animaux	Augmentation ou diminution du cheptel	Total production agricole	Produits horticoles	Total général
1950	8.063,5	24.950,2	+ 817,5	33.831,2	6.760,6	40.591,8
1951	8.490,4	28.003,1	+ 762,1	37.255,6	6.479,2	43.734,8
1952	8.962,0	29.243,8	- 178,4	38.027,4	6.843,5	44.870,9
1953	8.555,3	29.427,6	+ 430,3	38.413,2	7.231,9	45.645,1
1954	7.992,0	30.531,9	+ 305,4	38.829,3	7.472,4	46.301,7
1955	9.136,7	29.747,0	- 59,3	38.824,4	8.318,2	47.142,6
1956	8.819,5	30.491,3	+ 47,5	39.358,3	9.180,3	48.538,6
1957	9.558,2	31.579,0	+ 715,7	41.852,9	9.535,2	51.388,1

est plutôt modeste, un bon milliard et demi, celle des produits horticoles atteint près de 3 milliards, et celle des produits animaux est encore bien plus grande puisqu'elle atteint plus de 6,5 milliards de francs.

Si l'augmentation générale est déjà significative, celle de chacun des groupes l'est encore davantage, car elle semble traduire une importance sans cesse accrue des productions horticoles et surtout

des productions animales, marquant en quelque sorte une orientation de l'économie agricole belge comportant certains changements de structure.

Dans ce chapitre consacré à la rentabilité de l'agriculture, il convient d'émettre quelques considérations au sujet du *Revenu agricole belge*, car les changements qui l'ont affecté depuis quelques années constituent des indications intéressantes sur l'évolution de la rentabilité de l'agriculture.

Tableau XIII.

Revenu de l'agriculture et de l'horticulture

(En millions de francs)

Source : Ministère de l'Agriculture.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
A. Revenu brut de l'agriculture et de l'horticulture : (valeur de la production agricole et horticole)	40.591,8	43.734,8	44.870,9	45.645,1	46.301,7	47.142,6	48.538,6	51.388,1
B. Frais de production : (dépenses pour matières premières)	14.739,6	15.679,7	17.337,9	16.125,1	17.304,7	17.900,4	19.839,2	18.686,6
C. Revenu net de l'agriculture et de l'horticulture : (valeur ajoutée : C = A - B) ...	25.852,2	28.055,1	27.533,0	29.520,0	28.997,0	29.242,2	28.699,4	32.701,5
D. Autres dépenses : (rémunération pour services)	6.609,6	6.884,2	7.362,1	7.751,3	7.870,9	8.027,5	8.297,7	8.698,4
E. Revenu des entreprises agricoles et horticoles : (au coût des facteurs : E = C - D)	19.242,6	21.170,9	20.170,9	21.768,7	21.126,1	21.214,7	20.401,7	24.003,1
F. Interventions gouvernementales augmentant le revenu	—	—	—	—	—	—	331,0	305,0
G. Revenu disponible : (G = E + F)	19.242,6	21.170,9	20.170,9	21.768,7	21.126,1	21.214,7	20.732,7	24.308,1

Dans le tableau XIII, on trouve les bases de calcul du revenu agricole, lequel est établi en partant de la valeur annuelle de la production agricole et horticole laquelle valeur correspond au revenu brut de l'agriculture et de l'horticulture. De ce revenu brut on soustrait les frais de production, c'est-à-dire la valeur des facteurs de production détruits par l'acte même de la production, engrais, semences, amortissements, etc., pour obtenir, par différence, le revenu net de l'agriculture et de l'horticulture ou valeur ajoutée. Ce revenu net comprend évidemment la rémunération des facteurs de production : terre sous forme de fermages payés au propriétaire foncier, salaires déboursés pour rémunérer les ouvriers agricoles, etc., tous revenus non encaissés par l'exploitant agricole. Dès lors, le calcul du revenu des entreprises agricoles ou horticoles consiste à soustraire du revenu net les rémunérations pour services divers. A cette différence, il convient naturellement d'ajouter le montant des subventions gouvernementales qui n'affectent pas les prix de vente des produits, mais augmentent les recettes de l'exploitant : prime à l'hectare de céréales fourragères, de lin, etc. Finalement, on obtient ainsi le revenu disponible dont nous pouvons suivre l'évolution de 1950 à 1957 dans le tableau XIII.

A une progression très sensible du revenu brut agricole, qui passe de près de 41 milliards en 1950

à plus de 51 milliards en 1957, correspond une augmentation assez forte des frais de production : près de 4 milliards; les dépenses pour rémunération des services ayant, de leur côté, subi un accroissement de plus de 2 milliards au cours de la même période, il en résulte une hausse du revenu des exploitations agricoles et horticoles d'un peu moins de 4 milliards, à laquelle s'ajoutent les subventions gouvernementales, portant finalement à 24.308 millions le revenu disponible de 1957, alors qu'il n'atteignait que 19.243 millions en 1950. La progression, un peu plus de 5 milliards en huit ans, est importante. Mais correspond-elle à l'accroissement du revenu national belge au cours de la même période? En d'autres termes, l'agriculture belge a-t-elle participé autant ou moins que les autres branches d'activité à l'amélioration du revenu national?

La réponse à cette question est fournie par le tableau XIV dans lequel sont consignées les variations du revenu national et celles du revenu des exploitations agricoles et horticoles.

Comme on peut le constater, le revenu national a augmenté de plus de 137 milliards, alors que celui des exploitations agricoles et horticoles n'a progressé au cours des huit années considérées que de 5 milliards environ, soit d'un côté, 50,3 p.c. d'accroissement et de l'autre, 26,3 p.c. seulement. Cette

Tableau XIV.

Rapport entre le revenu national et le revenu de l'agriculture et de l'horticulture

Années	Revenu national		Revenu des exploitations agricoles et horticoles		Rapport entre les deux revenus (en pour cent)
	(en milliards de francs)	(Indice 1953 = 100)	(en milliards de francs)	(Indice 1953 = 100)	
1950	273,34	82,4	19,24	88,1	7,02
1951	310,50	93,8	21,17	97,2	6,81
1952	317,58	96,6	20,17	92,7	6,30
1953	329,59	100,0	21,77	100,0	6,57
1954	344,58	104,3	21,13	96,8	6,09
1955	365,71	110,3	21,21	97,2	5,79
1956	388,57	119,1	20,70	93,6	5,16
1957	410,80	124,6	24,30	108,6	5,84

différence considérable entre l'amélioration du revenu national et celle du revenu des exploitations agricoles explique la baisse sensible de la part de celui-ci dans le premier, indication qui nous est fournie par la dernière colonne du tableau XIV. Cette part, qui était de 7,02 p.c. en 1950, n'est plus que de 5,84 p.c. en 1957.

Cette situation défavorable de l'agriculture belge est probablement due en très grande partie à des facteurs de portée générale, car dans des pays aussi différents que les Etats-Unis, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et beaucoup d'autres, où la structure de l'agriculture et celle de l'économie sont loin d'être comparables et où, de plus, les gouvernements pratiquent des politiques agricoles

très diverses, on constate également un décalage entre l'accroissement des revenus nationaux et agricoles au détriment de ces derniers. Faut-il mettre en cause en ordre principal la lenteur relative du progrès technique agricole, d'une part, et le manque d'élasticité de la demande de produits alimentaires, de l'autre?

Sans vouloir approfondir ce problème important, ni surtout proposer des solutions, nous constaterons cependant que la réaction de l'agriculture belge consiste principalement dans une diminution très forte du nombre des personnes actives admises à partager ce revenu, de telle sorte que la part de chacun subit une réduction proportionnellement moins forte que le revenu des exploitations agricoles

et horticoles pris dans son ensemble. Depuis 1947, année du recensement de la population active du pays et de la population active agricole, laquelle s'est chiffrée à un total de 419.848 dont nous soustrayons les 7.822 personnes actives en sylviculture et chasse pour obtenir 412.026, aucun recensement n'a fourni de nouvelles indications à ce sujet; cependant, des estimations sérieuses permettent de chiffrer à quelque 345.000 le nombre de personnes actives agricoles.

La réduction du nombre de personnes actives jointe à l'augmentation de la valeur de la production agricole appréciée en prix constants afin d'éliminer l'influence des variations de prix, sont deux éléments d'appréciation intéressants de la productivité du travail en agriculture.

Le tableau suivant montre clairement que cette productivité est en nette progression dans le secteur de l'agriculture proprement dite.

Qu'elle soit appréciée en partant de l'année 1910,

Tableau XV.

Productivité du travail en agriculture ¹

Années	Valeur de la production agricole (aux prix de 1949) ² (en millions de francs)	Population agricole active		Valeur de la production par personne active (aux prix de 1949)		
		(en milliers d'unités)	(Index 1910 = 100)	(en francs)	(Index 1910 = 100)	(Index 1936-1938 = 100)
1910	27.697,1	745,2	100,0	37.165	100,0	58,0
1929	29.790,9	599,4	80,4	49.701	133,7	77,6
1936-1938	32.864,6	513,0	68,8	64.064	172,4	100,0
1948	30.499,3	371,2	49,8	82.164	221,1	128,2
1949	33.076,9	350,9	47,1	94.263	253,6	147,1
1950	35.058,2	336,9	45,2	104.061	280,0	162,4
1951	36.030,6	335,7	45,0	107.330	288,8	167,5
1952	35.473,3	335,8	45,1	105.638	284,2	164,8
1953	37.476,3	332,4	44,6	112.745	303,4	176,0
1954	37.993,4	330,3	44,3	115.027	309,5	179,5
1955	40.611,3	328,3	44,0	123.702	332,8	193,0
1956	40.575,6	324,2	43,5	125.156	336,8	195,4
1957	43.102,9	321,7	43,2	133.985	360,5	209,1

¹ L'horticulture exclue.

² Y compris la variation du cheptel.

ou bien sur la base plus proche de 1936-1938, la productivité de la main-d'œuvre agricole enregistre des progrès considérables, puisque l'index passe de 100 à 360,5 de 1910 à 1957 et de 100 à 209,1 de 1936-1938 à 1957.

Ces résultats très encourageants sont appelés à se confirmer et même à s'amplifier à l'avenir, car les progrès techniques agricoles, qu'il s'agisse des

productions végétales ou des productions animales, sont susceptibles de se développer toujours davantage sous l'influence des résultats heureux de la recherche scientifique, de la vulgarisation de ces résultats et de la généralisation de leur application, comme aussi sous l'action des conditions de concurrence que réserve le marché européen aux agriculteurs de notre pays.

EXAMEN CRITIQUE DES RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE EFFECTUEES EN BELGIQUE

Dans un numéro précédent de ce *Bulletin* (1), les principes de la méthode des enquêtes sur la conjoncture et la technique adoptée par le Service des Etudes de la Banque ont été exposés et, accessoirement, l'intérêt de certaines indications recueillies, mis en évidence.

Cette méthode, rappelons-le, a été instaurée en Belgique en accord avec les fédérations patronales et syndicales et avec l'appui des groupements professionnels. Le but poursuivi par les enquêtes effectuées mensuellement est double :

- observer les mouvements récents de l'activité dans les secteurs industriels et commerciaux choisis;
- suivre les développements prochains de ces mouvements.

Ce sont les réponses des participants à un questionnaire simple qui fournissent les matériaux du diagnostic et de la prévision. Ces réponses ne consistent pas en chiffres précis. Le plus souvent, il faut simplement signaler si telle variable a augmenté ou augmentera, si elle a diminué ou diminuera, si elle est restée inchangée ou restera inchangée.

Les premières enquêtes sur la conjoncture furent entreprises dans les industries textiles en novembre 1954. Par après, le champ d'observation a été successivement étendu à la distribution de produits textiles, à l'industrie du cuir et de la chaussure, à la sidérurgie, aux industries des fabrications métalliques, à l'industrie de la construction, au commerce de gros en produits alimentaires, à l'industrie du papier, à l'industrie du bois, à l'importation et au commerce de gros en appareillage électro-ménager et à l'industrie de la terre cuite. A la fin de 1958, une première enquête a été effectuée dans un secteur producteur de services, en l'occurrence la publicité.

La présente contribution vise à analyser de façon systématique les résultats obtenus jusqu'à présent et à examiner leur validité et leur utilité.

Plusieurs méthodes de contrôle des résultats des enquêtes peuvent être utilisées, chacune d'elles ayant son objet spécifique.

Méthodes de contrôle interne.

Une première série d'analyses ne fait appel qu'aux seuls résultats des tests conjoncturels.

Ces vérifications internes ont principalement pour but de vérifier le degré de cohérence des indications recueillies auprès des chefs d'entreprise, pour un même produit ou secteur ou à plusieurs stades interdépendants de production et de distribution.

— Pour un même produit ou secteur, la méthode consiste à comparer l'évolution de plusieurs variables au cours d'une période déterminée, par exemple les inscriptions de commandes, la production et les stocks de produits finis. Cette comparaison peut d'ailleurs porter soit sur l'ensemble des réponses des participants au sein d'un même secteur, soit sur les réponses de chaque firme considérée isolément. L'examen global permet de vérifier dans quelle mesure l'ensemble des réponses fournies s'avère cohérent, alors que l'analyse individuelle permet de déceler quels participants donnent des réponses logiques ou non. Toutefois, la logique dans les réponses des participants ne permet pas nécessairement de conclure à la véracité des indications. Des indications fausses peuvent en effet être fournies sous un aspect cohérent.

— L'examen de la cohérence des indications recueillies à différents stades de production ou de distribution consiste à confronter l'évolution d'une ou de plusieurs variables au travers de plusieurs secteurs économiquement interdépendants; ainsi, on examinerait, par exemple, si les mouvements des achats de matières premières par les tissages se reflètent dans les inscriptions de commandes intérieures des filatures.

La valeur de pareille vérification, au point de vue du contrôle de l'exactitude des réponses données, peut être estimée supérieure à celle d'une vérification limitée à un même secteur. En effet, la possibilité d'un camouflage collectif et concerté d'une évolution déterminée se conçoit plus difficilement à des stades éloignés de production et de distribution.

— Une troisième vérification interne fort significative consiste à contrôler la valeur des prévisions

(1) « Les enquêtes sur la conjoncture », *Bulletin d'Information et de Documentation*, avril 1958, pp. 269-285.

fournies par les participants aux enquêtes. Celle-ci peut être déduite de la comparaison des réponses aux questions « perspectives » (réponses *ex ante*), avec celles données aux questions correspondantes ayant trait à une évolution révolue (réponses *ex post*); on observerait, par exemple, les prévisions successives concernant les fluctuations du rythme de production pour les mois de janvier à décembre et l'évolution effective de ce même aspect de l'activité telle qu'elle ressort des réponses données au cours de cette période.

Cette méthode particulière de vérification sera analysée de façon plus détaillée dans le chapitre traitant de son application aux résultats des enquêtes en Belgique.

Méthodes de contrôle externe.

En dehors de ces analyses internes dont le matériel de travail est limité aux indications obtenues par les enquêtes sur la conjoncture, les résultats peuvent également être vérifiés par comparaison aux renseignements analogues obtenus à d'autres sources.

Ces vérifications « externes » consistent en ordre principal à confronter les tendances révélées par les enquêtes de conjoncture avec celles qui se dégagent des données statistiques correspondantes.

*
**

Dans le cadre de la présente étude, les résultats des enquêtes effectuées en Belgique seront analysés par des méthodes de vérification interne et externe.

Ces analyses ne seront toutefois pas exhaustives, en ce sens qu'elles n'engloberont ni tous les secteurs observés par voie d'enquêtes ni l'entièreté de la période couverte jusqu'à présent.

Cependant, le nombre de secteurs choisis est assez représentatif et la période d'observation prise en considération, suffisamment longue pour permettre des conclusions de portée générale.

On procédera successivement à une vérification — de la cohérence des réponses des participants à l'intérieur de plusieurs secteurs industriels et commerciaux;

— du degré de concordance entre les réponses *ex ante* (prévisions) et les réponses *ex post* (faits révolus) obtenues dans un nombre représentatif de secteurs industriels et commerciaux;

— du degré de concordance entre les indications recueillies par voie d'enquêtes et les données statistiques correspondantes.

L'examen de ces trois points doit permettre de déterminer d'abord le degré de cohérence des réponses données aux enquêtes, en second lieu, la valeur prévisionnelle des perspectives formulées par les chefs d'entreprise et, en dernier lieu, le degré de véracité des résultats des tests conjoncturels, cette der-

nière conclusion étant toutefois subordonnée à la valeur du matériel de comparaison lui-même.

L'apport éventuel des enquêtes sur la conjoncture à la science économique, soit comme source de nouvelles théories, soit comme matériel de vérification de certaines thèses préconisées, restera en dehors de l'objet de cet article.

CHAPITRE I

VERIFICATION DE LA COHERENCE DES REPONSES AUX ENQUETES A L'INTERIEUR D'UN MEME SECTEUR

Une vérification rigoureuse de la cohérence des réponses données à l'intérieur d'un même secteur implique un ensemble de questions présentant une interdépendance parfaite. Mais cette condition ne peut, dans la pratique, être intégralement remplie étant donné le grand nombre de facteurs qui influent sur les différents aspects de l'activité d'un secteur et qu'il est impossible de recenser d'une manière exhaustive par la méthode des enquêtes. Par exemple, une augmentation des prix de vente peut être liée, soit à une augmentation de la demande, soit à une hausse des coûts, salaires, matières premières ou fiscalité.

D'autre part, l'incidence des fluctuations des variables les unes sur les autres peut exiger, pour se manifester, un délai plus ou moins long. Ainsi, les répercussions d'une brusque augmentation des commandes sur le niveau de production se feront sentir plus ou moins rapidement selon le degré d'utilisation des capacités productives. Il s'avère donc difficile, sinon impossible, d'établir des relations parfaites entre les mouvements des variables observées à l'intérieur d'un secteur déterminé : en premier lieu, parce que, dans les questionnaires utilisés, le nombre de variables suivies est nécessairement limité; ensuite, en raison du manque d'indications sur les délais de transmission des impulsions exercées par chacune des variables sur les autres. Il reste néanmoins que l'activité de la plupart des secteurs est examinée sous un nombre d'aspects suffisant pour permettre d'établir certaines liaisons entre les variations apparues. Ces relations permettent de vérifier, au moins de façon approximative, la cohérence des réponses des participants aux enquêtes.

Ainsi, une élévation du rythme de production non liée à une augmentation de la demande entraînera en général un relèvement du stock des produits finis; de même, une progression continue des inscriptions de commandes à l'exportation doit, dans un délai plus ou moins long, se traduire par un mouvement analogue des livraisons extérieures.

Dans ce chapitre, on procédera à un examen de la cohérence des réponses dans quelques secteurs industriels et commerciaux importants couverts par les

enquêtes de conjoncture. La vérification ne concerne pas l'analyse des réponses de chaque participant considéré séparément, mais uniquement l'ensemble des réponses fournies pendant une période déterminée à l'intérieur de chaque secteur choisi. Cette méthode d'examen global apparaît suffisante au regard du but poursuivi. Certes, une cohérence satisfaisante de l'ensemble des réponses peut cacher des cas individuels d'erreurs systématiques; elle permet néanmoins de se faire une idée valable du caractère logique des réponses de la majorité des correspondants.

Étant donné l'impossibilité d'établir des équations mathématiques rigoureuses, on devra se limiter à observer si l'évolution de certaines variables à l'intérieur d'un secteur présente un caractère logique.

Le choix des variables est évidemment fonction du degré d'affinité ou de dépendance qui les caractérise. Les variables dont l'évolution est suivie sont :

- 1) dans l'industrie (à l'exception de la construction) d'une part,
 - le rythme de production;
 - le stock de produits finis;
 - le carnet de commandes;d'autre part,
 - les inscriptions de commandes intérieures et les livraisons au marché intérieur;
 - les inscriptions de commandes et les livraisons à l'exportation;
- 2) dans l'industrie de la construction :
 - le rythme d'activité;
 - l'effectif ouvrier inscrit;
- 3) dans le commerce de détail :
 - les ventes;
 - les stocks;
 - les commandes aux fournisseurs.

L'analyse de l'évolution comparée de ces différentes variables est facilitée par les représentations graphiques ci-après.

La période d'observation couvre les années 1956 et 1957.

L'année 1958 n'a pas été prise en considération en raison de la modification des questionnaires intervenue au début de la période. En effet, à ce moment, plusieurs questions ont été supprimées. Ce fait a diminué les possibilités de vérification de la cohérence des réponses et rend impossible, au surplus, toute continuation de la comparaison sur les mêmes bases que les années précédentes.

Il n'est pas possible ni nécessaire d'ailleurs de reproduire ici des graphiques pour tous les secteurs observés au moyen des enquêtes sur la conjoncture. Le nombre des activités étudiées est en effet très étendu et les besoins de ce travail ne le justifieraient pas. On s'est donc limité à l'examen de quelques activités importantes ou de groupes de produits fournissant une synthèse des indications connues

pour plusieurs activités séparément. Pour ces raisons, les secteurs suivants ont été retenus :

A. *Industrie textile* :

- a) les filatures de coton;
- b) les filatures de laine peignée;
- c) les tissages de coton;
- d) les tissages de laine;
- e) la bonneterie.

B. *Industrie sidérurgique* :

la synthèse des six produits observés.

C. *Industries des fabrications métalliques* :

- a) les biens de première transformation;
- b) les biens d'équipement;
- c) les biens de consommation.

D. *Industrie de la construction* :

l'ensemble des travaux de gros œuvre et de génie civil.

E. *Commerce de détail* :

- a) l'ensemble des produits textiles;
- b) les chaussures et pantoufles.

Le commerce de gros n'a pas fait l'objet d'une vérification pour la raison que les questions posées se prêtent difficilement à un examen de leur cohérence interne.

Pour présenter sous forme de courbes les résultats figurant dans les tableaux mensuels de conjoncture, on a :

1) calculé pour chaque mois et pour chaque aspect étudié la différence entre les fréquences des réponses pondérées signalant des augmentations et des diminutions;

2) cumulé les soldes positifs (nombre des augmentations supérieur au nombre des diminutions) et négatifs (nombre des diminutions supérieur au nombre des augmentations) ainsi obtenus;

3) relié par des droites les différents points correspondant aux soldes mensuels cumulés.

Il est important de souligner que ces graphiques ne traduisent pas une évolution de quantités ou de valeurs, mais de fréquences de réponses indiquant un sens déterminé d'évolution sans préjuger de l'ampleur du mouvement. Ainsi une forte orientation à la hausse (baisse) d'un mois à l'autre signifie-t-elle simplement que les réponses signalant une augmentation (diminution) sont de loin les plus nombreuses dans la distribution totale des réponses.

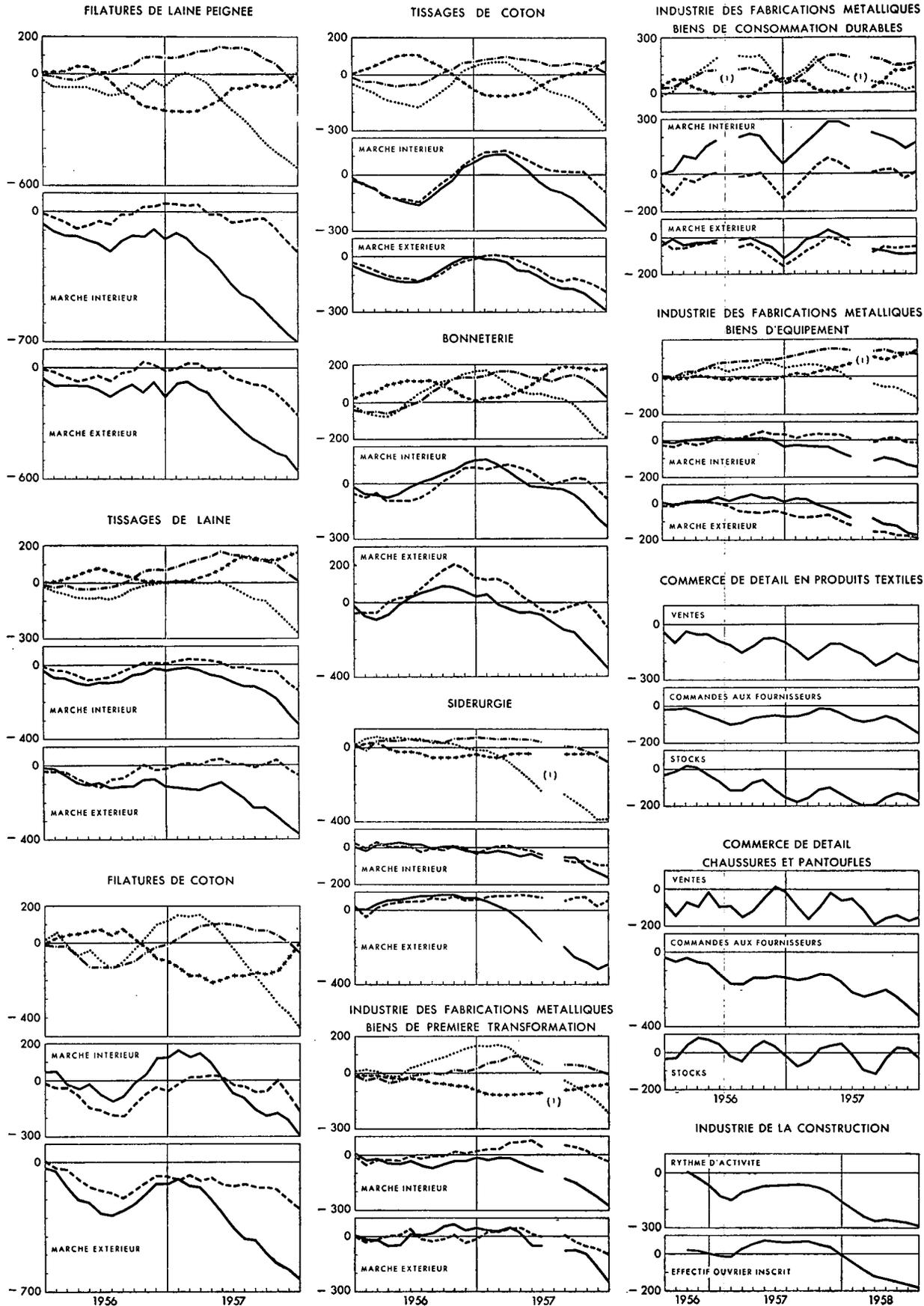
D'autre part, une stabilité d'un mois à l'autre peut signifier soit que l'ensemble des participants ont signalé une situation inchangée, soit que les réponses pondérées indiquant une augmentation et celles qui renseignent une diminution se sont présentées en nombre égal.

L'analyse des graphiques ci-contre met en lumière la cohérence en général satisfaisante des réponses.

Résultats des enquêtes : Evolution comparée de quelques variables à l'intérieur de secteurs importants observés

LEGENDE POUR TOUS LES GRAPHIQUES, SAUF CEUX DE L'IND. DE LA CONSTRUCTION ET DU COMMERCE.

----- Rythme de production - - - - - Stocks de produits finis Carnets de commandes ——— Inscriptions de commandes - - - - - Livraisons



(1) LES INDICATIONS POUR CE MOIS NE SONT PAS DISPONIBLES

**VERIFICATION DE LA VALEUR
DES PREVISIONS DES PARTICIPANTS
AUX ENQUETES**

Dans les secteurs industriels, l'évolution des livraisons au marché intérieur et à l'exportation traduit les mêmes tendances que celle des inscriptions de commandes sur les mêmes marchés. Dans l'industrie sidérurgique cependant, on constate que les commandes à l'exportation ont été orientées à la baisse pendant l'année 1957, alors que les expéditions extérieures se sont maintenues à leur niveau antérieur. Cette évolution divergente s'explique en raison du très haut niveau des commandes en 1956, qui ont dépassé les possibilités de production immédiates. De la sorte, les expéditions ont pu se maintenir malgré le renversement de la tendance exprimée par les commandes.

La dépendance entre le rythme de production et l'évolution du carnet de commandes apparaît également de façon claire dans les graphiques, l'évolution divergente qui a pu se manifester à certaines époques entre ces deux aspects de l'activité industrielle étant compensée par le mouvement des stocks. C'est ainsi que, dans les tissages de coton, le stock de produits finis a augmenté de janvier à juillet 1956 et de mai 1957 à la fin de 1957 en raison du fait que la production ne s'est guère adaptée à la diminution du carnet de commandes pendant ces périodes. Dans d'autres cas, celui des filatures de coton par exemple, la diminution des stocks est liée à une augmentation moins rapide de la production que celle des commandes.

Dans l'industrie de la construction, la vérification de la cohérence des réponses a dû être limitée à la confrontation de l'évolution du rythme d'activité avec celle de l'effectif ouvrier inscrit. La liaison que l'on est en droit d'attendre entre ces deux éléments apparaît de façon très nette dans les graphiques.

L'évolution des ventes et des stocks dans le commerce de détail en produits textiles et en chaussures et pantoufles se révèle également conforme à la logique. En effet, les phases d'approvisionnement coïncident le plus souvent avec les périodes de ventes saisonnières, tandis que la liquidation des stocks est concomitante du ralentissement saisonnier des ventes. Par ailleurs, dans le commerce de détail en textiles, la tendance fondamentale des ventes au cours de la période observée est confirmée par une orientation analogue des stocks. Les courbes « commandes aux fournisseurs », bien que traduisant globalement les mêmes tendances que les ventes et les stocks, ont un tracé un peu différent des courbes représentatives des deux variables précitées. Ceci tient, semble-t-il, au fait que l'évolution des commandes reflète davantage la tendance fondamentale des affaires et est moins affectée par les variations saisonnières.

L'appréciation de l'ensemble des indications obtenues dans les différents secteurs permet de conclure que l'évolution des divers aspects étudiés présente une assez bonne cohérence. Ceci révèle une logique dans les réponses des participants qui permet de préjuger favorablement la véracité des renseignements fournis.

Il s'agit ici encore d'une vérification dont les éléments de base sont fournis par les seuls résultats des enquêtes. Le but est de vérifier la valeur des indications des participants en ce qui regarde l'évolution ultérieure de certaines variables particulières.

Des études de ce genre ont été déjà effectuées par plusieurs instituts de conjoncture étrangers, notamment l'Institut Ifo de Munich (1) et le Bureau de Recherches Economiques de l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud (2). A cet égard, les recherches effectuées sur le sujet à partir des enquêtes réalisées en Belgique et dont les résultats seront examinés dans le présent chapitre, s'inspirent largement des travaux de ces instituts.

Pour contrôler la valeur des perspectives formulées par les participants aux enquêtes, les fluctuations prévues d'une ou plusieurs variables sont comparées à l'évolution effective subie par celle(s)-ci telle qu'elle découle des indications reçues au cours des enquêtes subséquentes. En d'autres termes, on établit un rapprochement entre les réponses fournies aux questions « perspectives » (réponses *ex ante*) et celles données aux questions similaires relatives à la même situation accomplie (réponses *ex post*).

Une première approche du problème pourrait consister uniquement à comparer, pour la variable considérée, les pourcentages des réponses pondérées prévoyant une augmentation, une diminution ou une situation inchangée aux pourcentages correspondants des réponses ayant trait à la même situation révolue.

Dans le cas de la Belgique, cette méthode reviendrait à comparer chaque mois les surfaces colorées de rouge, blanc et bleu des tableaux qui indiquent l'évolution prévue d'une variable déterminée aux surfaces de mêmes couleurs traduisant ultérieurement l'évolution effective de cette variable.

A condition que l'échantillon des participants n'ait pas varié au cours de la période étudiée, une telle comparaison permettrait de constater globalement dans quelle mesure les fluctuations renseignées à titre de perspectives se représentent effectivement dans la suite.

Toutefois, cette méthode de vérification de la valeur des prévisions des participants aux enquêtes est peu satisfaisante. Elle ne permet aucun juge-

(1) Cfr. Hildegard First, « Zur Treffsicherheit unternehmerischer *ex ante*-Angaben », *Ifo Studien*, 1957, Heft 1/2, pp. 91-108.

(2) Cfr. M. Van Den Bergh et C. Verburgh, « The Accuracy of Forecasts in the South African Business Opinion Surveys », *The South African Journal of Economics*, mars 1956, pp. 37-62.

ment sur l'exactitude des prévisions individuelles des firmes. Il se peut en effet qu'un même pourcentage de réponses signalant un mouvement déterminé dans les prévisions et dans l'évolution effective d'une variable, ne provienne pas des mêmes firmes. Si, par exemple, 50 p.c. des firmes d'un secteur prévoient une augmentation du rythme de leur production pour le mois prochain et 50 p.c. une situation inchangée et que ces mêmes pourcentages se retrouvent dans l'évolution effective de la production au cours de ce mois, la méthode globale amènerait à conclure à des prévisions parfaites; or, il est possible que, disons, la moitié des firmes qui s'étaient attendues à une augmentation, renseignent par après une situation effective inchangée et que la moitié des firmes qui n'avaient pas prévu de changement, indiquent un relèvement de leur rythme de production.

Il en résulte qu'un examen rigoureux de la valeur des perspectives données par les participants requiert de mois en mois une confrontation des réponses « prévisions » et des réponses « évolution effective » de chaque firme individuelle. Les résultats des comparaisons individuelles doivent ensuite être regroupés de manière à rendre possible la vérification du degré d'exactitude des prévisions pour tout le secteur soumis à l'observation.

L'application de cette méthode dite de micro-analyse à l'exemple ci-dessus ferait apparaître que 50 p.c. des firmes seulement avaient donné une prévision exacte de l'évolution du rythme de production.

Dans le présent travail, la méthode de micro-analyse a seule été utilisée. Elle a été appliquée à tous les secteurs étudiés par voie d'enquêtes qui se prêtaient à pareil examen. Deux conditions sont en effet nécessaires pour entreprendre une telle analyse. Il faut que :

— la variable observée dans les questions « perspectives » et dans les questions « situation révolue » soit identique.

— la période sur laquelle portent les prévisions corresponde à celle pour laquelle il est demandé aux participants d'indiquer l'évolution effective.

Faute de satisfaire à ces exigences, les résultats obtenus dans l'industrie de la construction et dans quelques branches du commerce n'ont pu être retenus pour la présente étude.

Dans les autres secteurs industriels et commerciaux, les questionnaires utilisés remplissaient les conditions requises jusqu'à la fin de 1957. Par après, ils ont été considérablement simplifiés dans le but d'alléger la tâche des participants. Toutefois, en raison de l'allongement de la période couverte par les perspectives, il est apparu qu'ils n'étaient plus adaptés aux besoins du présent travail. Pour cette raison, on a dû se limiter aux résultats obtenus pendant les années 1956-1957. Cette période est d'ailleurs suffisamment longue pour le but poursuivi.

D'autre part, afin de vérifier si la valeur des prévisions est influencée par l'évolution conjoncturelle, on a scindé les résultats obtenus en deux périodes : de janvier 1956 à juin 1957 et de juillet 1957 à décembre 1957. Pendant une grande partie de la première période, l'économie belge a, dans son ensemble, bénéficié d'une activité encore très élevée, tandis qu'au cours de la deuxième période le fléchissement conjoncturel, amorcé à la fin de 1956, s'est accentué.

Les secteurs où la vérification des prévisions a pu être effectuée sont l'industrie textile (filatures et tissages), l'industrie sidérurgique, les industries des fabrications métalliques (biens de première transformation, biens d'équipement, biens de consommation durables), l'industrie du cuir et de la chaussure, le commerce de gros et de détail en produits textiles et le commerce de détail en chaussures et pantoufles.

Dans l'industrie, les perspectives n'ont pu être vérifiées que pour une seule variable, le « niveau de production », tandis que dans le commerce, deux variables, les « commandes aux fournisseurs » et les « prix d'achat », ont pu être retenues.

*
**

Avant de passer à l'examen de la valeur des perspectives formulées par les participants aux enquêtes, il est utile d'exposer brièvement la technique d'analyse utilisée.

Cette méthode consiste à dénombrer les cas de concordance des réponses, c'est-à-dire les cas où la réponse *ex post* retraçant la variation de la variable étudiée au cours de la période écoulée, correspond à la réponse *ex ante* donnant la prévision de la firme interrogée quant au sens de la fluctuation de la variable étudiée pendant la période qui allait s'ouvrir.

Ces cas de concordance sont rapportés au nombre total des réponses pour déterminer un coefficient de concordance. Comme on le verra ci-après, on peut calculer de la sorte, soit un coefficient global, soit des coefficients partiels, prospectifs ou rétrospectifs.

Il est commode d'exposer la méthode de calcul de ces coefficients en utilisant un exemple chiffré. Celui-ci est tiré d'un tableau réel dont les données seront reprises par après.

Ces données indiquent la répartition du nombre des réponses des participants aux questions « perspectives » (réponses *ex ante*) et aux questions ayant trait au « rythme de l'activité » révolue (réponses *ex post*), selon les trois modalités d'évolution possibles (augmentation, situation inchangée et diminution).

Pour les besoins de l'explication, on supposera ici que les réponses *ex ante* ont été données à la fin de décembre et concernaient l'activité pour le mois de janvier. Par hypothèse également, les réponses *ex post* sont fournies à la fin de janvier et se rapportent

à l'activité du mois écoulé. Dans les deux cas, la période observée, janvier, est donc la même.

Tableau I.

**Exemple d'un tableau
servant au calcul des coefficients de concordance**

Signes des réponses <i>ex post</i>	Signes des réponses <i>ex ante</i>			Totaux <i>ex post</i>
	+	=	-	
	(1)	(2)	(3)	
+	319	300	48	667
=	238	1.396	185	1.819
-	111	306	235	652
Totaux <i>ex ante</i> ...	668	2.002	468	3.138

La colonne *verticale* des totaux donne la répartition du nombre total des réponses *ex post* (3.138) suivant qu'elles ont signalé pour le mois de janvier révolu une augmentation de l'activité (667), une situation inchangée (1.819) et une diminution (652).

La ligne *horizontale* des totaux donne la répartition des réponses *ex ante* (données à la fin de décembre et qui concernent l'évolution prévue pour janvier) suivant qu'elles annonçaient une augmentation (668), une situation inchangée (2.002) ou une diminution (468), soit au total 3.138 réponses. Ce chiffre est évidemment égal au total des indications *ex post*.

Les chiffres des colonnes (1), (2) et (3) doivent se lire horizontalement et verticalement. La lecture *horizontale* indique comment se répartissaient les réponses *ex ante* des participants qui, *ex post*, ont signalé un variation déterminée. Ainsi, sur les 667 participants qui, *ex post*, ont fait état d'une augmentation de leur activité, 319 avaient prévu cette augmentation, 300 s'étaient attendus à une situation inchangée et 48, à une diminution. De même, parmi les 1.819 participants qui, *ex post*, ont signalé une situation inchangée, 238 avaient initialement prévu une augmentation, 1.396, une situation inchangée et 185, une diminution. Des 652 participants qui, *ex post*, ont renseigné une diminution, 235 seulement avaient annoncé cette diminution *ex ante*.

La lecture *verticale* des mêmes colonnes montre comment se répartissent les réponses *ex post* des participants qui, dans leurs réponses *ex ante*, avaient prévu une variation déterminée. Des 668 participants qui avaient prévu une augmentation, 319 ont dans la suite (réponses *ex post*) renseigné un accroissement d'activité, 238, une situation inchangée et 111, une diminution. On lit de même la répartition des réponses *ex post* des 2.002 participants qui avaient prévu une activité inchangée et celles des 468 qui s'étaient attendus à une diminution.

Il apparaît donc que le nombre de cas de concordance entre les réponses *ex ante* et *ex post* s'élève à 319 pour les augmentations, 1.396 pour les inchangés et 235 pour les diminutions (chiffres en italiques dans le tableau I).

Ce sont ces données qui permettent de calculer les coefficients de concordance dont on se servira pour mesurer le degré d'exactitude des perspectives formulées par les participants.

Il est important de noter que le recensement des cas de concordance nécessite l'analyse des réponses *ex ante* et *ex post*, firme par firme, et non pas globalement. Une comparaison globale fournirait des indications erronées. Cette façon de procéder, appliquée à l'exemple choisi, reviendrait à rapporter le nombre des réponses *ex ante* en augmentation (668) au nombre des réponses *ex post* de même sens (667) et l'on conclurait à une concordance parfaite. Or, le tableau I révèle que les cas de concordance pour les augmentations ne sont que de 319.

a) Pour déterminer globalement dans quelle mesure les perspectives concordent avec les réalisations, on établit un *coefficient de concordance global*; celui-ci exprime, en pourcentage, le rapport entre le nombre des prévisions et réalisations concordantes et le nombre total des réponses fournies.

Ainsi, si l'on se réfère au tableau I, on voit que le nombre de concordances pour les augmentations, les inchangés et les diminutions atteint : 319 + 1.396 + 235 = 1.950.

En mettant ce chiffre en rapport avec le total des réponses pendant la période (3.138), on obtient le coefficient de concordance global :

$$\frac{1.950 \times 100}{3.138} = 62 \text{ p.c.}$$

L'exemple choisi montre que les cas de concordance sont particulièrement nombreux pour les réponses des firmes qui ont prévu, ou signalent en fin de mois, une situation inchangée. Mais il s'agit moins d'une exactitude des prévisions que du résultat de l'habitude des participants de négliger les fluctuations de faible amplitude. Les réponses aux enquêtes sous-estiment donc le nombre des variations à la hausse ou à la baisse. Comme ces cas nombreux de concordance des réponses « inchangés » interviennent au numérateur du coefficient, celui-ci est flatté.

b) Pour éliminer ces imperfections du coefficient global, on calcule donc des coefficients de concordance distincts pour les réponses ayant signalé une augmentation, pour celles ayant signalé une diminution et pour celles ayant signalé une situation inchangée. S'il faut par exemple calculer un coefficient de concordance pour les augmentations, ce coefficient partiel s'obtient en rapportant les cas de concordance soit au nombre total des réponses qui avaient prévu, en début de mois, une augmentation de l'activité, soit au nombre total des réponses qui ont signalé, en fin de mois, une augmentation de l'activité. Dans le premier cas, on obtiendra un coeffi-

cient prospectif; dans le second, on obtiendra un coefficient rétrospectif.

De manière générale, on peut dire que le coefficient de concordance *prospectif* exprime le pourcentage des prévisions qui seront trouvées confirmées; il traduit le rapport entre le nombre des réponses *ex ante* et *ex post* concordantes pour chacune des trois possibilités de variation et l'ensemble des réponses *ex ante* ayant annoncé la variation correspondante.

Si l'on se réfère au tableau I, on obtient pour le nombre de concordances entre les réponses *ex ante* et *ex post* les chiffres suivants :

augmentations	319
inchangés	1.396
diminutions	235

et pour le nombre total des réponses *ex ante* :

augmentations	668
inchangés	2.002
diminutions	468

Les coefficients de concordance prospectifs s'établissent dès lors à :

pour les augmentations ...	$\frac{319 \times 100}{668} = 48 \text{ p.c.}$
pour les inchangés	$\frac{1.396 \times 100}{2.002} = 70 \text{ p.c.}$
pour les diminutions	$\frac{235 \times 100}{468} = 50 \text{ p.c.}$

Quant aux coefficients de concordance *rétrospectifs*, ils expriment le pourcentage des variations effectivement survenues qui avaient été convenablement prévues par les firmes.

Ce pourcentage se calcule en faisant le rapport des réponses *ex ante* et *ex post* concordantes, pour une variation de sens déterminé, à l'ensemble des réponses *ex post* ayant signalé une variation de ce sens. En se référant au même exemple chiffré, on calculera les coefficients de concordance rétrospectifs suivants :

pour les augmentations ...	$\frac{319 \times 100}{667} = 48 \text{ p.c.}$
pour les inchangés	$\frac{1.396 \times 100}{1.319} = 77 \text{ p.c.}$
pour les diminutions	$\frac{235 \times 100}{652} = 36 \text{ p.c.}$

Les deux méthodes d'analyse prospective et rétrospective peuvent être indifféremment utilisées. Bien qu'elles aboutissent généralement à des coefficients de concordance distincts, leurs résultats sont aussi valables les uns que les autres. La distinction ne repose en somme que sur une différence d'optique. Toutefois, la comparaison des deux séries de coefficients de concordance permet de tirer des conclusions intéressantes sur l'attitude psycholo-

gique des chefs d'entreprise à l'égard de l'évolution future de leur activité. Par exemple, si, pour les augmentations, les coefficients prospectifs sont supérieurs aux coefficients rétrospectifs, on peut conclure que les participants inclinent à sous-estimer les cas de hausse dans leurs prévisions. De telles « erreurs » peuvent avoir une signification économique particulièrement intéressante. On reviendra sur cette question dans la suite.

* *

La méthode d'analyse décrite ci-dessus a été appliquée aux enquêtes effectuées en Belgique. Les résultats sont présentés dans des tableaux analogues au tableau I retenu précédemment comme exemple. Comme il a été dit plus haut, les renseignements portent sur une période allant de janvier 1956 à juin 1957, et de juillet 1957 à décembre 1957. Le choix de périodes suffisamment longues s'imposait en effet si l'on voulait obtenir des coefficients de concordance significatifs. Il a donc fallu additionner pour chacun des mois les résultats obtenus par la confrontation des réponses mensuelles *ex ante* et *ex post* des participants selon les principes exposés dans l'exemple ci-dessus (1).

Dans le tableau IIa sont repris les pourcentages de concordance globaux pour la variable « rythme de production » dans les différents secteurs industriels soumis aux enquêtes.

Tableau IIa.

Pourcentages de concordance globaux des prévisions dans l'industrie

Industries	Production	
	Périodes	
	Janvier 1956- juin 1957	Juillet 1957- décembre 1957
Industrie textile :		
a) Filatures	62	62
b) Tissages	63	62
Industrie du cuir et des chaussures	60	64
Industrie sidérurgique	83	76
Industries des fabrications métalliques :		
a) Biens de première transformation	62	63
b) Biens d'équipement	64	65
c) Biens de consommation	62	61
Les données de base ayant servi à l'établissement de ces coefficients sont reprises dans le tableau IIb.		

Il apparaît immédiatement que, dans l'ensemble, les pourcentages globaux de prévisions exactes ont été sensiblement les mêmes pendant les deux

(1) Dans cet exemple, on avait supposé, pour les besoins de l'explication, que les indications étaient relatives à une période de un mois seulement.

Tableau IIb.

**Détail des réponses ex ante (A) et ex post (P)
à la question « production » dans l'industrie**

(Périodes : A = janvier 1956 à juin 1957; B = juillet 1957 à décembre 1957)

Industries	Signes des réponses ex post	A				B			
		Signes des réponses ex ante				Signes des réponses ex ante			
		+	=	-	Totaux ex post	+	=	-	Totaux ex post
<i>Industrie textile :</i>									
a) Filatures	+	319	300	48	667	41	46	16	103
	=	238	1.396	185	1.819	57	390	79	526
	-	111	306	235	652	42	149	207	398
	Totaux ex ante	668	2.002	468	3.138	140	585	302	1.027
b) Tissages	+	932	646	139	1.767	148	175	38	361
	=	672	3.322	550	4.544	177	1.044	177	1.398
	-	241	694	810	1.745	70	323	386	779
	Totaux ex ante	1.895	4.662	1.499	8.056	395	1.542	601	2.538
<i>Industrie du cuir et des chauss.</i>									
	+	474	242	55	771	126	40	9	175
	=	296	932	198	1.426	93	337	53	483
	-	113	290	387	790	41	77	103	221
	Totaux ex ante	883	1.464	640	2.987	260	454	165	879
<i>Industrie sidérurgique</i>									
	+	26	12	5	43	5	4	0	9
	=	11	228	3	242	0	52	2	54
	-	9	16	14	39	5	10	11	26
	Totaux ex ante	46	256	22	324	10	66	13	89
<i>Fabrications métalliques :</i>									
a) Biens de première transformation	+	264	245	38	547	33	54	10	97
	=	286	1.337	114	1.737	41	347	52	440
	-	93	273	137	503	15	88	57	160
	Totaux ex ante	643	1.855	289	2.787	89	489	119	697
b) Biens d'équipement	+	851	614	70	1.535	123	138	19	280
	=	1.107	4.041	375	5.523	164	1.061	135	1.360
	-	236	568	371	1.175	55	196	153	404
	Totaux ex ante	2.194	5.223	816	8.233	342	1.395	307	2.044
c) Biens de consommation .	+	265	129	17	411	51	23	8	82
	=	196	620	88	904	36	148	27	211
	-	57	147	153	357	18	54	62	134
	Totaux ex ante	518	896	258	1.672	105	225	97	427

N. B. — Les chiffres en italiques dans le tableau correspondent aux cas de concordance entre les réponses ex ante et ex post.

périodes d'observation. Ceci laisse présumer que la qualité des prévisions, tout au moins pour la variable « production », n'est guère influencée par l'évolution de la conjoncture.

Le tableau ci-après renseigne les résultats des vérifications analogues qui ont été effectuées en Allemagne fédérale et en Afrique du Sud.

Pour certaines industries, il est possible de comparer les coefficients de concordance pour la variable « production » avec ceux calculés en Allemagne par l'Institut Ifo. On remarque que dans les industries textile et du cuir les pourcentages de concordance globaux sont moins élevés en Belgique qu'en Allemagne. Le fait que, dans ce dernier pays, la vérification porte sur une période beaucoup plus longue ne semble pas devoir justifier à lui seul les différences. En effet, on a constaté en Allemagne que les coefficients de concordance se modifient peu dans le temps.

A titre d'information, on a reproduit également les coefficients de concordance obtenus en Afrique du Sud. Toutefois, une comparaison rigoureuse entre les résultats enregistrés en Belgique et dans ce pays n'est pas possible, étant donné que les coefficients établis en Afrique du Sud ont trait à l'ensemble de l'industrie. Par ailleurs, les questions « perspectives » portent sur une période de trois mois en Afrique du Sud et de un mois en Belgique.

De tous les secteurs industriels belges, c'est la sidérurgie qui a le coefficient de concordance le plus élevé. La grande exactitude des prévisions dans cette industrie s'explique, semble-t-il, par la nature de l'activité et la structure de ce secteur. Cette industrie, qui comprend des entreprises de grande dimension, est en mesure d'établir des plans de production plus précis, qui ne sont révisés qu'en cas de variations conjoncturelles assez accusées. Par ailleurs, pendant la période de janvier 1956-juin 1957, le

**Pourcentages de concordance globaux des prévisions dans l'industrie
en Allemagne fédérale et en Afrique du Sud**

Sources : *Hildegard First et Van Den Bergh-Verburgh*, loc. cit.

A. Allemagne fédérale.		
Secteurs	Périodes	Production
Filatures et tissages	janvier 1950 à décembre 1953	75,2
Tanneries	janvier 1950 à juillet 1957	74,4
Industrie de la chaussure	janvier 1950 à août 1957	71,2
Industrie de la confection	janvier 1950 à décembre 1953	63,4
Industrie du papier	janvier 1953 à décembre 1956	86,2
B. Afrique du Sud.		
Secteurs	Périodes	Production
Industrie (ensemble)	1954 2 ^e trimestre	62
	3 ^e »	53
	4 ^e »	60
	1955 1 ^{er} trimestre	57

degré d'utilisation des capacités productives de l'industrie sidérurgique s'est maintenu à un niveau élevé; cette situation a rendu les prévisions plus faciles, beaucoup d'entreprises ayant pu signaler une situation inchangée d'un mois à l'autre.

Dans les autres secteurs, les pourcentages de concordance sont sensiblement égaux, se situant tous entre 60 et 65 p.c. Le moindre degré d'exactitude des perspectives semble également pouvoir être attribué au genre d'activité et à la structure particulière de ces secteurs. Ceux-ci comprennent généralement un grand nombre de petites et moyennes entreprises n'ayant souvent que des plans de production à très court terme. Presque toujours, ces plans sont établis en fonction des tendances récentes des affaires et ils en subissent les multiples variations, souvent difficilement prévisibles.

Les résultats des calculs relatifs aux secteurs commerciaux sont indiqués dans les tableaux IVa et IVb. On a également relevé dans le tableau IVa, les indications analogues obtenues dans quelques branches commerciales couvertes par les enquêtes sur la conjoncture en Allemagne fédérale.

Il apparaît que les pourcentages de concordance globaux sont d'un même ordre de grandeur dans les deux pays. Ceci permet de conclure que, dans le commerce, le degré d'exactitude des prévisions est sensiblement égal en Belgique et en Allemagne fédérale. Il est vrai que, pour une partie, la comparaison se fait sur la base de deux variables distinctes, à savoir les commandes aux fournisseurs, pour la Belgique, et les ventes, pour l'Allemagne fédérale. Toutefois, ces deux variables sont intimement liées et subissent dans une même mesure, quoique souvent avec un certain décalage, les effets des variations de la demande de la clientèle.

Le niveau relativement bas des coefficients de concordance obtenus pour la variable « commandes

aux fournisseurs » est probablement imputable au fait que les commandes dépendent étroitement de

Tableau IVa.

**Pourcentages de concordance globaux
des prévisions dans le commerce :
Belgique et Allemagne fédérale**

A. Belgique				
Secteurs	Commandes aux fournisseurs		Prix d'achat	
	Périodes			
	Janvier 1956 à juin 1957	Juillet 1957 à décembre 1957	Janvier 1956 à juin 1957	Juillet 1957 à décembre 1957
<i>Produits textiles :</i>				
Commerce de gros .	50	54	76	75
Commerce de détail .	54	57	77	74
<i>Chaussures et pantoufles :</i>				
Commerce de détail .	54	56	75	75
Les données de base ayant servi à l'établissement de ces coefficients sont reprises dans le tableau IVb.				
B. Allemagne fédérale				
Source : <i>Hildegard First</i> , loc. cit.				
Secteurs	Ventes		Prix d'achat	
	Périodes			
	Janvier 1950 à décembre 1956		Janvier 1950 à décembre 1956	
<i>Produits textiles :</i>				
Commerce de gros .	53,2		75,1	
Commerce de détail .	55,0		74,9	
<i>Chaussures et pantoufles :</i>				
Commerce de détail .	65,1			
1 Pour les chaussures et pantoufles : janvier 1950 à décembre 1954.				

Tableau IVb.

Détail des réponses ex ante et ex post dans le commerce belge

Secteurs	Commandes aux fournisseurs											
	Périodes						Périodes					
	Janvier 1956 à juin 1957			Juillet 1957 à décembre 1957			Janvier 1956 à juin 1957			Juillet 1957 à décembre 1957		
	+	=	-	+	=	-	+	=	-	+	=	-
Commerce de gros en produits textiles	ex ante											
	ex post	593	342	236	1.171	143	78	46	267	666	374	15
	Totaux	593	988	389	1.900	135	298	109	542	392	2.705	92
Commerce de détail en produits textiles	ex ante	305	477	703	1.485	102	142	287	511	15	207	95
	ex post	1.421	1.807	1.328	4.556	380	518	422	1.320	1.073	3.286	202
	Totaux	1.621	964	633	3.218	389	221	170	780	1.950	915	27
Commerce de détail en chaussures et pantoufles	ex ante	598	1.106	1.219	4.921	277	874	330	1.481	37	315	108
	ex post	3.325	4.748	4.333	12.397	831	1.474	1.289	3.594	3.312	8.616	342
	Totaux	526	202	197	925	182	60	58	300	399	226	2
Commerce de détail en chaussures et pantoufles	ex ante	285	487	306	1.056	72	145	67	284	543	2.258	32
	ex post	285	371	924	1.580	99	117	231	497	6	60	10
	Totaux	1.074	1.060	1.427	3.561	353	322	406	1.081	948	2.544	44
	Totaux ex ante	1.070	759	66	3.536	298	759	13	1.070	263	137	3
	Totaux ex post	263	829	21	956	34	99	34	99	263	829	21
	Totaux ex ante	263	829	21	956	34	99	34	99	263	829	21
	Totaux ex post	263	829	21	956	34	99	34	99	263	829	21

N. B. — Les chiffres en italiques correspondent aux cas de concordance entre les réponses ex ante et ex post.

l'évolution des ventes sur le niveau desquelles les commerçants n'ont, en somme, que peu d'emprise.

Quant au haut degré d'exactitude des prévisions relatives au prix d'achat, il convient de l'attribuer, semble-t-il, au fait que cet élément ne varie que faiblement d'un mois à l'autre. En outre, il s'agit d'un facteur sur lequel les commerçants sont en général bien renseignés et qui n'échappe pas entièrement à leur pouvoir. Il leur est loisible en effet de s'approvisionner auprès des fournisseurs de leur choix et de discuter les hausses éventuelles décidées par les vendeurs.

D'une manière générale, il convient d'interpréter les pourcentages de concordance globaux des prévisions avec une certaine prudence. En effet, les résultats globaux peuvent être fortement influencés par le nombre des prévisions exactes se rapportant à une situation inchangée. Comme on l'a déjà dit, beaucoup d'entreprises cèdent à la facilité en ne signalant pas les fluctuations de faible amplitude et font état dans ce cas d'une situation inchangée. Dans la mesure où le niveau d'activité d'un secteur déterminé se maintient alors à un niveau relativement stable, le degré d'exactitude des prévisions de production peut paraître trop favorable. C'est pourquoi, il est intéressant de calculer des coefficients prospectifs et rétrospectifs.

On vérifiera donc dans quelle mesure les prévisions d'augmentation ou de diminution se confirment ultérieurement dans chacun des secteurs observés.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette vérification s'effectue en rapportant le nombre des prévisions exactes d'une fluctuation dans un sens déterminé au nombre total des prévisions de cette fluctuation (examen prospectif) ou au nombre total des réalisations effectives de celle-ci (examen rétrospectif).

Dans le tableau V sont indiqués les pourcentages de concordance prospectifs et rétrospectifs pour chacune des trois modalités de réponses (augmentation, situation inchangée, diminution).

Il ressort de ce tableau que les prévisions concernant une situation inchangée se réalisent le plus souvent. Ce résultat est assez normal si l'on tient compte de la tendance des participants à ne pas signaler les fluctuations de faible amplitude.

Pour les augmentations et les diminutions, les pourcentages de concordance obtenus sont beaucoup moins élevés. Ceci semble indiquer que les adaptations des programmes de production sont liées à l'influence de facteurs difficilement prévisibles et sur lesquels les industriels n'ont que peu d'emprise.

Il ressort du tableau VI qu'en Allemagne, pour la même variable « production », les coefficients de concordance prospectifs et rétrospectifs relatifs aux augmentations et aux diminutions sont également sensiblement inférieurs aux coefficients de concordance globaux relevés dans le tableau III.

Tableau V.

**Pourcentages de concordance prospectifs (P) et rétrospectifs (R)
pour les augmentations, les inchangés et les diminutions
signalés dans l'industrie belge**

Industries	Production											
	Période						Période					
	Janvier 1956 - juin 1957						Juillet 1957 - décembre 1957					
	+		=		-		+		=		-	
P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	
Industrie textile :												
a) Filatures	48	48	70	77	50	36	29	40	67	74	69	52
b) Tissages	52	56	71	73	54	46	37	41	68	75	64	50
Industrie du cuir et des chaussures ...	54	61	64	65	60	49	48	72	74	70	62	47
Industrie sidérurgique	57	60	89	94	64	36	50	56	79	96	85	42
Industries des fabrications métalliques :												
a) Biens de première transformation	41	48	72	77	47	27	37	34	71	79	48	36
b) Biens d'équipement	39	55	77	73	45	32	36	44	76	78	50	38
c) Biens de consommation	51	64	69	69	59	43	49	62	66	70	64	46

Les données de base ayant servi à l'établissement de ces coefficients sont reprises dans le tableau IIb.

La confrontation des pourcentages de concordance prospectifs et rétrospectifs permet de vérifier si les participants aux enquêtes ont tendance à surestimer ou à sous-estimer les fréquences des variations qui se produiront dans les variables observées.

Si *P* (coefficient prospectif) est supérieur à *R* (coefficient rétrospectif) il y a sous-estimation du nombre des fluctuations. Ceci ressortira mieux à l'aide de l'exemple suivant : 200 participants avaient prévu une augmentation de l'activité; sur ce nom-

Tableau VI.

**Pourcentages de concordance prospectifs (P) et rétrospectifs (R)
pour les augmentations et les diminutions
dans quelques secteurs industriels allemands**

Source : Hildegard First, loc. cit.

Industries	Périodes	Production			
		+		-	
		P	R	P	R
Tanneries	Janvier 1950 - juillet 1957	40,4	32,5	57,8	31,3
Industrie de la chaussure	Janvier 1950 - août 1957	58,1	49,8	60,5	39,6
Filatures	Janvier 1950 - décembre 1953	50,9	29,7	44,6	51,6
Tissages	Janvier 1950 - décembre 1957	47,2	35,6	55,7	44,7
Confection	Janvier 1950 - décembre 1953	61,3	43,1	62,9	46,8

bre, 100 signalent par après un accroissement; 300 autres participants qui n'avaient pas prévu une augmentation, en signalent une dans leur réponse *ex post*. En pareil cas, les coefficients prospectifs et rétrospectifs s'établiront à :

$$P = \frac{100}{200} \quad \text{et} \quad R = \frac{100}{400}$$

On conclut à une sous-estimation, car 200 participants seulement avaient prévu une augmentation, alors qu'il y en a eu 400 à signaler une hausse *ex post*.

Inversément, il y a surestimation lorsque *P* est inférieur à *R*.

En ce qui concerne la Belgique, on constate que pour les augmentations de production, les pourcentages de concordance rétrospectifs sont généralement supérieurs aux pourcentages de concordance prospectifs. Les participants semblent donc enclins à surestimer les possibilités de relever leur rythme de production. Pour les perspectives relatives aux diminutions du niveau de production, les pourcentages de concordance prospectifs sont sensiblement supérieurs aux pourcentages de concordance rétrospectifs, ce qui laisse apparaître une tendance dans le chef des participants à sous-estimer le nombre des diminutions d'activité qui se produiront. Ceci est particulièrement apparent dans l'industrie sidérur-

Tableau VII.

Pourcentages de concordance prospectifs (P) et rétrospectifs (R) pour les augmentations, les inchangés et les diminutions signalés dans le commerce ¹

Secteurs	Commandes aux fournisseurs												Prix d'achat											
	Janvier 1956 - juin 1957						Juillet 1957 - décembre 1957						Janvier 1956 - juin 1957			Juillet 1957 - décembre 1957								
	+		=		-		+		=		-		+	=	-	+	=	-						
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R						
Produits textiles :																								
Commerce de gros	42	51	55	52	53	47	38	54	58	55	63	52	62	63	82	85	47	30	53	47	81	87	59	34
Commerce de détail	49	50	55	53	57	58	47	50	59	59	61	59	59	67	86	83	32	23	58	58	81	82	30	21
Chaussures et pantoufles :																								
Commerce de détail	49	57	46	46	65	58	52	61	45	51	69	57	42	64	89	80	23	13	44	63	88	80	46	27

¹ Les données de base ayant servi à l'établissement de ces coefficients sont reprises dans le tableau IVb.

gique où une certaine résistance à adapter dans l'avenir les plans de production vers le bas se manifeste clairement. Dans les deux cas, les réponses des industriels belges traduisent une vue optimiste de l'évolution future de la situation économique. Ceci semble indiquer que pendant la période d'essor 1956-début de 1957, beaucoup de participants croyaient à la continuation de la hausse conjoncturelle, alors que durant la période de fléchissement consécutive ils tablaient sur une reprise rapide des affaires.

En Allemagne fédérale, où les coefficients sont établis à partir de réponses couvrant une période beaucoup plus longue, la confrontation des coefficients prospectifs et rétrospectifs conduit à des conclusions quelque peu différentes de celles dégagées pour la Belgique. Les coefficients prospectifs y sont généralement supérieurs aux coefficients rétrospectifs aussi bien pour les augmentations que pour les diminutions de production. Ceci signifie que les entrepreneurs ont tendance à sous-estimer la fréquence des variations effectives de leur rythme de production aussi bien pour les augmentations que pour les diminutions. On constate néanmoins une exception pour les filatures où, semble-t-il, les prévisions de diminution d'activité sont surestimées.

Dans le tableau VII, relatif aux résultats obtenus dans les secteurs du commerce, les mêmes tendances à surestimer les augmentations et à sous-estimer les diminutions se font jour.

Seuls, dans le commerce de détail en produits textiles, les pourcentages prospectifs et rétrospectifs sont sensiblement égaux pour la variable « commandes aux fournisseurs ».

Pour la variable « prix d'achat », la sous-estimation des diminutions et la surestimation des augmentations pourraient psychologiquement s'expliquer par la tendance des commerçants à influencer, dans un sens qui leur est favorable, la propension à consommer des acheteurs. Celle-ci se trouve en effet généralement freinée par une évolution baissière des prix, tandis qu'elle est accélérée dès qu'une tendance haussière se manifeste.

Que peut-on conclure de cette étude sur la valeur des prévisions des participants ?

Il convient tout d'abord de souligner qu'on ne peut pas exiger une concordance en tous points parfaite entre les prévisions et les faits révolus. Les premières portent en effet sur des variables dont les fluctuations sont déterminées par des facteurs qui échappent, pour une grande partie, au contrôle des chefs d'entreprise. Il est dès lors très difficile de déterminer *a priori* quels coefficients de concordance devraient normalement être atteints. La comparaison des coefficients de concordance globaux pour la Belgique avec ceux obtenus en Allemagne fédérale fait apparaître que les prévisions des industriels belges sont moins exactes que celles de leurs collègues allemands. On ne peut toutefois en tirer des conclusions définitives en raison des différences

qui existent dans la structure industrielle de ces deux pays. On constate d'ailleurs que, dans le commerce, la valeur des prévisions est sensiblement égale dans les deux Etats.

L'examen de la cohérence des réponses fait au chapitre I s'étant révélé satisfaisant, on peut supposer par analogie que les réponses aux questions « perspectives » sont fournies avec la même précision. Dès lors, les coefficients de concordance des prévisions indiqueraient dans quelle mesure les chefs d'entreprise sont à même de faire des prévisions exactes.

Il serait cependant hasardeux de considérer les coefficients de concordance calculés pour la période 1956-1957 comme invariables à travers toutes les phases de l'évolution conjoncturelle. Seule, l'application de la méthode d'analyse à plusieurs périodes, couvrant chacune une phase déterminée du cycle, permettrait d'aboutir à des conclusions définitives à ce sujet. Malheureusement, pareils examens exigent de très longs travaux qui limitent sérieusement les possibilités d'investigation dans ce domaine.

CHAPITRE III

COMPARAISON DES RESULTATS DES ENQUETES AVEC LES DONNEES STATISTIQUES

Une comparaison rigoureuse entre les résultats des enquêtes et les séries statistiques habituelles se heurte à de sérieuses difficultés.

Il y a en effet une différence de nature essentielle entre les indications obtenues par ces deux méthodes d'investigation. Les résultats des enquêtes traduisent les fréquences des variations des variables observées (production, prix de vente, inscriptions de commandes, etc.) en donnant la distribution des réponses d'après les trois possibilités d'évolution, c'est-à-dire le nombre pondéré des réponses signalant des « augmentations », des « situations inchangées » et des « diminutions », mais ils ne fournissent aucune indication concernant l'ampleur même de ces variations. Les résultats obtenus expriment donc simplement les mouvements des variables eu égard à la fréquence des réponses de même sens.

Dans les statistiques, par contre, non seulement les trois modalités d'évolution possibles n'apparaissent pas, mais, en outre, les résultats chiffrés nets qu'elles fournissent pour les secteurs observés, traduisent des variations quantitatives. Une confrontation des statistiques avec les résultats des enquêtes revient donc à comparer une évolution quantitative à une évolution de fréquences.

Néanmoins, malgré la distinction fondamentale entre la nature de ces deux séries d'indications, un système de quantification des résultats des enquêtes a pu être mis au point afin de rendre possible une comparaison directe avec les statistiques chiffrées.

Le mérite en revient à Anderson et à ses collaborateurs (1).

Cette méthode a suscité un grand intérêt non seulement en raison du fait qu'elle permet de confronter les résultats des enquêtes avec les statistiques, mais aussi parce qu'elle rendrait possible une appréciation de l'ampleur des variations statistiques avant leur enregistrement officiel.

Des travaux de quantification des résultats des enquêtes ont également été entrepris en Belgique. Toutefois, ceux-ci n'ont pu être poursuivis, car il s'est révélé, à l'expérience, que certaines conditions de base nécessaires à leur réussite faisaient défaut dans notre pays. En effet, la traduction des indications de fréquences obtenues par les enquêtes en données quantitatives repose sur les hypothèses de travail suivantes :

1. Il existe une proportionnalité entre l'ampleur des mouvements signalés par les firmes et l'importance relative de celles-ci au sein du secteur étudié.

A cet égard, on se rappellera que pour établir les résultats mensuels, les réponses des firmes participantes sont pondérées d'après leur chiffre d'affaires; ainsi, déjà dans la représentation graphique des fréquences, cette hypothèse de proportionnalité est introduite.

2. Il y a, par conséquent, une proportionnalité entre le pourcentage des réponses pondérées des firmes signalant une variation de même sens et l'ampleur de la fluctuation qui s'est effectivement produite.

Si, par exemple, dans le cas où 20 p.c. des firmes interrogées font état d'une augmentation de la production, celle-ci accuse une hausse de 5 p.c., on en conclut que le relèvement doit être de 10 p.c. lorsque 40 p.c. des firmes participantes signalent une tendance haussière.

3. Etant donné que les résultats des enquêtes indiquent toujours les variations par rapport au mois précédent, les soldes mensuels (différences entre les augmentations et les diminutions) peuvent être cumulés de façon à établir une évolution chronologique continue.

Or, les deux premières hypothèses de travail ne peuvent être considérées comme réalistes que dans la mesure où les secteurs étudiés couvrent un très grand nombre d'entreprises dont l'importance relative ne présente pas de grands écarts. Dans plusieurs secteurs industriels belges ces conditions ne sont pas réalisées.

Si la vérification des résultats des enquêtes par la méthode de quantification ne peut donc être envisagée, une comparaison des résultats des enquêtes avec les statistiques correspondantes reste néanmoins possible. Quoique moins rigoureuse, elle est suffisam-

(1) Cfr. Oskar Anderson jr., « Konjunkturtest und Statistik », *Allgemeines Statistisches Archiv*, Munich, 1951, Heft 3.

ment significative pour le but poursuivi. En effet, on ne peut guère exiger une exactitude mathématique des résultats d'une méthode d'investigation conçue uniquement pour dégager les tendances conjoncturelles prédominantes.

Pour effectuer la comparaison, on se contente d'examiner si les tendances révélées par les deux sources de renseignements sont de même sens, sans exiger une proportionnalité rigoureuse entre l'ampleur des mouvements statistiques et la distribution des fréquences. Sans doute, si une variation statistique importante coïncide avec une forte prépondérance des fréquences de même sens, la concordance entre les deux séries d'indications sera jugée d'autant plus favorable. Toutefois, on ne peut exiger *a priori* cette relation étroite, si l'on tient compte des réserves faites plus haut.

Pour faciliter l'examen de la concordance entre les tendances révélées par les enquêtes et les statistiques, on a recouru à une représentation graphique des indications.

Les résultats mensuels des enquêtes sont présentés par des histogrammes; les pourcentages de réponses signalant une augmentation sont portés au-dessus de l'axe horizontal (axe des x) et les diminutions, au-dessous. Les pourcentages des réponses « inchangés » ne sont pas indiqués sur le graphique; ils représentent la différence entre la somme des pourcentages des augmentations et des diminutions et le total, c'est-à-dire 100 p.c.

Pour chaque mois, l'origine commune des histogrammes est l'axe horizontal. C'est à dessein que l'on n'a pas cumulé les mouvements de mois en mois. En effet, une telle méthode aurait nécessité l'établissement de soldes mensuels entre les augmentations et les diminutions. Dès lors, il n'aurait pas été possible de représenter séparément les cas d'augmentations et de diminutions. Au surplus, pour présenter graphiquement les soldes cumulés, il aurait fallu utiliser des courbes dont la juxtaposition aux courbes statistiques risquait de masquer la distinction de nature essentielle entre ces deux séries de renseignements. Dans le graphique 1 (voir page 373) où la comparaison portait sur des indications, toutes recueillies par voie d'enquêtes, la présentation des résultats sous forme de courbes n'offrait pas les mêmes inconvénients.

La présentation sous forme d'histogramme n'empêche cependant pas de dégager les tendances révélées par les enquêtes. Une prédominance des pourcentages d'augmentations ou de diminutions pendant des mois successifs permettra, en effet, de conclure à une tendance haussière ou baissière, aussi bien qu'une courbe ascendante ou descendante.

Quant aux données statistiques, elles ont été traduites par des courbes tracées au travers des histogrammes, de façon à faciliter la comparaison des deux séries de renseignements.

L'évolution des courbes statistiques doit être rapprochée de l'échelle indiquée sur l'ordonnée droite

de chaque graphique, celle des indications des enquêtes, de l'échelle indiquée sur l'ordonnée gauche.

La comparaison des résultats des enquêtes aux données statistiques correspondantes n'a été possible que pour un nombre limité des aspects de l'activité des secteurs étudiés. En effet, les chiffres statistiques publiés, relatifs à un secteur industriel, ne concernent, en général, que la production, les exportations, parfois les prix de vente et, exceptionnellement, les inscriptions de commandes. Par contre, les renseignements obtenus par les enquêtes sur la conjoncture permettent de suivre les mouvements d'un nombre beaucoup plus grand de variables : rythme de production, stocks, prix de vente, inscriptions de commandes et expéditions en marché intérieur et à l'exportation, carnets de commandes et perspectives concernant la production, l'effectif ouvrier, la demande de la clientèle et les prix de vente.

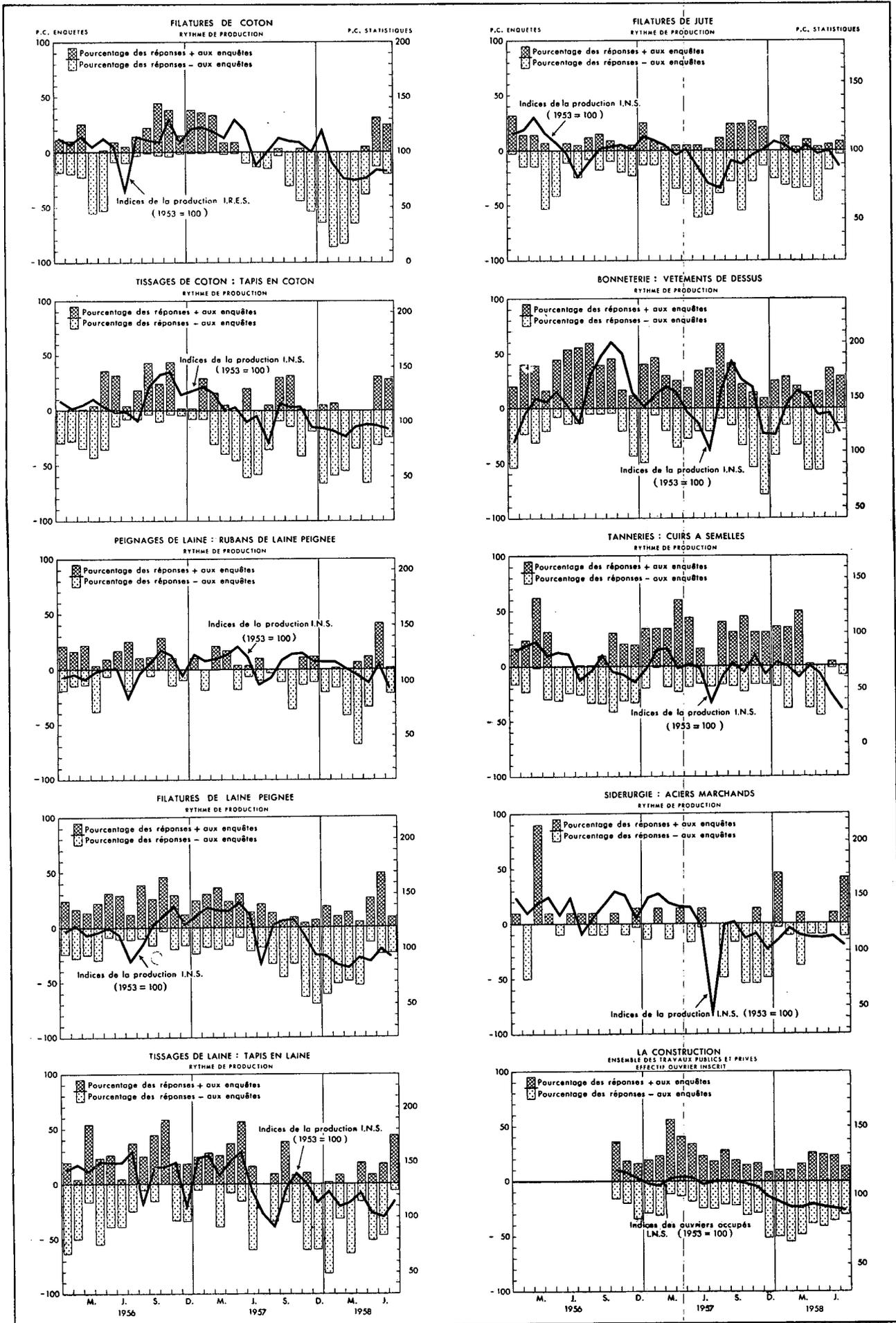
Quant aux secteurs commerciaux, une documentation statistique exhaustive est pratiquement inexistante.

Il s'ensuit que les possibilités de comparer les résultats des enquêtes aux chiffres statistiques sont assez restreintes pour l'industrie et pratiquement nulles pour le commerce.

Dans les secteurs industriels, à l'exception des industries de la construction et des fabrications métalliques, la comparaison est effectuée uniquement pour la production. Encore cette comparaison n'est-elle pas réalisée pour tous les secteurs observés. Néanmoins, les activités retenues peuvent être considérées comme suffisamment représentatives de l'ensemble.

Dans l'industrie de la construction, on a pris en considération l'effectif ouvrier inscrit et, pour l'industrie des fabrications métalliques, les inscriptions de commandes intérieures et étrangères. En ce qui concerne cette dernière industrie, la fédération professionnelle publie des statistiques mensuelles pour dix-neuf groupes, dont chacun constitue une synthèse de plusieurs fabrications. Or, les enquêtes dans ce secteur portent sur un très grand nombre de produits qui ne sont pas repris séparément dans les statistiques de Fabrimétal. Toutefois, étant donné que les produits sont classés d'après la classification de Fabrimétal, il est possible de les regrouper selon les critères adoptés par la fédération. La synthèse des résultats des enquêtes obtenus pour les produits appartenant à un groupe déterminé de Fabrimétal ne peut être comparée en toute rigueur avec les données statistiques de ce même groupe que dans la mesure où ces produits couvrent l'ensemble ou la presque-totalité des activités prises en considération dans les statistiques. Cette dernière condition n'est remplie que dans peu de cas. Il était, en effet, pratiquement impossible d'observer l'évolution conjoncturelle pour tous les produits de l'industrie des fabrications métalliques. Pour cette raison, seuls les produits importants de chaque groupe ont été choisis pour être observés par voie d'enquêtes. En définitive, quatre groupes seulement de produits

Comparaison des résultats des enquêtes avec les données statistiques correspondantes Industries textile, du cuir, sidérurgique et de la construction



couverts par les enquêtes et les statistiques se sont révélés identiques, à savoir :

1. les aciéries de moulage;
2. les fonderies de fer;
3. les tréfileries, étirages, laminages à froid;
4. la construction navale.

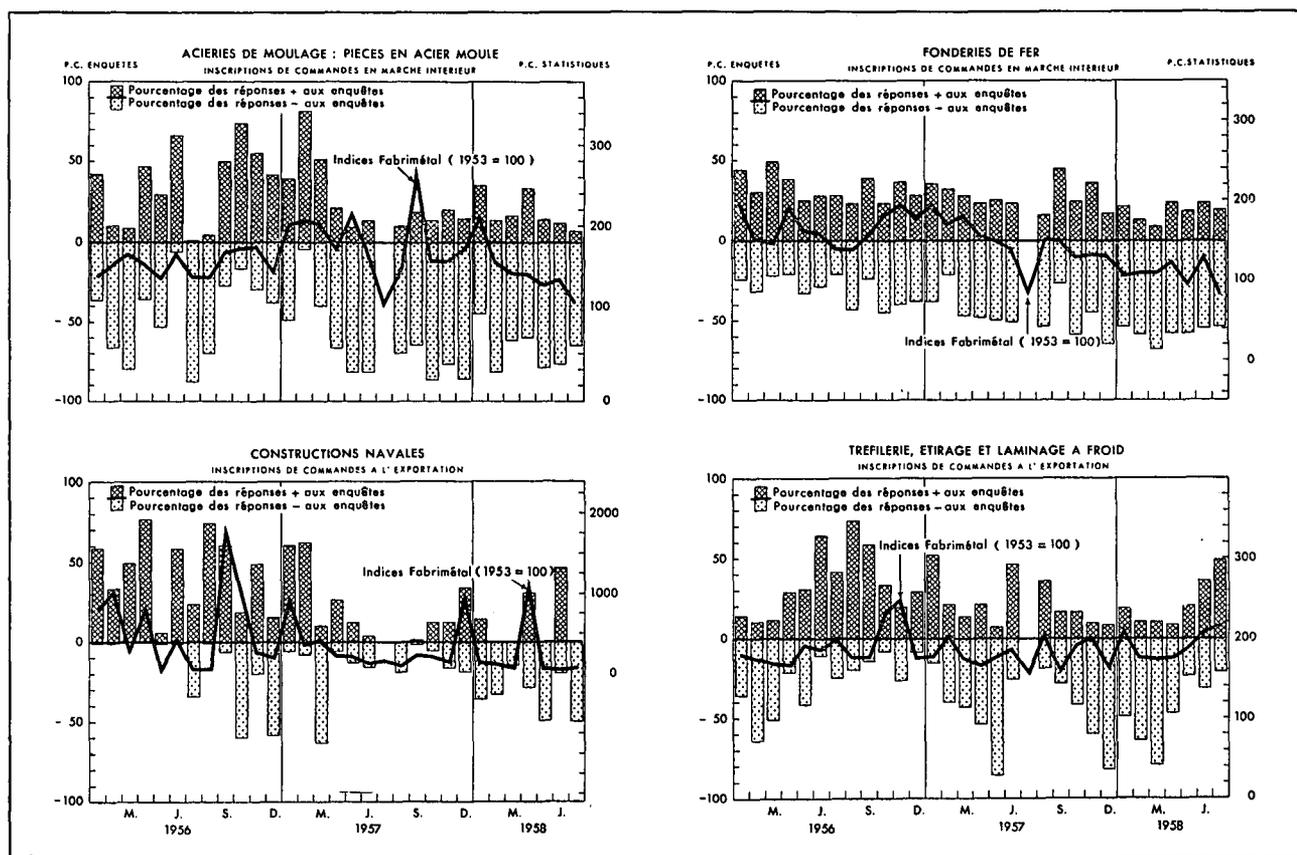
Les graphiques de comparaison entre les résultats des enquêtes et les statistiques se limitent à ces quatre groupes.

Il n'existe pas de statistiques de la production des divers secteurs de l'industrie des fabrications métalliques. En conséquence, cet aspect particulier de l'activité n'a pu être retenu. La comparaison ne s'est révélée possible que pour les inscriptions de commandes. Pour chacun des quatre groupes mentionnés ci-dessus, seule a été retenue la catégorie des commandes, extérieures ou intérieures, qui assurent, à titre principal, l'activité du secteur.

Avant de passer à l'analyse des graphiques 2 et 3, il y a lieu de fournir quelques précisions supplémentaires concernant la nature des renseignements comparés. Les variables comparées dans les graphiques ne sont pas tout à fait identiques. Les résultats des enquêtes portent sur l'évolution du « rythme de production », tandis que les statistiques traduisent généralement les mouvements des quantités produites (1). De ce fait, un certain décalage peut apparaître entre la tendance des statistiques et celle des enquêtes. C'est le cas, par exemple, lorsque l'encours de fabrication a été augmenté sans que cette augmentation se soit déjà répercutée sur la production finale. De même, la comparabilité disparaîtra pendant la période des congés annuels. En

(1) Il y a lieu cependant de faire remarquer que les indices de production statistiques ont été établis à partir des chiffres de l'Institut National de Statistique, ramenés à des mois types de 25 jours ouvrables.

Graphique 3. **Comparaison des résultats des enquêtes avec les données statistiques correspondantes**
Industrie des fabrications métalliques



effet, afin d'éliminer dans les résultats des enquêtes les mouvements d'ordre accidentel, on a demandé aux participants de ne pas signaler les fluctuations de production qui résulteraient uniquement de l'octroi des congés payés. Or, dans les chiffres statistiques, le fléchissement attribuable aux vacances annuelles n'est pas éliminé.

Une réserve analogue doit être émise au sujet des inscriptions de commandes, dont l'évolution fait

l'objet d'une comparaison dans quelques secteurs de l'industrie des fabrications métalliques. Dans les enquêtes, les réponses aux questions « inscriptions de commandes » sont établies sur la base des valeurs à prix constants de celles-ci, tandis que les statistiques indiquent la valeur des commandes inscrites. Dans ces conditions, il se peut que la concordance entre les résultats des enquêtes et les données statistiques soit contrariée par des mouvements de prix.

Un examen attentif des graphiques traduisant l'évolution des résultats des enquêtes et des statistiques fait apparaître sur l'ensemble de la période considérée une concordance satisfaisante entre les tendances qui se dégagent de ces deux sources de renseignements. Une courbe statistique fléchissante coïncide presque toujours avec une nette prédominance des pourcentages de diminutions dans les résultats des enquêtes, tandis qu'une courbe ascendante s'accompagne en général d'une succession de pourcentages d'augmentations supérieurs à ceux des diminutions.

Sans doute cette concordance n'apparaît-elle pas aussi nettement si l'on examine les variations pour chaque mois séparément. A cet égard, des divergences existent dans l'évolution des mouvements révélés par les enquêtes et les statistiques. Toutefois, ce défaut de parallélisme que l'on constate en courte période peut s'expliquer pour plusieurs raisons dont on a déjà été amené à parler plus haut. La principale tient à la nature quelque peu différente des variables observées, notamment, rythme de production pour les enquêtes, quantités produites pour les statistiques. De même, toute comparabilité disparaît dans la période des congés payés puisque l'incidence de ceux-ci sur les fluctuations de la production est éliminée dans les résultats des enquêtes.

Ceci dit, et pour en revenir à un plan plus général, on constate que dans presque toutes les activités examinées (industries textile, sidérurgique et de la construction), l'évolution des informations apportées tant par la statistique que par les enquêtes traduit fondamentalement les tendances conjoncturelles prédominantes qui ont caractérisé l'ensemble de l'industrie belge au cours de la période considérée : rythme d'activité en expansion en 1956, ralentissement par après. Au sein de l'industrie textile, un secteur toutefois fait exception à cette règle. Il s'agit de l'industrie du jute qui présente à cet égard une évolution tout à fait particulière : en effet, sous l'effet du fléchissement persistant des commandes, la production a été orientée à la baisse en 1956 et au premier semestre de 1957, pour se relever quelque peu dans la suite, ainsi qu'en témoignent tant les résultats des enquêtes que la courbe statistique.

Dans l'industrie sidérurgique (aciers marchands), il semble que les participants aux enquêtes aient eu tendance dans leurs réponses à ne pas signaler les mouvements d'amplitude réduite. Ainsi, de mars 1956 à juin 1957, les réponses « rythme de production inchangé » ont été de loin les plus nombreuses, alors que les chiffres statistiques ont traduit dans l'entre-temps de multiples fluctuations. Toutefois, aucune tendance bien nette ne peut être dégagée des variations de la courbe statistique au cours de cette période. D'autre part, la concordance entre les deux séries d'indications redevient assez nette au moment du fléchissement progressif de la production d'aciers marchands durant les quatre derniers mois de l'année 1957.

Une covariation très étroite se remarque dans l'industrie de la construction. Il convient de noter que, dans ce dernier secteur, le rapprochement porte sur une variable identique.

Dans les quatre secteurs observés de l'industrie des fabrications métalliques, où la comparaison porte sur les inscriptions de commandes, les tendances fondamentales révélées par les enquêtes semblent également confirmées par les statistiques. Les graphiques font ressortir une tendance haussière au cours de l'année 1956 et pendant les premiers mois de 1957, suivie d'une détérioration durant les mois ultérieurs. Toutefois, dans le groupe « tréfileries, étirages et laminages à froid », le fléchissement qui apparaît dans les résultats des enquêtes au cours de la période septembre 1957 à avril 1958 ne semble pas entièrement confirmé par le mouvement de la courbe statistique. D'autre part, dans la construction navale, la progression fondamentale des commandes extérieures en 1956 ressort plus nettement des résultats des enquêtes que des données statistiques.

Au terme de cette comparaison entre résultats des enquêtes et chiffres statistiques, on peut admettre que, pour les secteurs examinés, la confrontation a donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants. Il est intéressant, à ce point de vue, de souligner que les phases conjoncturelles ayant caractérisé la période observée ont été mises en lumière, tant par les résultats des enquêtes que par les données statistiques.

••

En conclusion de cette étude consacrée à la vérification des enquêtes sous trois optiques différentes, on est en mesure d'établir un bilan global qui permet d'attribuer aux renseignements obtenus par cette méthode d'observation de la conjoncture, un coefficient de validité élevé.

Dans les secteurs étudiés, l'évolution des différents aspects observés — production, carnets de commandes, stocks, etc. — s'est avérée cohérente. Ceci permet de conclure que les renseignements fournis par les participants revêtent un caractère logique. Quoique cette cohérence dans les indications n'implique pas nécessairement la véracité de celles-ci, elle constitue néanmoins un premier élément permettant d'augurer favorablement de leur validité.

Les enseignements tirés de la confrontation entre les résultats des enquêtes et les données statistiques correspondantes ont confirmé cette supposition. Les tendances qui se dégagent de ces deux sources d'information sont, dans l'ensemble, suffisamment concordantes pour pouvoir conclure à la véracité des indications fournies par les enquêtes sur la conjoncture. Il est vrai que la comparaison des résultats des enquêtes avec les chiffres statistiques n'a pu être effectuée que pour les aspects de l'activité des secteurs industriels pour lesquels il existe une documentation statistique publiée, c'est-à-dire le plus

souvent les chiffres de production et, pour les fabrications métalliques, les inscriptions de commandes. Il semble néanmoins que l'on soit en droit d'étendre les conclusions relatives au caractère de véracité reconnu pour un aspect particulier de l'activité (production) aux autres aspects d'activité (stocks, carnets de commandes, etc...) dont l'évolution n'a pu faire l'objet d'une comparaison avec les statistiques. Cette constatation s'appuie sur la cohérence établie au chapitre I entre l'évolution de tous les aspects d'activité étudiés de chacun des secteurs.

D'autre part, une vérification interne spéciale a consisté à examiner la valeur des prévisions formulées par les participants. A ce sujet, il est diffi-

cile de se prononcer sur la suffisance ou l'insuffisance du degré d'exactitude constaté. Les résultats des recherches dans ce domaine sont cependant fort intéressants dans la mesure où ils permettent de mieux préciser la portée et le degré de validité des perspectives renseignées par les participants.

Par ailleurs, il convient de se rappeler que la valeur prévisionnelle des résultats des enquêtes n'est pas limitée aux seules questions « perspectives ». L'évolution des inscriptions de commandes, sur lesquelles la documentation statistique est fort rare, permet en effet de prévoir, à court terme tout au moins, la tendance future probable de l'activité des secteurs en cause.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1959. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DREZE J., Plaidoyer pour une méconnue : la monnaie scripturale. (*Industrie, Revue mensuelle de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XIII, n° 4, avril 1959, pp. 218-223.*)

Le crédit à tempérament. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 19, 9 mai 1959, pp. 181-184.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

JUSSIANT J., Le vrai visage du marché des capitaux. (*Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, 1959, 27 p.*)

Le produit national brut calculé par l'analyse des revenus (1948-1957). (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 2, janvier 1959, pp. 207-213.*)

L'évolution des revenus en Belgique de 1948 à 1957. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 2, janvier 1959, pp. 215-245.*)

WAELEBROECK J., Essai d'explication de l'évolution de la consommation privée en Belgique de 1949 à 1957. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 3, avril 1959, pp. 409-426.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

BUBLOT J., Quelques aspects de la fiscalité directe belge considérés sous l'angle du marché commun. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 3, mars 1959, annexe.*)

FRANK M., Réflexions sur une réforme de la fiscalité en Belgique. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 2, janvier 1959, pp. 277-320.*)

HENRY F., Quelques considérations sur les budgets cycliques. (*Socialisme, Bruxelles, VI, n° 32, mars 1959, pp. 203-211.*)

L'accroissement de la dette publique belge. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 18, 2 mai 1959, pp. 173-176.*)

Un budget anticyclique ? (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 15, 11 avril 1959, pp. 145-148.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CAIRNCROSS A., The International Bank for Reconstruction and Development. (*Princeton University, 1959, 36 p.*)

SPEICH R., Vers un nouvel ordre monétaire international. (*Bulletin de la Société de Banque Suisse, Bâle, n° 2, avril 1959, pp. 25-31.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

BAUER G., Problèmes de l'articulation de la Communauté Economique Européenne et d'une association économique européenne (zone de libre-échange). (*Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Bruxelles, novembre 1958, 36 p.*)

BUBLOT J., Quelques aspects de la fiscalité directe belge considérés sous l'angle du marché commun. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 3, mars 1959, annexe.*)

COLLIN F., Patterns of Monetary Policy in the New Europe. (*Belgian Trade Review, New-York, XIV, n° 4, avril 1959, pp. 20-22.*)

Marché commun : Espoirs et craintes de l'industrie. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XIV, n° 13, 1 mai 1959, pp. XIII-XIX.*)

10. GENERALITES

VAN MEERHAEGHE M., Economische structuur van Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi. (*Uitgeverij Ontwikkeling, Anvers, 1958, 135 p.*)

WAELEBROECK J., Le rythme d'expansion de l'économie belge de 1948 à 1957. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 2, janvier 1959, pp. 321-343.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 27 mars 1959

instituant une Commission nationale consultative pour l'expansion économique des petites et moyennes entreprises (Moniteur du 17 avril 1959, p. 2.895).

RAPPORT AU ROI

Le rôle capital dévolu aux petites et moyennes entreprises dans la société industrielle est un fait admis de tous les économistes qui reconnaissent la valeur créatrice de l'initiative privée.

L'apport des petites et moyennes entreprises est appréciable tant dans le domaine d'une politique de résorption du chômage et de plein emploi que dans celui d'une expansion économique et commerciale généralisée. L'on peut même affirmer que leur apport à la prospérité nationale sera d'autant plus considérable que sera harmonieuse leur intégration.

Cependant, ces petites et moyennes entreprises se trouvent actuellement confrontées avec des difficultés qui les menacent dans leur propre existence. Les révolutions techniques, les concentrations économiques et l'évolution des structures qui en découle, exigent d'elles un effort d'adaptation et de rationalisation.

Jusqu'à présent, diverses tentatives ont été réalisées, mais sur un plan trop restreint d'abord et dans des directions variées ensuite.

Le Gouvernement se rend compte qu'il est de son devoir de canaliser tous ces efforts et de leur donner une impulsion nouvelle et renforcée.

Pour atteindre ce résultat, point n'est besoin de créer de nouveaux services, dont l'incidence financière se ferait durement sentir.

Le présent projet d'arrêté se limite à mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises un instrument de

coordination et de promotion dont la mission est précisée à l'article 2.

Cette mission est avant tout une mission d'étude et d'information pour le Gouvernement et le Ministre des Classes moyennes en particulier.

La réalisation pratique de la politique générale d'intégration et de promotion des petites et moyennes unités de production et de distribution sera confiée, ainsi qu'il est précisé à l'article 4, aux institutions spécialisées privées ou publiques existantes.

Pour composer cette commission nationale, il sera fait appel à des personnes spécialement compétentes par l'expérience acquise dans les problèmes économiques qui se posent aux petites et moyennes entreprises. Une représentation paritaire est assurée entre le secteur privé et les organismes publics.

Un commissaire du gouvernement exercera un contrôle plus efficace sur l'utilisation des subventions et subsides qui, à l'heure actuelle, sont octroyés en ordre dispersé.

Le présent projet d'arrêté contribue aux efforts constructifs que le Gouvernement entend déployer en faveur des petites et moyennes entreprises.

*
**

Article 1^{er}. — Il est institué auprès du Ministère des Classes moyennes, une commission dénommée « Commission nationale consultative pour l'expansion économique des petites et moyennes entreprises » et appelée ci-après « La Commission ».

Art. 2. — La Commission a pour mission :

1^o d'étudier tous les problèmes relatifs à l'expansion économique de l'artisanat, des métiers d'art, des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales;

2^o de définir une politique générale d'intégration valable de ces entreprises dans le processus de l'évolution industrielle et commerciale;

3° de proposer au Ministre des Classes moyennes les mesures propres à :

- a) coordonner toutes les activités existantes en ce domaine;
- b) étendre ces activités pour en faire un dispositif complet et efficient de promotion et d'aide, tant à l'ensemble du secteur intéressé, qu'à ses diverses branches et qu'aux entreprises elles-mêmes.

Art. 3. — Le Ministre des Classes moyennes nomme les membres de la Commission, qui comprend :

- 1° un président;
- 2° trois vice-présidents et quatre délégués du Ministre;
- 3° dix membres représentant le secteur privé et dix membres représentant les organismes d'Etat qui ont l'expansion économique et commerciale dans leurs attributions;
- 4° un collège de six conseillers, réputés pour leur valeur scientifique ou technique : le premier, conseiller général et

président du collège; le deuxième en matière de politique économique régionale, le troisième en matière d'intégration économique européenne, le quatrième en matière de débouchés commerciaux, le cinquième en matière d'accroissement de la productivité, le sixième en matière d'analyse statistique et de planning;

5° un administrateur-directeur et deux administrateurs-secrétaires, chargés de la préparation des travaux de la Commission et de l'exécution de ses décisions;

6° un commissaire du gouvernement, chargé du contrôle de l'emploi des moyens financiers qui ont été mis à la disposition des institutions visées à l'article 4, par le Ministre des Classes moyennes sur proposition de la Commission.

Art. 4. — Sur proposition de la Commission, le Ministre des Classes moyennes peut confier à des institutions ou organisations spécialisées existantes, des missions en vue de la préparation ou de l'exécution du programme d'expansion.
.....

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 10 mars 1959

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1958 (Moniteur du 1^{er} avril 1959, p. 2.338).

Loi du 10 mars 1959

contenant le budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1958 (Moniteur du 2 avril 1959, p. 2.379).

Arrêté royal du 18 mars 1959

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 1.200 millions de francs (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.474).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt d'un montant effectif de douze cents millions de francs à émettre par la Société Nationale du Logement.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.
.....

Loi du 19 mars 1959

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1959 (Moniteur du 7 avril 1959, p. 2.563).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère des Finances (...) des crédits s'élevant à 5.719.701.000 francs.
.....

Art. 6. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 2.000.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1960, des crédits d'engagement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1959.

Art. 7. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 453.004.000 francs (...).

Il pourra être fait usage dès le 1^{er} janvier 1960 des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1959.

Art. 8. — Le Roi fixe, dans les limites de chacune des autorisations (...), le montant du crédit à rattacher à la rubrique correspondante de l'exercice 1960 reconnu nécessaire à la réalisation de l'objet pour lequel le crédit a été alloué.

Il est fait usage de ces autorisations conformément à l'alinéa 2 des articles 6 et 7 ci-dessus.
.....

Arrêté royal du 23 mars 1959

transférant à l'exercice 1959 les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1958 sur les titres II (dépenses extraordinaires) des budgets de l'exercice 1958 et les budgets extraordinaires de certains exercices antérieurs (Moniteur du 6 avril 1959, p. 2.531).

Arrêté royal du 24 mars 1959

concernant le régime d'accise des huiles provenant de la distillation des goudrons de houille (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.475).

Article 1^{er}. — Les huiles provenant de la distillation des goudrons de houille, telles que les huiles légères, les benzols, le toluol, le xylool, le solvant naphta, les benzols régie, les benzols de dégraissage, les benzols lourds, etc., distillant soit 90 p.c. et plus de leur volume jusqu'à 200 degrés centi-

grades, soit 20 p.c. et plus de leur volume jusqu'à 175 degrés centigrades, qui sont importées ou fabriquées dans le pays, sont soumises à un droit d'accise de 100 francs par hectolitre à 15 degrés du thermomètre centigrade.

Art. 2. — A l'importation, le droit d'accise établi par l'article 1^{er} est indépendant du droit fixé par le tarif des droits d'entrée.

Art. 3 § 1^{er}. — Décharge du droit d'accise peut être accordée lorsque les produits visés à l'article 1^{er} sont destinés à des usages autres que l'alimentation des moteurs.

§ 2. — Décharge du droit d'accise est accordée en cas d'exportation des produits visés à l'article 1^{er}.

§ 3. — Le Ministre des Finances est autorisé à fixer les conditions auxquelles la décharge est accordée dans les cas prévus aux §§ 1^{er} et 2.

Art. 8. — Sont imposables au droit d'accise de 100 francs par hectolitre, les produits spécifiés à l'article 1^{er}, se trouvant le 6 avril 1959, au matin, dans les établissements des fabricants.

Arrêté royal du 24 mars 1959

relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.487).

Article 1^{er}. — Le droit d'accise établi sur les huiles minérales provenant du traitement des huiles de pétrole, du lignite, de la tourbe, du schiste, etc., qui sont fabriquées ou importées dans le pays, est provisoirement perçu aux taux suivants :

A. Huiles de pétrole brutes	exemption.
B. Autres :	
1. Huiles légères :	
a) destinées à des usages industriels	exemption.
b) destinées à d'autres usages	370 francs par hl. à 15° C.
2. Huiles moyennes	exemption.
3. Non dénommées :	
a) Gas-oils	30 francs par hl. à 15° C.
b) Fuel-oils	10 francs par 100 kg
c) Autres	exemption.

Art. 2. — Décharge du droit d'accise peut être accordée en cas d'exportation des produits visés à l'article 1^{er}, B, 3, b. Notre Ministre des Finances est autorisé à fixer les conditions auxquelles la décharge est accordée.

Art. 3. — Sont soumis à un droit d'accise de 10 francs par 100 kg, les fuel-oils se trouvant sous le régime de la consommation le 6 avril 1959 au matin :

1° dans les établissements des importateurs, des fabricants, des dépositaires et de toute personne vendant habituellement ou accessoirement ces produits par quantités supérieures à 2.000 kg.

2° en cours de transport à destination des dits établissements.

Arrêté royal du 24 mars 1959

autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 300 millions de francs (Moniteur du 8 avril 1959, p. 2.602).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée à un nouvel emprunt, au montant effectif de trois cents millions

de francs, à émettre par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

Art. 3. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Loi du 24 mars 1959

contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1959 (Moniteur du 9 avril 1959, p. 2.628).

TITRE I^{er}. — Dépenses ordinaires.

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959, afférentes à la dette publique (...), des crédits s'élevant à la somme de 17.970.298.000 francs.

Art. 2. — Le montant effectif des emprunts que la Société Nationale des Distributions d'Eau est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat est porté de 4,5 à 5 milliards de francs.

Art. 3. — Le montant effectif des emprunts que l'association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, pour son Fonds des Etudes, est porté de 77.250.000 à 87.250.000 francs.

Les conditions d'intérêt et d'amortissement du nouvel emprunt de 10 millions de francs seront approuvées par Notre Ministre des Finances.

L'intérêt est à charge du Trésor.

TITRE II. — Dépenses extraordinaires.

Art. 4. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 1.194.000 francs (...).

Il pourra être fait usage, dès le 1^{er} janvier 1960, des crédits de paiement accordés par la présente loi et dont il n'aurait pas été fait emploi au 31 décembre 1959.

Loi du 25 mars 1959

contenant le budget du Ministère des Classes Moyennes pour l'exercice 1959 (Moniteur du 18 avril 1959, p. 2.924).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère des Classes moyennes (...) des crédits s'élevant à la somme de 151.344.000 francs.

Arrêté royal du 27 mars 1959

modifiant l'arrêté royal du 14 août 1958 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 3 avril 1959, p. 2.443).

Arrêté ministériel du 31 mars 1959

réglementant la perception du droit d'accise sur les huiles provenant de la distillation des goudrons de houille (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.476).

Arrêté ministériel du 31 mars 1959

régulant l'exécution de l'arrêté royal du 24 mars 1959 relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.488).

Arrêté royal du 31 mars 1959

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.491).

Article 1^{er}. — L'article 31^{is} du Règlement général sur les taxes assimilées au timbre, modifié par les articles 1^{er} de l'arrêté du Régent du 7 mai 1949, 3 de l'arrêté royal du 28 décembre 1951, 1^{er} de la loi du 13 juillet 1955 et 5 de l'arrêté royal du 19 décembre 1956, est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 31^{is}, § 1^{er}. — Il est perçu une taxe forfaitaire unique pour la transmission :

» 1^o des produits suivants, tels qu'ils sont définis par les dispositions concernant le régime d'accise des huiles minérales :

- » a) huiles minérales légères;
- » b) gas-oils non décolorés;
- » c) fuel-oils;

» 2^o des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, lorsque ces produits sont présentés à l'état liquide;

» 3^o des benzols et des autres huiles provenant de la distillation des goudrons de houille, lorsque ces produits rentrent parmi ceux qui sont soumis à un droit d'accise.

» § 2. Le taux de la taxe forfaitaire est fixé à 12 p.c.

» Il est toutefois fixé à 5 p.c. pour les produits qui, en raison de leur destination, bénéficient d'un régime spécial quant au montant des droits d'entrée ou d'accise ».

Arrêté ministériel du 1^{er} avril 1959

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 avril 1959, p. 2.606).

Arrêté royal du 6 avril 1959

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 50 millions de francs destiné au financement de la construction de maisons « sur promesse d'acquisition » (Moniteur du 15 avril 1959, p. 2.804).

Article 1^{er}. — La Société Nationale du Logement est autorisée à contracter auprès de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite un emprunt d'un montant effectif de 50 millions de francs et d'une durée maximum de vingt ans.

Art. 2. — La Société Nationale peut effectuer sur cet emprunt des prélèvements successifs de 100.000 francs ou de multiples de ce montant.

Art. 3. — Les prélèvements sont remboursables après deux ans au plus tard et, dans les limites des dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, la Société Nationale peut prélever à nouveau pour un terme de deux ans au plus les montants ainsi remboursés.

Art. 4. — Les conditions des prélèvements sont approuvées par Notre Ministre des Finances.

Art. 5. — Les charges d'intérêt et de remboursement des prélèvements sont supportées en totalité par la Société Nationale.

Art. 6. — Le paiement des intérêts et le remboursement du principal des prélèvements sont garantis par l'Etat.

Art. 7. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 6 avril 1959

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à compenser la hausse du prix des céréales fourragères (Moniteur du 21 avril 1959, p. 3.004).

Arrêté royal du 8 avril 1959

relatif à l'émission de l'emprunt 4,75 p.c. 1959-1971 du Fonds des Routes (Moniteur du 10 avril 1959, p. 2.666).

Article 1^{er}. — Le Fonds des Routes est autorisé à émettre un emprunt au capital nominal de 2.500 millions de francs, dénommé « Emprunt 4,75 p.c. 1959-1971 », aux conditions déterminées ci-après.

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000 et 100.000 francs.

Ces obligations portent intérêt au taux de 4,75 p.c. l'an, à partir du 22 avril 1959, et sont munies de douze coupons d'intérêt annuels payables le 22 avril de chacune des années 1960 à 1971.

Art. 3. — L'emprunt est amortissable, à partir de la troisième année, suivant les modalités ci-après.

Une dotation annuelle de 3,50 p.c. du capital nominal émis est affectée à l'amortissement; elle prend cours le 22 avril 1961 et s'accroît chaque année des intérêts des capitaux amortis.

Les dotations d'amortissement sont mises à la disposition du Fonds des Routes le 22 avril de chacune des années 1961 à 1970.

Ces dotations sont affectées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le pair.

En cas d'élévation des cours au-dessus du pair, les rachats sont suspendus et le montant de la dotation restant disponible de ce chef au 10 mars de l'une des années 1962 à 1970 est affecté au remboursement au pair, le 22 avril suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort.

Les obligations non amorties avant le 22 avril 1971 sont remboursables à cette date au pair de la valeur nominale.

Art. 4. — Les tirages au sort prévus à l'article 3 sont effectués à Bruxelles, le 1^{er} avril ou le lendemain si la date précitée est un jour férié légal, par un délégué du Fonds des Routes, en présence d'un délégué de la Cour des Comptes et d'un délégué du Ministre des Finances.

Art. 5. — Les tirages portent sur des groupes d'obligations représentant chacun un capital nominal de un million de francs. Chacun de ces groupes est constitué par des obligations de même valeur nominale, classées dans l'ordre ascendant des numéros. Toutefois, le groupe comprenant les numéros les plus élevés des obligations de chaque valeur nominale peut représenter un capital nominal inférieur à un million de francs.

A chaque tirage, il est désigné un nombre de groupes d'obligations suffisant pour constituer le capital à amortir, compte tenu, le cas échéant, du nombre d'obligations antérieurement rachetées pour l'amortissement et comprises dans les groupes désignés par le tirage. Les obligations faisant partie du dernier groupe désigné par le tirage ne sont prises en considération qu'à concurrence de l'appoint nécessaire pour parfaire le capital à amortir, et ce dans l'ordre ascendant des numéros.

Les tirages peuvent être effectués par des procédés mécanographiques.

Il est dressé procès-verbal des opérations de tirage.

La liste des obligations sorties aux tirages est publiée au *Moniteur belge*; les numéros des titres amortis antérieurement et non encore présentés au remboursement sont rappelés à la suite de la liste.

Art. 6. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 7. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 10. — La souscription publique aux obligations de cet emprunt est ouverte le 15 avril 1959; elle est clôturée dès que les souscriptions atteignent le capital mis en souscription et, au plus tard, le 29 avril 1959.

Eventuellement, les souscriptions de la dernière journée sont soumises à répartition; dans ce cas, les sommes versées en trop par les souscripteurs leur sont restituées sans bonification d'intérêt.

Art. 13. — Le prix d'émission, fixé à 982,50 francs par 1.000 francs de capital nominal, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 14. — Il est alloué aux banques et aux agents de change établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

En cas de réduction des souscriptions, la commission n'est attribuée que sur le capital réduit.

Art. 15. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 16. — Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Travaux publics et de la Reconstruction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté du 10 avril 1959

relatif au Tarif des droits d'entrée (*Moniteur du 28 avril 1959, p. 3.248*).

Arrêté ministériel du 15 avril 1959

modifiant le règlement établi par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués et modifiant le tableau des bandelettes fiscales pour tabac (*Moniteur du 17 avril 1959, p. 2.886*).

Arrêté royal du 16 avril 1959

relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique d'un emprunt de 22.250.000 dollars (*Moniteur du 18 avril 1959, p. 2.929 - Erratum - Moniteur du 23 avril 1959, p. 3.084*).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à contracter, aux conditions fixées ci-après et selon les modalités déterminées par les conventions qu'il passera avec les souscripteurs, un emprunt au capital nominal de 22.250.000

dollars des Etats-Unis d'Amérique, qui, à concurrence de 14.750.000 dollars, sera dénommé « External Loan Fifteen Year Sinking Fund 5 ¼ % Bonds, Series A, due 15 April 1974 » et qui, à concurrence de 7.500.000 dollars, sera dénommé « External Loan Fifteen Year Sinking Fund 5 ¼ % Bonds, Series AA, due 15 April 1974 ».

L'emprunt sera placé aux Etats-Unis en vue d'investissements durables auprès d'institutions de placement.

Art. 2. — L'emprunt sera émis avec jouissance du 15 avril 1959 et sera représenté originairement par des obligations nominatives.

Art. 3. — Le prix de cession des obligations, fixé à 100 p.c. de la valeur nominale, est payable le 30 avril 1959.

Art. 4. — A la demande des titulaires, les obligations nominatives pourront être transférées; elles pourront également être échangées à partir du 15 octobre 1959 à concurrence d'un même montant nominal contre des obligations au porteur de 1.000 dollars ou contre des obligations nominatives de 1.000 dollars ou d'un multiple de ce montant, dans l'un et l'autre cas, de la même série.

Art. 5. — Les obligations nominatives et les obligations au porteur porteront intérêt au taux de 5 ¼ p.c. l'an.

Dans les limites et conditions que fixeront les conventions prévues à l'article 1^{er} :

1^o il sera bonifié aux souscripteurs originels et aux cessionnaires des obligations visés par ces conventions un complément de ¾ p.c. l'an;

2^o les intérêts des obligations nominatives et le complément ci-dessus sont payables semestriellement le 15 avril et le 15 octobre de chaque année et pour la première fois le 15 octobre 1959.

Art. 6. — Les obligations au porteur seront munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.

Art. 7. — Les obligations sont amortissables au moyen d'une dotation d'amortissement semestrielle de 1.112.500 dollars suivant les modalités qui seront arrêtées en accord avec les banques chargées de la gestion du fonds d'amortissement.

Art. 8. — Les obligations non amorties au moyen des dotations d'amortissement semestrielles sont remboursables au pair de la valeur nominale le 15 avril 1974.

Art. 9. — L'Etat belge se réserve la faculté de procéder anticipativement à toute époque, à partir du 15 octobre 1966, au remboursement total ou partiel des obligations restant en circulation.

Dans ce cas, les obligations sont payables aux prix de remboursement suivants, applicables pendant les périodes établies ci-après :

Période	Prix de remboursement en p.c. de la valeur nominale
Du 15 octobre 1966 au 14 avril 1968 inclus	103 ½
Du 15 avril 1968 au 14 avril 1969 inclus ...	103
Du 15 avril 1969 au 14 avril 1970 inclus ...	102 ½
Du 15 avril 1970 au 14 avril 1971 inclus ...	102
Du 15 avril 1971 au 14 avril 1972 inclus ...	101 ½
Du 15 avril 1972 au 14 avril 1973 inclus ...	101
A partir du 15 avril 1973	100

Ces remboursements anticipatifs donneront en outre lieu au paiement des intérêts courus sur les montants à rembourser depuis la dernière échéance jusqu'à la date fixée pour ledit remboursement anticipatif.

Art. 10. — Dans le cas d'un remboursement par le fonds d'amortissement ou d'un remboursement anticipatif partiel, le montant nominal d'obligations à rembourser sera réparti entre les titulaires des obligations nominatives en proportion de leurs avoirs respectifs par rapport à la valeur nominale globale d'obligations en circulation à la date de la répartition, laquelle précédera de trente-cinq à quarante jours le remboursement. Toutefois, si le cinquième jour ouvrable qui précède la répartition des obligations au porteur sont encore en circulation, celles-ci participeront également au remboursement dans la proportion de la valeur nominale totale de

ces obligations au porteur par rapport à la valeur nominale totale de toutes les obligations de l'emprunt en circulation à cette date. Les obligations au porteur ainsi remboursables seront désignées par tirage au sort, sans distinction entre les séries, et le surplus des obligations à rembourser sera déterminé comme il est dit ci-dessus. Les fractions d'obligations nominatives à rembourser seront d'un montant nominal de 1.000 dollars ou d'un multiple de 1.000 dollars. A cet effet, les banques chargées du service financier ou de la gestion du fonds d'amortissement effectueront les attributions qu'elles jugeront convenables.

Le paiement de la partie remboursable des obligations nominatives détenues par les souscripteurs originels pourra être annoté par eux sur lesdites obligations nominatives dans les formes et conditions prévues dans les conventions conclues avec eux et, dans les autres cas, conformément aux mentions portées sur les obligations.

Lors de tels remboursements, les obligations nominatives pourront aussi être échangées sans frais contre une ou plusieurs obligations de la même série nominative ou au porteur à concurrence de la partie non encore à rembourser de la valeur nominale des obligations présentées.

Art. 13. — Le remboursement des obligations et le paiement des intérêts seront effectués à New-York, en dollars des Etats-Unis d'Amérique, au siège social de J.P. Morgan and Co Incorporated ou au siège principal de la Guaranty Trust Company of New York.

Art. 14. — Le principal, les intérêts, le complément prévu à l'article 5 et la prime de remboursement seront exempts de tous impôts ou redevances présents ou à venir qui pourraient être établis au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autres autorités belges ayant un pouvoir de taxation, sauf dans le cas où une obligation appartiendrait en pleine propriété à une personne domiciliée en Belgique ou ayant sa résidence habituelle en Belgique ou dans un territoire appartenant à l'Etat belge, l'obligation en question n'étant en ce cas exempte que des impôts et taxes réels, présents ou futurs, établis au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes.

Art. 15. — Au cas où à l'avenir l'Etat belge affecterait à titre de gage au profit d'emprunts extérieurs passés ou futurs certains revenus ou actifs déterminés, l'Etat belge s'engage à accorder aux obligations faisant partie de la présente émission les mêmes privilèges sur ces mêmes revenus ou actifs donnés en garantie.

Art. 19. — J. P. Morgan and Co Incorporated et la Guaranty Trust Company of New York sont chargés du service financier de l'emprunt ainsi que de la gestion du fonds d'amortissement; la Guaranty Trust Company of New York a mandat d'authentifier les obligations et de tenir le registre des obligations nominatives.

Art. 21. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Loi du 20 avril 1959

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1959 (Moniteur du 29 avril 1959, p. 3.272).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1959 afférentes au budget des Pensions (...), des crédits s'élevant à la somme de 15.954.371.000 francs.

Institut Belgo-Luxembourgeois du Change

Décision du Conseil concernant des modifications aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (Moniteur du 1 avril 1959, p. 2.362).

A la date du 1^{er} avril 1959, les modifications ci-après aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change entrent en vigueur :

Modifications à la terminologie.

Les définitions de la « zone transférable » et de la « zone convertible » sont remplacées par le texte suivant :

Zone transférable : néant.

Zone convertible : l'ensemble des pays non compris dans la zone monétaire belge, exception faite des pays mentionnés à la liste n° 2.

Liste des banques agréées.

(Annexe au règlement « A »).

La mention « Banque populaire de Verviers, S.C., Verviers » est remplacée par « Banque populaire, S.A., Verviers ».

La mention « Beeckmans Gheysens et Cie, Banquiers, S.C.S., Anvers » est ajoutée.

Modifications au règlement « E » relatif à la garantie de transfert accordée à certains investissements étrangers en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Article 1.

Le 1^o de l'article 1 est remplacé par le texte suivant :

1^o être destinés à maintenir ou à établir, à des fins productives, des relations directes et durables avec une entreprise industrielle ou commerciale établie sur le territoire de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, sous forme de participation au capital de cette entreprise ou sous forme de prêt à moyen ou long terme.

Article 2.

L'alinéa 2 de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

Al. 2. — Le transfert du produit de la réalisation éventuelle des investissements sera effectué selon les modalités fixées par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change lors de l'octroi de la garantie ou, à défaut, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur au moment du transfert pour les opérations de l'espèce. Les revenus seront transférés par les voies admises pour les opérations de l'espèce par la réglementation en vigueur au moment du transfert.

Article 5.

Le texte de l'article 5 est remplacé par le texte suivant :

Lors du transfert du produit de la réalisation éventuelle de l'investissement, il n'y a lieu d'interroger l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change que si la garantie octroyée prévoit cette réserve.

Dans les autres cas, la banque agréée se conformera aux indications données par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change lors de l'octroi de la garantie, ou, à défaut, aux modalités prévues par la réglementation en vigueur au moment du transfert pour les opérations de l'espèce.

Modifications au règlement « F » relatif aux paiements en faveur d'étrangers.

Article 5. — Tableau.

Dans la première partie du tableau de l'article 5 la subdivision 3 est modifiée comme suit :

Opérations donnant lieu au paiement.	Pièces justificatives requises.
3. Frets dus à des armateurs ou affréteurs étrangers et locations de navires.	Attestation d'une fédération, association ou union professionnelle ou documents justificatifs : charte-partie, décompte établi par l'armateur ou l'affréteur étranger.

La première partie du tableau de l'article 5 est complétée comme suit :

Opérations donnant lieu au paiement.	Pièces justificatives requises.
23. Locations, redevances, royalties de films cinématographiques.	Contrat et décompte.
24. Transferts effectués par la Société Nationale des Chemins de Fer belges, la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, une société de navigation maritime ou aérienne ou une entreprise de transport routier établie en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ou y ayant un siège d'exploitation ou encore un agent maritime, un expéditeur ou une agence de voyages bénéficiaires d'une autorisation générale de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.	Attestation du donneur d'ordre établissant que le paiement correspond au règlement de services rendus en raison de son activité professionnelle et est effectué en faveur d'un bénéficiaire étranger ayant une des qualités suivantes : société de chemin de fer, entreprise de navigation maritime ou aérienne ou de transport routier, agence de voyages, hôtel.
25. Encasements de coupons payables en francs belges ou francs luxembourgeois échus depuis six mois au maximum et détachés de titres appartenant à des étrangers.	Pièce comptable établie par la banque agréée et, si les titres ne reposent pas auprès de la banque intervenante, attestation de résidence du propriétaire des titres établie soit par celui-ci, soit par l'agent de change de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui ordonne le transfert, soit par la banque ou l'agent de change étranger qui a envoyé les coupons à l'encaissement.
26. Remboursements contractuels d'obligations libellées en francs belges, francs luxembourgeois ou francs congolais inscrites à la cote officielle d'une bourse de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et appartenant à des étrangers.	Pièce comptable établie par la banque agréée et, si les titres ne reposent pas auprès de la banque intervenante, attestation de résidence du propriétaire des titres établie soit par celui-ci, soit par l'agent de change de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui ordonne le transfert, soit par la banque ou l'agent de change étranger qui a envoyé les titres à l'encaissement.
27. Bénéfices d'exploitation et dividendes sur actions nominatives dus depuis six mois au maximum.	Ordre donné par une société établie en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, bilan et compte de pertes et profits ou attestation d'inscription au registre des actions nominatives et de la date d'échéance du dividende.
28. Règlements par les banques des bons émis en application de réglementations étrangères en vue de couvrir des frais de voyage à l'étranger de régnicoles ou résidents.	Pièce comptable établie par la banque.

La deuxième partie du tableau de l'article 5 est supprimée.

Article 6. — *Tableau.*

Dans le tableau de l'article 6, la section II est modifiée comme suit :

Pays de résidence du bénéficiaire	Opérations	Monnaies et modalités de paiement
<i>Section II</i> Pays de la zone convertible.	Listes A, B et C.	<i>Au choix :</i> Toutes monnaies étrangères : avoirs réglementés ou avoirs libres ou FB ou Flux : tous comptes étrangers.
	Liste D.	<i>Au choix :</i> Toutes monnaies étrangères : avoirs libres ou FB ou Flux : compte étranger « financier ».

Article 7.

La dernière phrase de l'alinéa 1 de l'article 7 est remplacée par le texte suivant :

Le chèque doit être barré. Il peut être payé par versement à tout compte étranger.

Article 8.

Le texte de l'article 8 est remplacé par le texte suivant :

Les banques agréées peuvent effectuer, pour compte de résidents coloniaux, des paiements en francs belges et francs luxembourgeois en faveur d'étrangers, aux conditions suivantes :

a) les modalités d'exécution des paiements doivent être conformes à celles fixées dans le tableau de l'article 6;

b) les ordres de paiements doivent être donnés par une banque établie au Congo belge ou au Ruanda-Urundi et agréée par la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

••

Modifications au règlement « J » relatif au transit.

Article 2.

Le texte de l'alinéa 2 de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

Al. 2. — Par exception aux dispositions de l'alinéa 1 ci-dessus, toutes les opérations de transit avec l'étranger portant sur une marchandise qui rentre dans une des rubriques du tarif douanier énumérées dans la liste annexée au présent règlement, sont soumises à l'autorisation particulière de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Article 6.

L'alinéa 2 de l'article 6 est remplacé par le texte suivant :

Al. 2. — Les paiements des opérations de transit avec l'étranger faisant l'objet d'une autorisation particulière conformément aux dispositions de l'article 4, ne peuvent être exécutés que dans les monnaies et suivant les modalités indiquées pour l'achat et la vente sur le modèle « T ». Toutefois, une monnaie mentionnée dans la liste n° 4 peut être remplacée par une autre monnaie mentionnée dans la même liste ou par le franc belge ou le franc luxembourgeois, compte étranger « convertible ». Les paiements doivent également être conformes aux diverses conditions éventuel-

lement indiquées par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change dans sa décision.

Liste n° 5

Article 14.

Dans l'alinéa 1^{er} de l'article 14, le a du 2^o est remplacé par le texte suivant:

a) le règlement en faveur du vendeur étranger se fait dans la monnaie et selon les modalités de paiement prévues par le règlement « F » relatif aux paiements en faveur d'étrangers.

**

*Modification au règlement « K »
relatif aux opérations à terme.*

Article 2.

Le texte de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

Lorsqu'un régnicole ou résident conclut avec un étranger un achat de marchandises dont le paiement doit se faire en francs belges ou francs luxembourgeois, alors que le prix de la marchandise est calculée en une monnaie étrangère, il peut se couvrir par un achat à terme de cette monnaie sur le marché réglementé. Le contrat de change à terme devra être liquidé par la revente des monnaies étrangères sur le marché réglementé, effectuée au moment du versement des francs belges ou francs luxembourgeois en compte étranger, en conformité avec les dispositions réglementaires ou l'autorisation qui régit le paiement en cause.

Dans le cas où le paiement en faveur de l'étranger ne se ferait pas pour une raison quelconque et où la liquidation du contrat de change à terme conclu en monnaies étrangères mentionnées à la liste n° 4 laisserait un bénéfice de change dont le montant dépasse 1.000 francs belges ou francs luxembourgeois, celui-ci devrait être prélevé d'office par la banque agréée et versé à l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change pour compte du Trésor. Cette disposition doit faire l'objet de l'accord écrit du client au moment de la conclusion du contrat.

**

*Modification au règlement « L »
relatif aux assurances et réassurances.*

Article 11.

Le texte de l'article 11 est remplacé par le texte suivant :

Les titres acquis par une compagnie d'assurances étrangère au moyen d'avoirs en francs belges ou francs luxembourgeois figurant au crédit d'un compte étranger « convertible » et constituant la réserve pour ses opérations d'assurance, peuvent être déposés auprès de la banque agréée intervenante sous un dossier spécial dénommé « Assurances-compte convertible ».

Les titres ne peuvent être retirés de ce dossier qu'en cas de vente ou de remboursement; le produit de la vente ou du remboursement peut être reversé au crédit d'un compte étranger « convertible ».

**

Modifications aux listes annexées aux règlements

Listes n°s 4 et 5

Les listes n°s 4 et 5 sont modifiées comme suit :

Liste n° 4

Couronne danoise	Florin des Pays-Bas
Couronne norvégienne	Franc français
Couronne suédoise	Franc suisse
Deutsche Mark	Lire italienne
Dollar U.S.A.	Livre sterling
Dollar canadien	Schilling autrichien
Escudo portugais	

Néant.

Liste A.

Dans la liste « A », à la rubrique 2, « Frais de transport », la référence à la liste « C », rubrique 1, pour les frais de transport des voyageurs, est remplacée par une référence à la liste « B », rubrique 1.

Dans la liste « A », la rubrique 3, « Autres frais commerciaux », est complétée comme suit :

Frais de représentation (frais des agences ou bureaux de vente).

Frais de publicité.

Liste B.

Dans la liste « B », la rubrique 1, « Frais d'administration » est remplacée par la rubrique suivante :

1. Entreprises de transports et de voyages :

Règlements afférents au transport de voyageurs effectués entre compagnies de transports ou par leurs agents établis en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Règlements afférents au transport et au séjour de voyageurs effectués ou reçus par les agences de voyages établies en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Règlements de bons émis en application de réglementations étrangères en vue de couvrir des frais de voyage.

Liste C.

Les rubriques de la liste « C » sont remplacées par les rubriques ci-après :

1. Frais d'administration :

Participation de filiales et succursales dans les frais d'administration de leurs maisons-mères.

2. Revenus :

Revenus mobiliers, intérêts sur prêts, coupons, dividendes, rentes.

Loyers, fermages, produits de location de biens meubles (machines, matériel).

Bénéfices d'exploitation.

3. Rapatriements d'investissements étrangers :

Rapatriements par des étrangers de capitaux précédemment investis en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et provenant des opérations suivantes :

liquidations de participations ou de prêts à des entreprises de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans les cas prévus par le règlement « E »;

amortissements et remboursements d'obligations libellées en francs belges, francs luxembourgeois et francs congolais, inscrites à la cote officielle d'une Bourse de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise;

ventes d'immeubles sis en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise;

transferts de fonds propres par des régnicoles et résidents de nationalité étrangère allant s'installer à l'étranger.

Liste D.

Dans la liste « D », la rubrique 7 est modifiée comme suit et le texte ancien de la rubrique 7 est repris sous une nouvelle rubrique 8 :

7. Frais de voyage :

Dépenses de voyage, de tourisme, de séjour, de cure et d'études non visées à la rubrique 1 de la liste « B ».

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 27 mars 1959

modifiant l'arrêté royal du 14 août 1958 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 3 avril 1959, p. 2.443).

Arrêté ministériel du 1^{er} avril 1959

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 avril 1959, p. 2.606).

Arrêté ministériel du 6 avril 1959

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à compenser la hausse du prix des céréales fourragères (Moniteur du 21 avril 1959, p. 3.004).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 24 mars 1959

concernant le régime des huiles provenant de la distillation des goudrons de houille (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.475). (Voir texte, rubrique II).

Arrêté royal du 24 mars 1959

relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.487). (Voir texte, rubrique II).

Arrêté ministériel du 31 mars 1959

réglementant la perception du droit d'accise sur les huiles provenant de la distillation des goudrons de houille (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.476).

Arrêté ministériel du 31 mars 1959

réglant l'exécution de l'arrêté royal du 24 mars 1959 relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 4 avril 1959, p. 2.488).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 24 mars 1959

fixant la durée du travail des ouvriers et apprentis occupés par les maîtres-tailleurs et tailleuses (Moniteur du 7 avril 1959, p. 2.562).

Arrêté royal du 6 avril 1959

dérogeant temporairement, en faveur des travailleurs des charbonnages, à l'article 81 de l'arrêté

du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 17 avril 1959, p. 2.885).

Article 1^{er}. — Par dérogation à l'article 81 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage, modifié par l'arrêté royal du 24 juillet 1954, l'allocation de chômage est, jusqu'au 5 septembre 1959, accordée aux travailleurs, occupés dans les charbonnages belges, qui sont mis en chômage un jour par semaine pour des raisons d'ordre économique.

Art. 2. — Le présent arrêté produit ses effets le 7 mars 1959.

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 27 mars 1959

modifiant l'arrêté royal du 14 août 1958 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 3 avril 1959, p. 2.443).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 24 mars 1959

rendant obligatoire la décision du 17 décembre 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique, rattachant à l'indice des prix de détail du Royaume les salaires des ouvriers et ouvrières des industries de la faïence, de la porcelaine, des articles sanitaires en céramique et des produits abrasifs (Moniteur du 13 avril 1959, p. 2.748).

Arrêté royal du 24 mars 1959

rendant obligatoires les décisions des 27 août 1958 et 21 janvier 1959 de la Commission paritaire nationale des maîtres-tailleurs et tailleuses concernant la fixation des salaires horaires minimums des ouvrières occupées par les tailleuses et le

rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 13 avril 1959, p. 2.750).

Arrêté ministériel du 8 avril 1959

réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques (Moniteur du 11 avril 1959, p. 2.703).

Article 1^{er}. — Pour l'application du présent arrêté, on entend par spécialité pharmaceutique tout médicament préparé à l'avance, présenté au public sous un conditionnement original et une dénomination particulière qu'il soit destiné à la médecine humaine ou vétérinaire.

Art. 2. — Les spécialités pharmaceutiques ne peuvent être vendues au public à des prix supérieurs aux prix maximums qui résultent de l'application du présent arrêté. En aucun cas, elles ne peuvent être vendues au public à des prix supérieurs à ceux légalement pratiqués à la date du 1^{er} mars 1959.

Arrêté royal du 10 avril 1959

rendant obligatoires les décisions des 16 octobre 1957 et 14 mai 1958 de la Commission paritaire nationale, pour les entreprises horticoles, concernant la classification professionnelle, la fixation des salaires horaires minimums de base et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, pour les ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises horticoles (Moniteur du 22 avril 1959, p. 3.056).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie (1) émis à maximum 366 jours	Tous autres effets publics
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	(2)	5,68
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	(3)	5,66
1958 Février	4,50	5,25	6,—	6,25	(3)	6,25
Mars (dep. le 27)	4,25	5,—	5,75	6,—	(3)	6,—
Avril	4,25	5,—	5,75	6,—	(3)	6,—
Mai	4,25	5,—	5,75	6,—	(3)	6,—
Juin (dep. le 5)	4,—	4,75	5,50	5,75	(3)	5,75
Juillet (dep. le 3)	3,75	4,50	5,25	5,50	(3)	5,50
Août (dep. le 28)	3,50	4,25	5,—	5,25	(3)	5,25
Septembre	3,50	4,25	5,—	5,25	(3)	5,25
Octobre (dep. le 30)	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Novembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Décembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
1959 Janvier (dep. le 8)	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Février	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Mars	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Avril	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75

(1) Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

(2) Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 :

taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

(3) Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quantité de l'avance au 30 avril 1959

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours max. 95 % | Autres effets publics max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1957	1,99	2,80	3,05	3,34	3,84				
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45				
1958	Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	4,8958	—	
	Mars	2,71	2,96	3,21	3,71	4,21	4,488	4,9995	
	Avril	2,46	2,71	3,—	3,50	4,—	4,2125	4,6833	
	Mai	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	4,035	4,491	
	Juin	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	4,—	4,227	
	Juill.	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27	3,6829	3,84	
	Août	1,50	1,75	2,—	2,47	3,22	3,5158	3,80	
	Sept.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,78	3,4718	3,73	
	Oct.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	3,433	3,663	
	Nov.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75			
	Déc.	1,27	1,52	1,77	2,02	2,52	3,398	3,646	
1959	Janv.	1,17	1,38	1,63	1,88	2,31	3,256	3,50	
	Févr.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3,237	3,475	
	Mars	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3,24	3,498	
	Avril	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3,28	3,50	

1 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957. — 2 Moyenne de quatre banques. — 3 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 fr. : 8 %. Au-delà de 200.000 fr. : 2 %. — 4 Depuis le 1er janvier 1958 : 8 % jusqu'à 250.000 fr., avec majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. Au-delà de 250.000 fr. : 2 %. Depuis le 1er janvier 1959 la majoration d'intérêts de 0,80 % est supprimée.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

2

Moyennes	En compensation et hors compensation			
	1 jour	5 jours	10 jours	
1957	1,78	1,87	1,97	
1958	1,41	1,56	1,69	
1958	Février	1,80	2,10	2,29
	Mars	1,55	1,91	2,11
	Avril	1,51	1,81	2,01
	Mai	1,49	1,74	1,94
	Juin	1,29	1,44	1,56
	Juillet	1,25	1,30	1,40
	Août	1,22	1,27	1,37
	Septembre	1,20	1,25	1,35
	Octobre	1,20	1,25	1,35
	Novembre	1,20	1,25	1,35
	Décembre	1,11	1,16	1,21
1959	Janvier	1,02	1,07	1,12
	Février	1,02	1,07	1,12
	Mars	1,03	1,08	1,13
	Avril	1,—	1,05	1,10

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à 2					Caisse Générale d'Épargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1957 Moyenne	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ³	2,— ³
1958 Moyenne	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— ⁴	2,— ⁴
1958	Février	0,50	1,25	2,30	2,70	3,— ⁴	2,— ⁴
	Mars (dep. le 27)	0,50	1,10	2,05	2,45	3,—	2,—
	Avril	0,50	1,10	2,05	2,45	3,—	2,—
	Mai	0,50	1,10	2,05	2,45	3,—	2,—
	Juin (dep. le 5)	0,50	1,—	1,80	2,20	3,—	2,—
	Juill. (dep. le 3)	0,50	0,95	1,55	1,95	3,—	2,—
	Août (dep. le 28)	0,50	0,90	1,35	1,75	3,—	2,—
	Septembre	0,50	0,90	1,35	1,75	3,—	2,—
	Octobre	0,50	0,90	1,35	1,75	3,—	2,—
	Novembre	0,50	0,90	1,35	1,75	3,—	2,—
	Décembre	0,50	0,90	1,35	1,75	3,—	2,—
1959	Jan. (dep. le 8)	0,50	0,85	1,20	1,60	3,— ⁴	2,— ⁴
	Février	0,50	0,85	1,20	1,60	3,—	2,—
	Mars	0,50	0,85	1,20	1,60	3,—	2,—
	Avril	0,50	0,85	1,20	1,60	3,—	2,—

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1958	2.078	292	2.370	1.537	2.448	1.459
1958 Juillet	1.785	226	2.011	1.685	2.055	1.641
Août	2.074	449	2.523	1.386	2.566	1.343
Septembre ..	2.189	320	2.509	736	2.529	716
Octobre	2.026	199	2.225	1.019	2.225	1.019
Novembre ..	1.675	297	1.972	710	1.978	704
Décembre ..	2.092	282	2.374	216	2.438	146
1959 Janvier ...	2.284	412	2.696	649	2.767	578
Février ...	1.876	634	2.510	1.662	2.515	1.657
Mars	2.397	279	2.676	704	2.677	703
Avril :	2.367	263	2.630	634	2.724	540
27/3 au 2 ..	2.084	95	2.179	856	2.179	856
3 au 9 ...	2.304	214	2.518	884	2.559	843
10 au 16 ...	2.629	293	2.922	709	3.192	439
17 au 23 ...	2.509	351	2.860	279	2.918	221
24 au 30 ...	2.028	250	2.278	600	2.307	571

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1957	250/2 3/8	79
1958	249/9 3/8	76
1958 Février	249/13 3/4	76
Mars	249/3 3/8	76
Avril	249/2 3/8	76
Mai	249/5 1/8	76
Juin	249/8 3/4	75
Juillet	250/5 1/8	75
Août	250/23 3/4	75
Septembre	250/5 1/8	76
Octobre	250/13 3/4	78
Novembre	250/2 3/8	77
Décembre	250/3 3/8	76
1959 Janvier	249/10 3/4	76
Février	249/7	77
Mars	249/3 3/4	79
Avril	249/1 1/2	79

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. — ⁴ Notamment l'Institut de Réescompte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	100 lires italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1957	11,46	50,24	{ 14,27 ¹ 11,89 ²	52,400	52,396	140,22	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	8,01	193,10
1958	11,40	49,89	11,84 ³	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1958 Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	7,98	191,66
Mars	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	8,00	192,00
Avril	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	8,00	192,13
Mai	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,62	7,21	11,91	6,97	7,99	192,19
Juin	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	8,00	192,49
Juillet	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	8,01	192,53
Août	11,39	49,88	11,85	51,712	51,708	139,01	174,03	13,16	9,63	7,19	11,89	6,95	8,00	192,22
Septembre ..	11,40	49,86	11,84	51,073	51,070	139,05	174,03	13,16	9,61	7,19	11,89	6,95	7,99	192,09
Octobre ...	11,41	49,85	11,84	51,348	51,346	139,34	174,03	13,19	9,62	7,21	11,92	6,97	7,99	192,50
Novembre ..	11,40	49,86	11,84	51,486	51,484	139,53	174,03	13,19	9,64	7,21	11,93	6,97	7,99	192,62
Décembre ..	11,44	49,85	11,83 ³	51,679	51,677	139,40	174,20	13,18	9,63	7,21	11,92	6,97	7,99	192,49
1959 Janvier ...	11,59	49,97	10,19	51,687	51,685	140,26	175,01	13,25	9,66	7,24	11,97	7,01	8,03	192,78
Février ...	11,59	49,98	10,19	51,284	51,282	140,42	175,15	13,25	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	192,85
Mars	11,57	50,00	10,20	51,552	51,550	140,63	175,32	13,25	9,67	7,26	11,96	7,02	8,06	193,05
Avril	11,54	49,90	10,18	51,787	51,785	140,54	175,24	13,23	9,65	7,25	11,93	7,01	8,04	192,88

¹ Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957.
² Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.
³ Moyenne du 1er au 28 pour le mois de décembre 1958.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		5 janvier 1959	2 février 1959	2 mars 1959	1 avril 1959	4 mai 1959
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	88,40	88,60	88,70	88,70	88,70
Dettes 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	84,30	85,—	85,50	85,80	85,80
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	93,30	93,50	93,60	93,50	93,50
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	90,50	91,—	91,50	91,40	91,90
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	102,40	102,—	101,90	102,40	102,20
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	101,10	100,80	101,—	101,—	101,20
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	98,10	97,60	97,50	97,50	97,30
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	98,50	98,40	98,40	98,30	98,—
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	97,10	96,50	97,10	96,70	95,80
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	95,40	95,40	95,50	95,50	95,50
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	94,50	93,80	94,30	93,90	93,70
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	92,50	92,10	91,90	91,90	91,40
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	97,80	97,10	97,50	97,60	97,—
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	96,40	96,80	97,50	97,20	96,90
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	100,40	100,—	100,—	100,—	100,—
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 ^{1 2}	100,—	110,20	110,—	111,70	112,50	112,90
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	105,—	104,50	104,80	104,60	104,80
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 %, 1954 ²	100,—	100,10	100,—	100,10	100,10	100,20
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957 ²	100,—	103,—	102,80	102,90	103,—	102,90
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	938,—	943,—	946,—	938,—	939,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.008,—	1.013,—	1.031,—	1.033,—	1.034,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1.000,—	986,—	982,—	988,—	983,—	981,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1.050,—	1.010,—	1.015,—	1.016,—	1.016,—	1.018,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 % ²	100,—	100,70	100,40	100,80	100,60	100,40
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 % ²	100,—	100,70	100,70	100,90	100,50	100,30
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	997,—	1.004,—	1.012,—	1.004,—	1.012,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965 ²	100,—	98,50	97,40	97,90	97,40	97,30
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	472,—	471,—	480,—	483,—	482,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	100,20	100,—	100,—	99,90	99,70
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,10	99,60	100,30	100,20	99,50
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	98,60	99,—	99,70	99,70	99,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	95,50	95,30	95,30	95,30	95,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	95,10	94,60	94,70	94,60	94,50
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975, 1 ^{re} s. ²	100,—	92,60	91,70	91,60	91,50	91,50
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	102,30	101,60	102,20	102,—	101,80
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	103,50	103,20	103,80	103,70	103,60
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	272,—	252,—	251,—	253,—	251,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	83,40	82,80	82,80	82,—	81,60
Dettes coloniales 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	93,80	89,70	89,60	89,—	87,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	104,60	103,60	103,80	104,10	104,10

1 Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — 2 Titres créés après le 6 octobre 1944.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transpora & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo belge et Ruanda-Urundi	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1959 10 mars ...	98	103	97	99	98	97	102	101	101	103	99	98	99	102	97	98	94	105	94	98
10 avril ...	102	101	99	102	96	101	95	103	102	102	102	87	100	105	99	102	105	102	102	107
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1958 10 avril ...	127	138	152	155	119	124	169	134	101	152	122	111	179	144	90	162	154	201	112	99
12 mai ...	129	141	156	159	122	127	178	136	104	156	123	110	172	144	87	168	160	202	115	102
10 juin ...	137	145	166	169	126	131	182	159	107	169	126	116	187	148	89	162	166	201	123	108
10 juillet ...	137	153	170	173	124	134	179	154	106	166	130	114	201	152	90	160	162	204	120	109
11 août ...	142	159	172	176	128	136	178	161	112	177	136	121	207	152	91	160	167	207	124	111
10 septembre ...	139	162	172	178	129	139	184	160	117	173	135	118	220	157	93	161	163	211	117	108
10 octobre ...	139	161	174	177	129	140	188	151	117	173	135	110	223	155	91	160	158	212	121	107
10 novemb. ...	142	165	176	185	131	141	200	146	119	180	136	106	224	159	92	159	163	220	125	111
10 décemb. ...	137	165	171	183	127	138	197	146	117	174	136	102	229	157	88	156	157	220	116	107
1959 12 janvier ...	140	187	173	198	133	150	204	158	127	192	147	110	249	172	92	168	166	235	104	110
10 février ...	135	177	168	198	129	152	220	153	131	185	153	101	252	170	91	170	157	238	96	105
10 mars ...	132	183	163	196	126	148	224	155	132	191	151	99	250	174	88	167	147	250	91	103
10 avril ...	134	185	162	200	121	150	213	159	135	195	154	86	250	183	87	171	155	256	93	110

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15³

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions ¹		Total ¹	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1958	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1958 Février	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173
Mars	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril	19	10	11	861	935	871	946
Mai	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400
Août	20	12	12	1.399	1.493	1.410	1.505
Septembre	22	13	14	1.355	1.450	1.368	1.464
Octobre	23	16	18	1.538	2.027	1.554	2.045
Novembre	19	14	16	1.323	1.535	1.337	1.551
Décembre	21	19	22	1.312	1.652	1.331	1.674
1959 Janvier	20	19	21	2.270	3.187	2.289	3.208
Février	20	18	19	1.725	2.081	1.743	2.100
Mars	20	19	21	1.666	1.810	1.585	1.831
Avril	22	15	18	1.941	2.415	1.956	2.433

¹ Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots				
						Dette directe	Dette indirecte			
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %			
4 % 1 ^{re} s.	4 à 5,5 %	4 %	4 à 5 %	8 à 5 %	4 %	4 %				
1958 Mars	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1		
Avril	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8		
Mai	4,73	5,41	6,90	5,75	5,83	5,07	5,67	5,8		
Juin	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8		
Juillet	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5		
Août	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2		
Septembre	4,37	4,43	5,72	5,02	5,10	4,91	5,52	5,0		
Octobre	4,36	4,59	5,62	5,18	5,16	4,90	5,56	5,2		
Novembre	4,32	4,50	5,52	5,04	5,12	4,85	5,52	5,1		
Décembre	4,31	4,31	5,42	4,98	5,04	4,85	5,45	5,0		
1959 Janvier	4,29	4,44	5,26	4,85	4,93	4,83	5,40	4,9		
Février	4,28	4,46	5,16	4,90	4,98	4,82	5,38	5,0		
Mars	4,27	4,37	5,06	4,87	4,96	4,75	5,33	4,9		
Avril	4,28	4,40	5,01	4,88	4,96	4,74	5,32	4,9		
Mai	4,28	4,43	4,97	4,95	4,97	4,72	5,25	5,0		

N.B. Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions Montant nominal	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Apports en nature 2	Incorporations de réserves 3	
1957	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	126	3.282	31.199	545,7	16.694	4.729	8.105
1958	2.472	1.892	1.588	717	18.901	7.185	6.414	31	1.707	10.784	210,5	1.954	2.562	5.404
1958 Janvier	292	327	297	36	103	149	141	5	58	534	—	190	77	229
Février	249	126	116	47	143	160	158	3	50	336	—	152	19	153
Mars	228	167	147	62	263	317	177	1	2	486	0,3	149	43	134
Avril	216	136	129	76	2.102	700	576	3	130	966	2,5	153	375	310
Mai	161	91	80	66	3.836	795	706	5	393	1.279	—	269	406	504
Juin	194	156	94	68	423	317	308	5	226	699	—	87	127	414
Juillet	182	167	156	58	397	258	245	1	25	450	—	170	66	190
Août	146	180	84	37	185	164	158	—	—	344	—	44	39	159
Septembre	177	74	70	48	755	319	309	—	—	393	2,3	67	210	104
Octobre	199	166	138	43	1.403	867	810	6	224	1.257	33,8	93	512	601
Novembre	143	120	114	52	1.355	739	577	2	600	1.459	—	198	342	751
Décembre	285	180	163	124	7.937	2.401	2.248	—	—	2.581	171,6	382	347	1.854
1959 Janvier	p	227	206			1.028	992		10	1.265	57,9	122	165	979
Février	p	161	147			282	275		—	443	—	120	218	84
Mars	p	251	245			265	258		—	516	20,0	171	52	300

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1957	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	4	312	7.071	1,0	3.402	1.606	1.664
1958	p	282	683	477	98	3.826	1.361	1.274	1	30	2.024	—	564	767
1957 Octobre	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	58	13
1958 Janvier	24	97	72	14	235	113	84	—	—	210	—	49	2	105
Février	19	24	21	9	94	92	68	—	—	116	—	16	43	30
Mars	24	33	31	10	175	264	264	—	—	297	—	33	228	34
Avril	24	62	40	5	42	34	27	—	—	96	—	14	7	46
Mai	25	51	35	9	175	82	79	—	—	133	—	81	—	33
Juin	29	36	33	4	2	5	5	—	—	41	—	24	4	10
Juillet	22	39	29	12	216	121	97	—	—	160	—	69	22	35
Août	23	34	27	6	118	64	64	1	30	128	—	18	35	68
Septembre	22	53	44	4	15	9	9	—	—	62	—	32	—	21
Octobre	21	83	54	8	68	39	37	—	—	122	—	61	5	25
Novembre	20	29	22	2	—	2	2	—	—	31	—	15	—	9
Décembre	29	91	69	15	2.686	537	537	—	—	628	—	150	106	350

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apporés en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

DECEMBRE 1958

Belgique	59	72,7	59,6	226	107,0	103,2	124	7.936,9	2.401,2	2.248,2	—	—	—	171,6	382,0	346,5	187,4	2,8	104,3
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,0	—	—
Totaux ...	59	72,7	59,6	226	107,0	103,2	124	7.936,9	2.401,2	2.248,2	—	—	—	171,6	382,0	346,5	194,4	2,8	104,3

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	43	15,2	13,5	203	50,1	47,6	50	25,0	24,2	22,3	—	—	—	—	39,7	4,2	30,9	1,3	5,0
plus de 1 à 5 millions	12	23,4	20,7	20	34,9	33,6	46	108,7	114,5	107,3	—	—	—	—	68,3	41,0	35,6	1,5	12,1
plus de 5 à 10 millions	3	24,0	23,4	3	22,0	22,0	10	48,6	69,7	69,7	—	—	—	—	49,5	29,5	64,4	—	9,0
plus de 10 à 20 millions	1	10,1	2,0	—	—	—	4	115,0	77,0	77,0	—	—	—	40,0	40,0	—	13,5	—	30,2
plus de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	7	790,5	265,5	240,4	—	—	—	—	—	150,5	50,0	—	48,0
plus de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	—	59,5	59,5	—	—	—	—	59,5	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	6	6.849,1	1.790,8	1.672,0	—	—	—	131,6	125,0	121,3	—	—	—
Totaux ...	59	72,7	59,6	226	107,0	103,2	124	7.936,9	2.401,2	2.248,2	—	—	—	171,6	382,0	346,5	194,4	2,8	104,3

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1957	17.515	U.S. \$ 97,3
1958	26.559	U.S. \$ 97
1958 Avril	3.400	U.S. \$ 15
Mai	—	U.S. \$ 22
Juin	1.000	—
Juillet	—	—
Août	—	U.S. \$ 60
Septembre .	10.695	—
Octobre ...	—	—
Novembre .	2.000	—
Décembre .	—	—
1959 Janvier ...	8.194	D.M. 40
Février ...	—	—
Mars	700	—
Avril	2.500	U.S. \$ 22,25

VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19
DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1957 Moyenne .	536	216	314
1958 Moyenne .	574	145	371
1958 Mars	443	70	693
Avril	309	252	617
Mai	347	38	648
Juin	559	36	233
Juillet	917	138	241
Août	511	66	178
Septembre .	757	42	301
Octobre ...	764	213	126
Novembre .	674	34	137
Décembre .	715	82	244
1959 Janvier ...	602	651	543
Février ...	536	94	554
Mars	687	63	726

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1957 Moyenne .	1.778
1958 Moyenne .	1.768
1958 Mars	1.538
Avril	1.898
Mai	1.636
Juin	2.007
Juillet ...	1.851
Août	1.636
Septembre .	1.728
Octobre ...	1.966
Novembre .	1.801
Décembre .	1.973
1959 Janvier ...	1.677
Février ...	1.570
Mars	1.886

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}
	Intérieure			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²	totale		
	directe	indirecte	totale									
1958 Février	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164
Avril	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.668	336.140
Juillet	166.506	17.900	184.406	18.005	27.642	1.069	28.711	71.788	10.707	82.495	24.399	338.016
Août	166.350	17.888	184.238	17.994	26.669	1.068	27.737	73.921	14.142	88.063	23.063	341.095
Septembre ...	176.885	17.861	194.746	17.877	26.315	1.068	27.383	64.977	11.597	76.574	22.774	339.354
Octobre	176.525	17.787	194.313	17.912	26.071	1.069	27.140	68.363	11.578	79.941	23.126	342.432
Novembre	175.890	17.765	193.655	17.924	26.071	1.069	27.140	70.634	11.594	82.228	23.377	344.324
Décembre	175.511	17.747	193.258	17.846	26.071	828	26.899	70.296	11.687	81.983	25.367	345.353
1959 Janvier	177.955	17.659	195.614	17.899	25.444	830	26.274	70.445	11.839	82.284	24.243	346.314
Février	182.012	17.639	199.651	17.894	25.417	829	26.246	71.737	11.759	83.496	23.526	350.813
Mars	181.718	17.612	199.330	17.814	23.974	951	24.925	73.797	12.775	86.572	24.529	353.170
Avril	181.252	20.089	201.341	18.523	24.011	1.431	25.442	76.143	14.036	90.179	24.212	359.697

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹	Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1955 Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308
Juin	8.615	34.243	2.372	45.230
Septembre	2.115	34.243	2.376	38.734
Décembre	7.840	34.243	2.379	44.462
1959 Mars	9.465	34.030	2.465 ¹	45.960

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/III/1959		Dépenses	Du 1/I au 31/III/1959	
	Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959		Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	5.373	18.124	Dettes publiques	1.398	2.529
Taxes, péages et redevances	96	1.166	Pensions	846	3.578
Revenus patrimoniaux	569	122	Dotations	12	102
Remboursements	414	214	Non-valeurs et remboursements	98	1
Produits divers	67	209	Administration { rémunérations	232	6.501
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	générale { matériel	1.429	598
Recettes résultant de la guerre	36	35	Subventions	3.739	8.654
			Travaux	236	27
			Autres dépenses	1.177	898
Total ...	6.555	19.870	Total ...	9.167	22.888
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	—	8.062	Service de la dette publique	—	—
Diverses	314	150	Crédits relatifs aux avances	— 10	1.112
			Crédits relatifs aux participations	—	62
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 838	3.955
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	182
			Autres dépenses	—	239
			Résorption du chômage	—	—
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
Total ...	314	8.212	Total ...	— 848	5.550
TOTAL GENERAL ...	6.869	28.082	TOTAL GENERAL ...	8.319	28.438
Mali ...	1.450	356			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1958 Moyenne mensuelle	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1958 Janvier	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364
Juillet	5.740	1.590	2.527	9.857	54.221
Août	2.270	1.432	2.638	6.340	60.561
Septembre	3.271	1.538	2.677	7.486	68.047
Octobre	2.432	1.684	2.783	6.899	74.946
Novembre	2.044	1.290	2.776	6.110	81.056
Décembre	2.298	1.667	2.826	6.791	87.847
1959 Janvier	5.222	1.653	3.651	10.526	10.526
Février	2.225	1.359	2.618	6.202	16.728
Mars	2.210	1.608	2.946	6.764	23.492

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1959 pour les exercices 1958 et 1959

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1958 2		Exercice 1959		Mars 1959
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1959
I. Contributions directes 1	36.114	37.925	4.708	4.775	1.392
II. Douanes et accises	18.128	18.384	4.209	4.459	1.608
dont douanes	5.802	5.900	1.295	1.421	473
accises	11.327	12.224	2.688	2.970	1.056
taxes spéciales de consommat.	718		154		68
III. Enregistrement	32.861	34.905	9.203	9.830	2.940
dont enregistrement	3.037	3.500	769	901	277
successions	1.835	1.650	436	370	148
timbres et taxes assimilées ...	27.630	29.319	7.898	8.468	2.468
Total 1 ...	87.103	91.214	18.120	19.064	5.940
Différence par rapport aux éval. budgét.	- 4.111		- 944		- 290

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1958 commencé le 1^{er} janvier 1958 s'est clôturé le 31 mars 1959.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

I. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
						(millions de francs)		(millions de francs)		
1957 ²	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	53.327 ³	2.274
1958	13.996	10.470	3.526	193.716	111.706	30.454	2.255	17.781	53.221	2.439
1957 Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245
1958 Janvier	122	96	26	2.381	833	273	32	156	4.858	223
Février	132	101	31	325	481	73	7	26	3.877	169
Mars	1.540	1.180	360	13.898	8.277	2.273	160	1.303	4.859	228
Avril	2.703	2.063	640	27.791	15.422	3.635	451	1.783	4.630	213
Mai	2.769	3.123	641	57.345	34.736	10.611	509	6.794	3.924	175
Juin	1.775	1.354	421	32.236	17.424	5.820	237	3.181	4.756	226
Juillet	595	471	124	14.684	9.297	2.428	110	1.568	4.712	216
Août	233	154	79	1.856	958	256	17	121	3.609	153
Septembre	337	245	92	1.714	1.696	283	31	115	4.323	193
Octobre	511	364	147	12.222	5.389	1.367	127	913	4.033	181
Novembre	366	265	101	14.235	6.737	1.657	195	1.024	3.890	176
Décembre	345	249	96	8.205	4.728	728	102	447	5.746	285

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
² Déduction faite des doubles emplois.
³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure) (millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solles des dépôts à fin de période
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 ²
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700
1958 Février	1.340	1.089	251	61.076
Mars	1.353	1.250	103	61.179
Avril	1.465	1.218	247	61.426
Mai	1.467	1.254	213	61.689
Juin	1.514	1.253	261	61.900
Juillet	1.810	1.219	591	62.491
Août	1.499	1.050	449	62.940
Septembre	1.535	1.216	319	63.259
Octobre	1.716	1.138	578	63.837
Novembre	1.489	1.033	456	64.293
Décembre	1.838	1.391	447	66.700 ²
1959 Janvier	2.258	1.213	1.045	67.745
Février	1.675	1.080	595	68.340
Mars	1.569	1.339	230	68.570
Avril	1.823	1.422	401	68.971

III. — INDICE DES REMUNERATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation : voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1954 Décembre	104,0	103,5	103,7
1955 Mars	104,1	103,9	104,9
Juin	105,5	104,9	105,3
Septembre	105,4	105,4	105,8
Décembre	107,6	106,4	107,2
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,4	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	r128,8	128,2	128,4
Juin	r130,9	128,8	129,0
Septembre	r130,5	129,0	129,0
Décembre	132,3	128,6	129,3
1959 Mars	p 130,8	128,4	129,7

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1957 : 6.697.202 et au 31 décembre 1958 : 6.878.676.
² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

¹ Non compris les ouvriers du transport.
r : Chiffres rectifiés.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et provinces	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1958 Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0
Mai	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5
Août	38	1,9	125,4	1,9	12,8	221,9	99,0	2,5	4,7	228,2	241,9	206,6	58,8	434,8	300,7
Septembre	38	2,1	131,2	2,9	21,3	250,1	106,5	2,8	5,0	257,9	264,0	234,8	65,1	492,7	329,1
Octobre	38	2,2	114,2	1,7	10,7	255,8	104,5	3,0	5,9	262,7	235,3	242,5	63,4	505,2	298,7
Novembre	38	1,7	85,9	1,5	11,7	221,0	103,0	2,6	4,4	226,8	210,0	211,8	60,9	438,6	270,9
Décembre	38	2,1	127,5	3,4	15,5	264,5	119,0	2,9	5,1	272,9	267,1	256,4	71,2	529,3	338,3
1959 Janvier	38	1,9	143,3	2,5	15,1	246,9	128,5	3,4	9,7	254,7	296,6	236,8	70,5	491,5	367,1
Février	38	1,9	112,6	1,7	15,1	226,2	119,1	2,9	6,9	232,7	253,7	216,7	59,1	449,4	312,8
Mars	38	1,8	128,9	3,7	14,2	234,5	107,2	2,9	6,7	242,9	257,0	227,5	62,5	470,4	319,5
Avril	38	1,9	134,6	2,2	20,9	252,2	122,4	2,9	7,0	259,2	284,9	247,2	67,8	506,4	352,7

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1958 Moyenne	789 ¹	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1958 Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,3	94,0	264,9	91	4,33
Mai	773	31,8	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin	774	32,1	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet	773	34,1	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25
Août	777	30,5	23,7	34,7	87,3	35,5	87,3	245,0	90	4,09
Septembre	781	30,5	23,1	35,7	89,4	35,5	89,4	250,2	88	3,99
Octobre	785	30,2	23,3	36,7	94,0	38,1	94,0	262,8	91	4,10
Novembre	787	29,4	23,5	33,9	86,0	33,8	86,0	239,6	91	4,48
Décembre	789	30,9	23,6	40,9	98,9	37,0	98,9	275,7	91	4,28
1959 Janvier	792	32,0	23,5	38,5	100,4	41,2	100,4	280,5	91	4,31
Février	794	30,2	23,5	36,7	93,4	38,0	93,4	261,5	92	4,33
Mars	796	30,4	23,8	36,0	88,8	33,6	88,8	247,3	92	4,08
Avril	798	31,0	24,0	37,4	94,3	38,4	94,3	264,3	91	4,18

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1958 Moyenne	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1958 Février	431	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars	428	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328
Avril	425	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai	422	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin	421	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324
Juillet	420	347	466	365	451	665	472	288	409	471	326	349	274	323
Août	417	340	466	356	451	665	474	290	404	472	322	349	260	324
Septembre	414	346	437	355	452	665	476	290	404	473	322	349	260	324
Octobre	413	341	435	348	454	665	478	288	413	473	324	350	263	327
Novembre	416	353	456	352	455	665	478	288	414	474	327	350	271	331
Décembre	417	363	455	348	460	665	478	309	415	473	328	350	275	330
1959 Janvier	416	367	466	349	451	650	465	312	398	474	329	350	278	334
Février	416	356	460	354	454	650	465	322	399	474	330	350	283	343
Mars	415	348	460	360	452	640	465	322	398	474	328	347	284	359
Avril	419	366	462	367	449	625	462	325	399	469	328	347	284	397

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1958 Moyenne	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1958 Février	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390
Avril	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405
Juillet	283	613	486	337	365	262	447	341	251	514	479	555	455	408
Août	279	613	486	329	359	256	445	317	245	514	481	555	458	407
Septembre	283	608	479	326	349	257	439	310	247	513	481	555	458	408
Octobre	302	603	479	324	343	254	437	313	246	513	480	547	455	429
Novembre	301	590	479	323	345	254	431	312	246	513	479	543	453	433
Décembre	285	590	479	317	341	250	424	304	239	513	478	543	453	425
1959 Janvier	296	579	473	317	334	254	423	301	242	513	475	542	449	425
Février	299	577	473	316	344	251	419	285	242	513	478	546	451	431
Mars	313	576	459	313	343	249	411	287	243	513	480	546	452	437
Avril	333	573	459	318	367	249	413	287	240	513	479	546	452	431

**b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER**

Base : moyenne 1953* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	110	107	105
1958 Moyenne	102	105	121	101	106	111	108	102
1958 Janvier	105	107	120	103	106	111	108	103
Février	104	106	120	102	106	111	108	103
Mars	103	106	120	102	106	111	109	103
Avril	102	106	120	102	106	111	108	103
Mai	102	104	124	102	106	111	109	103
Juin	101	104	121	102	106	111	108	102
Juillet	101	103	120	101	106	111	108	101
Août	100	102	121	100	106	111	108	101
Septembre	100	102	120	100	106	111	108	101
Octobre	100	104	120	100	106	111	108	101
Novembre	100	107	120	99	106	111	108	101
Décembre	100	107	121	99	105	112	108	100
1959 Janvier	100	107	126	98	105	112	109	100
Février	100	106	126	98	105	112	109	100
Mars	100		p125		105	111	109	100

1 Produits finis industriels.

* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

**c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE**

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1958 Moyenne	108,31	107,9	106,2	114,6
1958 Février	108,31	108,1	105,9	113,6
Mars	108,00	107,5	106,0	114,0
Avril	108,31	107,9	106,3	114,2
Mai	108,35	107,9	106,3	114,2
Juin	108,51	108,2	106,3	114,2
Juillet	108,08	107,3	106,3	114,3
Août	108,07	107,2	106,4	114,7
Septembre	108,08	107,2	106,4	114,8
Octobre	108,24	107,7	106,2	115,1
Novembre	108,34	108,0	106,1	115,1
Décembre	108,76	108,4	106,1	117,6
1959 Janvier	108,73	108,5	106,1	117,6
Février	108,95	108,8	106,1	117,7
Mars	108,80	108,5	106,0	118,7
Avril	108,93	108,7	105,9	119,6

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures	Tissages		Com-bustible et énergie	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures	Tissages
1957 Moyenne	113,7	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	122,8	103,4	134,0	135,3	120,8	119,4
1958 Moyenne p	106,4	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,0	98,1	128,3	126,6	98,7	96,6
1957 Décembre	111,2	100,5	114,2	133,4	112,0	105,6	112,7	121,3	112,3	133,8	132,6	108,8	107,4
1958 Janvier p	115,7	105,0	118,6	140,6	115,6	117,5	114,8	119,4	109,8	137,6	129,1	114,0	103,8
Février p	104,9	95,0	107,6	126,8	103,4	92,3	102,1	120,8	110,8	135,5	136,3	97,2	99,9
Mars p	111,4	100,9	114,3	134,5	108,9	90,1	105,2	119,1	110,2	131,7	135,0	88,2	95,4
Avril p	108,1	97,8	110,9	128,0	107,6	86,8	101,7	117,1	102,0	129,6	131,6	88,4	93,9
Mai p	104,0	94,4	106,6	119,1	101,5	83,6	93,6	115,3	98,2	121,4	131,4	88,1	91,9
Juin p	104,4	86,8	109,2	122,2	102,2	93,8	95,3	113,3	91,2	124,5	124,9	96,4	91,8
Juillet p	93,4	81,4	96,7	111,3	85,4	89,4	91,8	100,2	85,6	110,8	108,7	88,0	80,4
Août p	97,5	84,6	101,0	121,9	89,0	83,2	81,7	106,9	89,4	121,9	113,4	86,7	79,3
Septemb. p	109,6	88,0	115,1	136,6	102,6	106,5	111,3	118,2	93,9	135,4	131,3	106,1	98,9
Octobre p	117,4	95,5	123,4	142,3	106,9	113,3	125,6	118,8	98,2	136,1	126,4	109,4	107,1
Novembre p	101,3	78,4	107,5	118,8	89,1	97,2	103,2	116,5	90,3	125,4	131,9	110,3	105,1
Décembre p	108,6	89,1	114,0	133,2	97,6	111,4	117,4	114,8	97,7	129,2	119,4	111,2	105,2
1959 Janvier p	106,0	83,5	112,1	135,0	96,0	120,1	114,2	113,4	94,1	131,2	120,5	119,9	103,0
Février p								112,7	81,4	130,6	126,9	110,2	105,4

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1957 Moyenne	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1958 Moyenne	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928
1958 Février	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546
Mars	98	132	344	283	601	371	930	2.529	22,9	3.230
Avril	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918
Mai	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516
Juin	91	122	287	250	516	255	797	2.105	19,4	5.000
Juillet	86	117	242	204	453	275	811	1.985	19,4	5.388
Août	83	113	287	235	457	315	747	2.041	20,9	5.745
Septembre	85	116	274	214	525	334	766	2.113	20,9	6.162
Octobre	87	117	294	223	574	376	864	2.331	22,4	6.609
Novembre	88	119	244	187	481	286	739	1.937	18,1	6.740
Décembre	86	116	297	195	550	371	783	2.196	21,1	6.928
1959 Janvier	84	114	274	186	538	364	726	2.088	20,5	7.084
Février	84	114	142	130	356	234	714	1.576	14,9	7.035
Mars	p		247	186	509	355	738	2.035		7.347
Avril	p		249	188	492	372	750	2.051		7.539

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accoises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mis en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1958 Moyenne	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1958 Janvier	615	4.627	117	554	607	51	485	561	385
Février	542	4.605	79	500	569	50	437	492	352
Mars	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai	567	4.639	92	455	584	48	442	469	322
Juin	556	4.633	69	452	624	46	447	489	328
Juillet	552	4.658	68	443	514	47	435	466	286
Août	582	4.672	78	416	698	48	453	480	329
Septembre	580	4.664	79	475	718	51	476	526	379
Octobre	596	4.663	92	475	705	50	500	541	396
Novembre	572	4.627	93	502	650	50	448	462	321
Décembre	596	4.644	110	493	668	49	469	499	373
1959 Janvier	602	4.594	117	488	709	49	481	507	376
Février	534	4.570	85	493	564	48	431	465	340
Mars					753				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703
1957 Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764
1958 Janvier ...	1.019	6.696	97	8.905	389	1.816	1.239	2.719	548	3.465	6.743	2.075	842
Février ...	783	6.005	88	6.054	362	1.529	1.209	2.261	529	3.381	5.946	1.831	739
Mars	771	6.152	85	5.478	394	1.609	1.213	2.142	579	3.601	5.858	1.984	732
Avril	648	6.254	67	5.166	342	1.728	1.068	2.122	565	3.700	5.281	2.042	699
Mai	587	5.618	67	5.086	298	1.588	1.245	2.091	527	3.201	4.987	1.845	647
Juin	695	5.982	62	5.864	315	1.868	1.329	2.170	560	2.886	5.171	1.902	623
Juillet	643	5.500	57	5.972	343	1.785	1.140	1.537	486	3.064	4.602	2.005	558
Août	518	5.487	59	5.600	225	1.550	1.206	2.005	475	3.203	4.507	1.572	506
Septembre .	745	5.919	62	6.916	363	2.362	1.344	2.318	568	3.303	5.955	2.263	758
Octobre ...	833	6.915	64	6.787	422	2.625	1.364	2.702	688	3.695	6.519	2.614	852
Novembre .	675	5.770	62	6.210	333	2.087	1.266	2.395	595	2.829	5.444	2.146	672
Décembre .	834	7.019	68	6.748	407	2.536	1.351	2.553	618	3.640	6.152	2.396	814
1959 Janvier ...	809	6.802	75	8.747	408	2.395	1.266	2.570	p566	p3.312	p6.099	p2.386	p731
Février ...	750	7.027	74	6.931	381	1.976	1.277	2.200	p549	p2.925	p5.794	p2.214	p749

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56³

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1957 Moyenne .	392	159	187	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8	30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8	40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	38,0
1958 Janvier ...	262	159	185	21,8	19,7	15,5	29,3	4,8	129	14,6	5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429	3,4	37,8
Février ...	271	150	152	19,9	18,2	20,4	25,9	4,1	95	10,3	2,9	12,9	211	17,3	12,2	18,6	4.844	4,5	41,6
Mars	322	166	202	23,0	20,8	18,4	28,9	4,1	94	10,0	—	13,2	191	18,8	14,4	18,3	4.990	5,0	45,1
Avril	356	146	247	21,0	18,8	18,8	26,3	3,8	118	13,2	—	11,3	180	21,8	13,4	14,2	4.798	4,0	40,5
Mai	380	134	272	23,8	21,7	15,0	25,0	3,8	192	14,4	—	11,9	159	20,4	15,6	12,6	3.947	3,3	34,7
Juin	372	143	258	23,2	21,2	16,7	28,9	4,7	226	13,7	—	10,0	122	24,7	15,8	20,9	4.622	3,2	34,9
Juillet	358	131	276	22,0	19,9	8,0	22,8	3,2	230	12,9	—	13,3	88	29,6	14,6	16,4	4.448	3,4	32,2
Août	375	134	334	23,8	19,0	17,5	23,6	3,8	211	14,5	0,2	15,2	51	22,2	15,0	12,0	3.992	2,9	25,8
Septembre .	368	157	294	23,9	21,5	21,3	28,5	4,3	226	15,0	1,0	13,4	20	23,8	14,4	15,3	4.408	3,4	36,6
Octobre ...	365	162	276	24,0	22,0	29,0	23,1	4,0	213	12,5	143,9	27,7	116	23,9	13,7	28,8	5.195	3,4	43,0
Novembre .	325	141	164	21,9	19,9	17,4	24,3	3,6	171	10,7	244,5	31,2	262	21,2	11,5	17,6	4.165	3,7	39,0
Décembre .	303	141	210	26,6	24,3	25,9	28,0	3,8	151	13,4	92,2	21,9	303	22,0	12,0	15,4	4.974	4,2	45,5
1959 Janvier ...	200	138	220	26,7	24,2	17,9	27,1	3,9	110	9,7	10,0	15,1	285	19,6	12,4	16,9	4.843		
Février ...	147	p124	p209	22,7	20,7	24,8	27,0	3,7	p 76	p 7,3	—	12,8	258	18,8	11,5	21,7	4.511		
Mars	p399						p25,5	p 4,1			—	14,3	235	18,7	14,1	14,3	4.262		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *
(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (8)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (8)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1957 Moyenne	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1958 Moyenne	36,9	550	456	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1957 Décembre	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032
Mars	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	983
Juin	31,7	502	415	949	28,6	3,8	24,8	974
Juillet	24,7	488	389	902	27,9	4,0	23,9	926
Août	32,0	499	417	948	38,4	18,4	20,0	968
Septembre	33,6	546	460	1.040	19,1	21,3	- 2,2	1.038
Octobre	40,9	578	492	1.111	19,0	7,2	11,8	1.122
Novembre	39,6	546	456	1.042	23,0	9,0	14,0	1.056
Décembre	45,2	627	492	1.164	26,6	19,5	7,1	1.171
1959 Janvier	46,5	623	486	1.156	26,2	20,9	5,3	1.161
Février	38,8	555	428	1.022	15,1	12,0	3,1	1.025

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 163; au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) 1
(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	-5,51	180
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1957 Décembre	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	-6,88	196
1958 Janvier	0,23	185,36	105,68	20,04	206	0,98	7,94	-6,96	199
Février	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	-6,09	172
Mars	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	-6,72	193
Avril	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	-6,35	179
Mai	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	-5,83	179
Juin	0,24	167,00	98,30	14,01	181	0,67	6,68	-6,01	175
Juillet	0,25	158,24	94,47	13,65	172	0,68	5,64	-4,96	167
Août	0,25	168,76	103,41	12,74	182	0,73	3,76	-3,03	179
Septembre	0,24	173,46	104,76	14,68	188	0,68	6,46	-5,78	183
Octobre	0,22	178,87	106,45	15,28	194	0,69	6,84	-6,15	188
Novembre	0,21	167,81	97,85	16,86	185	0,66	6,21	-5,55	179
Décembre	0,22	182,42	104,46	17,80	200	0,70	7,11	-6,41	194
1959 Janvier	0,22	184,62	105,36	20,03	205	0,69	6,44	-5,75	199
Février	0,21	168,73	95,40	18,07	187	0,63	5,62	-4,99	182

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indices général	Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Amalgames	Desous hommes	Desous femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustretrie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1958 Mars	135	156	158	149	156	132	145	110	132	122	137	157	146	133	197	144	141	127	117	119	119	65
Avril	138	149	152	148	150	118	192	138	145	137	138	155	146	130	184	139	141	138	121	124	129	81
Mai	143	150	153	141	150	114	195	149	164	147	140	156	148	133	205	146	142	120	118	118	129	86
Juin	131	126	114	143	123	115	177	133	176	144	115	142	127	123	199	136	151	104	103	103	126	104
Juillet	145	119	124	161	125	114	203	151	217	165	130	146	137	138	258	158	159	123	117	118	150	136
Août	124	122	115	156	123	71	134	106	137	112	114	119	116	132	199	143	153	127	222	208	134	83
Septembre	128	125	122	150	126	107	130	111	146	124	116	132	124	133	234	150	146	121	214	200	123	56
Octobre	146	145	133	160	143	118	224	166	173	160	111	126	118	130	286	156	148	141	134	135	127	117
Novembre	153	137	143	148	140	106	173	118	171	144	106	109	108	116	276	143	154	294	161	181	116	414
Décembre	187	170	193	186	179	102	166	134	219	179	112	130	120	164	353	196	323	324	258	267	181	300
1959 Janvier	139	151	137	151	147	128	124	104	195	145	159	116	139	123	273	149	147	130	136	135	117	45
Février	116	137	129	134	134	110	87	75	121	101	111	122	116	119	234	138	125	111	108	109	108	46
Mars	139	150	157	157	153	136	187	144	153	142	125	136	130	126	223	143	144	136	118	121	121	71

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indices général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1958 Mars	p156	102	96	133	113	139	129	179	106	120	91	138	116	134	97	p 99	p135	p135
Avril	p192	134	125	126	110	134	118	146	101	118	87	127	119	113	105	p127	p141	p125
Mai	p186	121	102	136	111	140	117	120	105	129	100	132	139	180	116	p143	p133	139
Juin	p141	77	110	127	108	132	104	119	99	144	111	127	127	159	108	p145	p142	p125
Juillet	p137	98	156	131	107	141	97	168	104	117	173	140	127	142	p140	p116	p152	p131
Août	p 89	65	63	124	107	134	86	116	103	123	148	128	123	138	76	p106	p150	125
Septembre	p100	88	86	127	107	134	104	182	110	120	228	121	116	132	104	p101	p143	129
Octobre	p151	154	108	136	115	141	132	161	119	130	196	139	126	138	119	p126	p140	129
Novembre	124	87	90	125	101	132	114	133	135	127	112	149	109	115	p105	p141	p127	128
Décembre	p125	82	134	r153	121	r164	r140	174	r121	r190	171	218	129	r136	146	p126	p164	160
1959 Janvier	p148	84	158												101	p120	p131	135
Février	p109	54	58												93	p 67	p127	131
Mars	p178	114	103												112	p127		p134

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755
1958 Moyenne	16,1	46,7	873	739
1958 Avril	12,5	48,1	927	796
Mai	13,1	42,7	886	756
Juin	17,4	57,1	903	832
Juillet	13,9	48,0	1.020	743
Août	16,1	61,9	807	713
Septembre	21,9	55,2	970	800
Octobre	23,8	59,4	904	771
Novembre	19,5	48,6	696	674
Décembre	16,8	45,0	962	765
1959 Janvier	16,3	38,5	765	802
Février	15,1	29,5	741	598
Mars	15,4	40,8	835	690
Avril	14,5	48,3	1.073	909

III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelots	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1957 Moyenne	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1958 Moyenne	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1958 Mars	19,2	2,4	8,8	33,4	5,1
Avril	22,1	2,2	11,3	34,2	4,7
Mai	20,0	2,1	10,4	32,0	2,6
Juin	19,1	2,2	10,5	33,7	1,9
Juillet	21,1	2,4	10,4	34,1	2,0
Août	19,4	2,3	9,4	32,9	1,8
Septembre	22,5	2,6	10,1	36,9	2,5
Octobre	23,3	2,7	9,8	36,8	6,3
Novembre	22,3	2,9	8,4	32,6	8,7
Décembre	24,0	3,5	10,4	39,4	8,6
1959 Janvier	20,6	3,4	8,7	32,9	8,4
Février	18,2	3,3	8,7	30,0	6,3
Mars	22,0	3,1	10,8	36,6	4,6

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1957 Moyenne	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1958 Moyenne	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1957 Décembre	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier	272	530	350	1.152	1.176	- 24	102
Février	230	492	341	1.063	1.110	- 47	104
Mars	268	543	343	1.154	1.157	- 3	100
Avril	287	517	356	1.160	1.132	28	98
Mai	304	505	340	1.149	1.121	28	98
Juin	297	501	350	1.148	1.126	22	98
Juillet	422	470	341	1.233	1.151	82	93
Août	375	464	337	1.176	1.118	58	95
Septembre	325	506	341	1.172	1.129	43	96
Octobre	295	560	349	1.204	1.186	18	99
Novembre	275	513	344	1.132	1.106	26	98
Décembre	295	550	360	1.205	1.123	82	93
1959 Janvier	277	497	357	1.131	1.151	- 20	102
Février	236	442	342	1.020	1.085	- 65	106

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1957 Moyenne	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1958 Moyenne	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1957 Décembre	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier	229	80	65	294	23,5	754	5.157	133	270	119	522
Février	208	67	61	269	21,2	683	4.603	118	236	107	461
Mars	224	68	65	289	21,9	709	4.919	126	256	115	497
Avril	217	64	60	277	22,3	750	4.824	128	258	103	489
Mai	212	66	64	276	22,9	800	4.638	127	238	100	465
Juin	211	62	63	274	20,8	734	4.651	127	236	107	470
Juillet	198	61	64	262	20,6	824	4.460	116	233	107	456
Août	198	62	58	256	20,0	773	4.447	125	221	96	442
Septembre	212	62	63	275	22,8	788	4.805	131	244	112	487
Octobre	234	67	71	305	23,3	779	5.297	145	260	121	526
Novembre	210	64	63	273	21,3	694	4.908	133	233	116	482
Décembre	216	70	67	283	23,0	769	5.086	128	262	138	528
1959 Janvier	193	68	64	257	p23,3	p747	4.594	116	240	115	471
Février	173	55	62	235	p20,8	p682	4.170	103	236	110	449

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

r : Chiffres rectifiés.

p : Chiffres provisoires.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1957 Moyenne	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1958 Moyenne	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1957 Décembre	527	5.226	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier	522	5.157	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février	461	4.603	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55
Mars	497	4.919	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril	489	4.824	113	1.747	73	984	718	838	15	268	68
Mai	465	4.638	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60
Juin	470	4.651	91	1.739	61	923	698	803	13	250	73
Juillet	456	4.460	92	1.703	60	931	634	693	11	258	78
Août	442	4.447	64	1.701	54	935	641	741	10	236	65
Septembre	487	4.805	83	1.753	59	998	769	791	15	272	65
Octobre	526	5.297	456	1.862	64	993	793	768	11	282	68
Novembre	482	4.908	498	1.793	60	919	659	680	11	223	65
Décembre	528	5.086	322	1.974	68	974	746	677	12	255	58
1959 Janvier	471	4.594	105	1.913	62	965	698	556	11	232	52
Février	449	4.170	101	1.613	62	916	657	509	11	244	57

B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portées (milliers)
1957 Moyenne	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1958 Moyenne	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1957 Décembre	2.579	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier	2.464	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février	2.201	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397
Mars	2.351	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril	2.304	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai	2.287	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487
Juin	2.266	21	1.172	19	120	226	548	1	130	29	467
Juillet	2.079	24	1.133	14	123	175	456	1	120	33	400
Août	2.238	20	1.202	16	125	230	506	2	114	23	400
Septembre	2.326	26	1.196	19	127	269	535	6	127	21	514
Octobre	2.609	295	1.272	18	122	245	502	1	134	20	1.253
Novembre	2.445	323	1.206	17	126	202	434	1	120	16	1.316
Décembre	2.375	161	1.286	19	116	213	433	1	131	15	802
1959 Janvier	2.167	23	1.296	17	135	216	348	1	118	13	292
Février	1.842	20	1.083	15	102	187	309	1	110	15	280

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1957 Moyenne	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1958 Moyenne	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1958 Mars	1.435	3.586	1.651	1.242	198	1.228	4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233
Avril	1.315	3.384	1.716	1.183	164	1.194	4.067	1.947	723	4.103	1.965	1.092
Mai	1.333	3.568	1.513	1.132	178	1.174	3.954	1.848	693	3.788	1.771	1.014
Juin	1.376	3.505	1.810	1.210	170	1.011	4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088
Juillet	1.438	3.789	1.639	1.227	193	1.117	4.234	2.063	795	4.239	2.106	1.199
Août	1.339	3.747	1.740	1.117	192	1.183	4.000	2.007	778	3.840	1.906	1.100
Septembre	1.331	3.555	1.905	1.110	200	1.198	4.420	2.230	919	4.221	2.127	1.115
Octobre	1.407	3.712	1.840	1.180	214	1.433	4.457	2.259	923	4.326	2.253	1.192
Novembre	1.390	3.570	1.615	1.112	278	1.224	4.118	2.082	891	4.099	2.080	1.125
Décembre	1.316	3.378	1.709	1.140	202	1.261	4.305	2.220	884	4.080	2.145	1.126
1959 Janvier	1.306	3.532	1.661	1.104	187	1.252	4.037	2.040	762	3.879	1.963	1.132
Février	1.178	3.028		967	155		3.773	1.890	772	3.495	1.742	948
Mars	1.438	3.895		1.279	196		4.650	2.311	942	4.454	2.298	1.173

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1957 Moyenne	213	171	209	213	171	79	154	96
1958 Moyenne	219	163	169	217	156	82	125	73
1958 Avril	188	147	79	187	125	136	118	83
Mai	191	131	194	194	146	56	126	91
Juin	175	132	136	179	146	41	126	84
Juillet	232	210	193	220	195	102	113	71
Août	253	177	171	243	159	26	117	49
Septembre	251	178	245	261	186	181	163	90
Octobre	231	169	208	228	165	69	134	61
Novembre	262	152	168	247	165	74	142	53
Décembre	207	135	159	226	134	80	125	43
1959 Janvier	231	147	135	235	145	76	144	69
Février	189	139		186	142			
Mars	202	148		202	140			
Avril	188	117		191	129			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1957 Moyenne	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	388,4
1958 Moyenne						1.866	1.307	932	164	4.269					
1957 Décembre	7.234	3.384	2.607	785	14.010	2.057	1.219	919	196	4.391	200,0	82,6	60,0	26,9	369,5
1958 Janvier	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.938	1.127	871	193	4.129	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1
Février	5.861	2.833	2.297	572	11.563	1.654	1.023	804	147	3.628	159,3	64,8	54,9	20,3	299,3
Mars	6.773	3.627	2.803	734	13.937	1.876	1.287	940	191	4.294	185,4	86,3	69,0	27,3	368,0
Avril	6.932	3.682	2.638	713	13.965	1.819	1.283	876	184	4.162	176,7	84,4	59,8	25,8	346,7
Mai	6.770	3.867	2.872	622	14.131	1.840	1.345	944	161	4.290	175,4	89,5	66,1	24,0	355,0
Juin	7.283	3.819	3.012	579	14.693	1.872	1.337	976	142	4.327	182,5	92,1	72,2	20,5	367,3
Juillet	6.490	3.930	2.722	460	13.602	1.750	1.371	923	121	4.165	168,6	94,9	66,9	17,4	347,8
Août	6.545	3.984	2.720	448	13.697	1.855	1.345	898	115	4.213	184,4	89,2	65,7	16,1	355,4
Septembre	7.205	4.033	3.031	629	14.898	1.922	1.384	994	162	4.462	189,2	98,9	73,8	23,2	385,1
Octobre	7.485	4.081	2.832	772	15.170	2.021	1.473	964	203	4.661	198,1	104,8	66,2	27,9	397,0
Novembre	6.895	3.715	2.751	713	14.074	1.898	1.306	999	184	4.387	178,9	91,0	73,2	24,4	367,5
Décembre						1.951	1.398	997	165	4.511					

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1957 Moyenne	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1958 Moyenne	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1958 Avril	1.737	230	2.266	1.705	216	878	2.791	2.982	806	27	13.638	2.999		
Mai	1.832	229	2.211	1.521	88	830	2.514	2.408	729	25	12.388	2.794		
Juin	1.667	234	2.109	1.717	104	818	2.392	2.264	669	24	11.998	2.608		
Juillet	1.693	215	2.227	1.564	100	773	2.709	2.640	700	21	12.642	2.668		
Août	1.575	184	2.204	1.823	108	719	2.355	1.772	654	22	11.416	2.367		
Septembre	1.612	233	2.367	1.904	123	897	3.054	2.222	810	24	13.246	2.558		
Octobre	1.826	248	2.675	1.876	101	882	3.270	2.514	833	34	14.259	2.717		
Novembre	1.646	214	2.494	1.678	118	815	2.960	2.235	658	36	12.854	2.710		
Décembre	1.773	273	2.550	1.880	134	896	2.914	2.588	637	36	13.681	2.833		
1959 Janvier	1.796	219	2.505	1.818	105	858	3.090	2.302	552	27	13.272	2.855		
Février	1.656	198	2.008	1.486	82	871	3.007	2.457	728	29	12.522	3.187		
Mars	p										15.040	2.816		
Avril	p										13.779	2.762		
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	-1.027	92,8
1958 Moyenne	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1958 Avril	568	36	721	757	62	1.082	6.975	1.965	620	155	12.941	5.663	- 697	94,9
Mai	463	33	676	751	47	903	6.850	1.664	545	157	12.089	5.475	- 299	97,6
Juin	527	43	677	752	52	758	5.994	1.739	555	141	11.238	5.745	+ 760	93,7
Juillet	647	40	610	766	50	995	6.818	2.019	583	134	12.662	5.334	+ 20	100,2
Août	500	39	504	843	53	798	5.586	1.232	562	150	10.267	4.660	-1.149	90,0
Septembre	620	35	728	798	54	1.076	7.240	1.606	726	167	13.050	5.183	- 196	98,6
Octobre	713	40	785	811	44	922	7.747	1.550	672	173	13.755	5.622	- 504	96,5
Novembre	760	37	714	716	37	813	7.089	1.542	628	151	12.487	5.453	- 367	97,1
Décembre	805	42	757	735	53	996	7.002	2.018	602	158	13.168	5.323	- 513	96,3
1959 Janvier	617	37	766	920	72	974	7.537	1.663	561	85	13.232	5.743	- 40	99,7
Février	658	38	666	573	41	907	6.364	1.358	563	78	11.246	5.944	-1.276	89,8
Mars	p										12.780	5.632	-2.260	85,0
Avril	p										14.490	5.660	+ 711	105,2
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1957 Moyenne	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1958 Moyenne	303	18,1	2.465	1.605	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1958 Avril	277	47,0	2.355	1.520	18,7	144	134	43,4	7,8	1,0	4.548			
Mai	331	11,9	2.365	1.396	6,7	130	137	49,7	7,1	1,0	4.434			
Juin	288	12,3	2.389	1.578	8,8	150	129	37,7	7,2	1,0	4.601			
Juillet	278	11,4	2.622	1.499	8,0	135	133	43,5	7,5	0,8	4.738			
Août	275	10,0	2.546	1.690	8,6	125	131	29,7	6,6	1,0	4.823			
Septembre	266	12,2	2.738	1.741	10,6	160	161	50,1	8,0	0,9	5.148			
Octobre	371	52,0	2.654	1.739	8,5	145	179	37,8	8,3	1,3	5.195			
Novembre	344	10,2	2.459	1.567	10,2	149	155	40,5	6,7	1,5	4.743			
Décembre	334	13,5	2.381	1.702	11,8	178	161	41,2	6,4	1,6	4.829			
1959 Janvier	316	46,3	2.212	1.726	9,5	168	133	31,4	5,6	1,5	4.649			
Février	289	10,9	1.877	1.417	7,2	144	141	34,7	6,7	1,6	3.929			
Mars	p										5.341			
Avril	p										4.989			
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1958 Moyenne	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1958 Avril	93	2,1	377	492	4,7	417	797	44,0	6,2	52,4	2.285			
Mai	59	1,5	403	525	3,5	343	788	28,0	5,1	51,7	2.208			
Juin	72	2,4	367	494	4,2	270	665	25,3	5,6	50,5	1.956			
Juillet	89	1,9	502	527	3,9	382	779	38,9	6,1	44,5	2.374			
Août	60	1,6	436	599	4,3	314	702	19,3	5,3	61,4	2.203			
Septembre	85	1,4	537	543	4,3	428	831	21,3	7,5	55,1	2.519			
Octobre	126	1,3	455	557	3,2	359	846	42,3	6,7	56,4	2.453			
Novembre	142	1,5	454	507	3,0	308	794	23,1	6,4	51,9	2.290			
Décembre	184	1,7	481	559	4,2	360	786	35,5	6,0	56,8	2.474			
1959 Janvier	93	1,1	392	632	5,7	333	807	29,4	5,2	5,8	2.304			
Février	110	1,2	353	425	3,6	326	643	20,0	5,6	4,7	1.892			
Mars	p										2.310			
Avril	p										2.560			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1958 Avril	130	254	384	104	71	175	2.283	1.568	3.851
Mai	125	245	370	99	68	167	2.177	1.491	3.668
Juin	129	243	372	97	62	159	2.907	1.877	4.784
Juillet	119	232	351	98	52	150	2.256	1.193	3.449
Août	127	219	346	97	49	146	2.810	1.414	4.224
Septembre	129	214	343	99	54	153	2.381	1.293	3.674
Octobre	133	218	351	105	63	168	2.415	1.461	3.876
Novembre ¹	163	257	420	128	67	195	3.722	1.947	5.669
Décembre	180	330	510	152	101	253	3.340	2.231	5.571
1959 Janvier	193	382	575	170	147	317	4.077	3.554	7.631
Février	190	367	557	169	166	335	4.056	3.992	8.048
Mars				147	89	236			
Avril				132	73	205			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Province									
		Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
(milliers)											
Moyenne journalière par mois											
1958 Mai	22	166,5	32,8	19,5	26,9	41,0	22,0	14,4	7,0	0,5	2,4
Juin	30	159,0	32,3	20,7	23,9	40,0	20,0	13,3	6,0	0,5	2,3
Juillet	23	149,9	31,1	21,0	23,0	38,0	15,1	12,5	6,4	0,5	2,3
Août	29	145,7	30,0	20,0	20,3	35,7	16,7	13,3	7,0	0,6	2,1
Septembre	24	153,0	32,1	19,4	21,8	34,6	21,0	13,4	8,0	0,6	2,1
Octobre	23	168,4	34,9	20,8	24,9	36,7	24,6	14,3	9,1	0,8	2,3
Novembre ¹	29	195,5	41,6	28,3	31,3	41,7	22,2	15,9	10,5	1,2	2,8
Décembre	22	252,7	51,1	36,2	43,4	54,1	26,1	19,6	14,7	3,3	4,2
1959 Janvier	24	317,4	61,0	45,4	53,1	62,9	37,1	24,0	22,5	5,0	6,4
Février	24	335,5	61,5	46,2	71,4	62,8	39,0	23,8	21,1	3,8	5,9
Mars	29	235,8	43,2	31,6	52,3	43,3	30,4	17,2	13,4	1,4	3,0
Avril	23	204,8	38,0	28,2	32,5	39,6	32,5	15,4	15,2	0,7	2,7

Moyenne journalière par semaine

1959 Avril	12 au 18 ...	6	205,3	37,6	28,4	32,6	39,7	32,6	15,4	15,1	0,7	3,2
	19 au 25 ...	6	201,8	37,1	27,8	31,6	38,9	33,2	15,4	14,7	0,7	2,4
	26 au 2/5	5	198,7	36,8	26,8	31,1	38,3	32,5	15,2	15,1	0,6	2,3
Mai	3 au 9 ...	5	188,4	34,8	26,6	32,8	38,9	26,8	15,4	10,3	0,6	2,2
	10 au 16 ...	6	181,0	32,7	24,9	26,4	36,2	29,0	14,9	14,2	0,6	2,1
	17 au 23 ...	5	171,7	31,9	24,2	25,2	34,3	25,7	14,6	13,3	0,5	2,0

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1958 Moyenne ¹	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1958 Avril	123,8	51,1	174,9	76,1	27,4	103,5	47,7	23,7	71,4
Mai	116,6	49,9	166,5	71,5	27,3	98,8	45,1	22,6	67,7
Juin	111,3	47,7	159,0	70,6	26,1	96,7	40,7	21,6	62,3
Juillet	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8
Août	105,4	40,3	145,7	72,0	24,9	96,9	33,4	15,4	48,8
Septembre	112,7	40,3	153,0	73,2	25,9	99,1	39,5	14,4	53,9
Octobre	123,4	45,0	168,4	76,2	28,7	104,9	47,2	16,3	63,5
Novembre ¹	143,2	52,3	195,5	95,0	33,4	128,4	48,2	18,9	67,1
Décembre	189,5	63,2	252,7	115,2	36,3	151,5	74,3	26,9	101,2
1959 Janvier	254,1	63,3	317,4	130,9	38,9	169,8	123,2	24,4	147,6
Février	271,7	63,8	335,5	130,9	38,3	169,2	140,8	25,5	166,3
Mars	178,1	57,7	235,8	110,6	35,9	146,5	67,5	21,8	89,3
Avril	153,1	51,7	204,8	96,8	35,5	132,3	56,3	16,1	72,5

¹ Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

814

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1958 Février	9,5	0,6	1,2	1,1	5,4	1,6	26,1	4,8	13,3	1,3	0,7	0,6	12,9	6,0	2,0	5,8	8,2	—	—	4,4	2,5	0,3	7,0	0,7	116,0
Mars	8,7	0,5	1,3	1,0	4,8	1,8	24,0	4,6	13,7	1,3	0,7	0,7	13,2	5,0	2,1	5,9	7,9	—	—	3,9	2,5	0,2	6,5	0,7	111,0
Avril	7,9	0,5	1,4	1,0	2,7	2,3	20,4	4,6	14,2	1,4	0,7	0,5	13,4	4,7	2,1	5,7	7,6	—	—	3,1	2,4	0,2	6,0	0,7	103,5
Mai	5,1	0,5	1,4	0,9	2,2	2,1	19,0	4,8	14,5	1,4	0,7	0,5	13,7	4,9	2,1	5,3	7,6	—	—	2,9	2,3	0,2	5,9	0,8	98,8
Juin	5,2	0,5	1,3	0,8	2,2	2,0	18,0	5,0	15,1	1,4	0,7	0,5	13,4	5,1	2,1	4,4	7,5	—	—	2,4	2,3	0,2	5,8	0,8	96,7
Juillet	6,7	0,6	1,5	0,8	2,1	2,0	18,1	5,1	15,6	1,4	0,6	0,6	13,3	5,3	2,2	4,0	7,3	—	—	1,7	2,4	0,2	5,9	0,7	98,1
Août	5,5	0,6	1,9	0,8	2,2	1,9	17,8	5,2	15,9	1,3	0,6	0,6	12,8	5,3	2,0	4,0	7,5	—	—	1,7	2,4	0,2	6,0	0,7	96,9
Septembre	4,9	0,6	1,9	0,9	2,9	1,6	17,4	5,2	17,3	1,4	0,6	0,6	12,6	5,2	2,0	4,0	7,7	—	—	2,8	2,3	0,2	6,4	0,7	99,2
Octobre	3,2	0,6	1,9	0,9	4,0	1,4	18,5	5,6	18,7	1,4	0,7	0,7	13,0	5,3	2,1	4,4	8,1	—	—	4,0	2,5	0,3	7,1	0,6	105,0
Novembre	7,1	0,6	2,3	1,0	5,1	1,4	24,2	6,7	21,6	1,6	0,8	0,8	14,2	6,3	2,3	5,4	9,4	—	—	5,5	2,8	0,4	8,2	0,7	128,4
Décembre	9,9	0,6	2,5	1,3	6,2	1,6	32,6	8,2	24,2	1,7	1,0	0,8	15,8	7,7	2,5	6,4	10,7	—	—	5,4	2,9	0,5	8,3	0,7	151,5
1959 Janvier	10,9	0,7	2,6	1,5	7,1	1,5	39,6	9,1	26,5	1,8	1,0	1,0	17,2	8,6	2,7	7,2	11,9	—	—	5,7	3,0	0,5	9,0	0,7	169,8
Février	11,3	0,7	2,8	1,5	7,2	1,5	39,2	8,9	26,6	1,8	0,9	1,1	17,0	7,9	2,6	7,3	12,0	—	—	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	169,2
Chômeurs partiels et accidentels																									
1958 Février	1,6	1,4	0,6	2,2	1,6	0,4	28,9	3,1	7,3	0,5	0,4	0,2	18,4	7,0	1,9	2,0	3,6	5,8	0,2	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	88,0
Mars	1,1	1,2	4,4	1,5	1,4	0,8	29,1	2,8	7,5	0,6	0,5	0,2	19,7	6,0	2,5	2,4	3,3	6,2	0,4	0,3	0,4	0,0	0,3	0,0	92,6
Avril	0,6	0,4	10,3	0,8	0,8	1,7	4,0	1,5	7,5	1,0	0,7	0,3	20,5	6,3	3,2	2,0	2,2	6,3	0,5	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	71,4
Mai	0,5	0,3	10,3	0,7	0,6	1,4	3,1	1,5	7,5	0,7	0,5	0,2	20,7	5,7	3,3	1,7	2,1	5,9	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	67,7
Juin	1,5	0,3	8,4	0,4	0,6	0,9	2,9	1,5	6,8	0,8	0,4	0,2	17,0	6,7	3,8	1,5	2,1	5,3	0,5	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	62,3
Juillet	0,7	0,3	5,3	0,2	0,7	1,0	2,5	1,4	6,0	0,5	0,4	0,1	16,1	6,1	2,5	1,4	1,8	3,9	0,4	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	51,8
Août	0,8	0,3	7,1	0,2	0,6	0,8	2,6	1,3	6,1	0,6	0,4	0,2	13,3	5,2	1,5	1,1	1,6	4,1	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,8
Septembre	0,7	0,3	12,4	0,2	0,6	0,5	2,9	1,5	6,0	0,9	0,4	0,1	11,9	4,8	1,5	1,1	1,7	4,8	0,9	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	53,8
Octobre	0,8	0,4	15,7	0,3	0,8	0,5	4,0	2,2	7,3	0,7	0,4	0,1	12,5	5,7	2,1	1,4	2,0	5,1	0,7	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	63,4
Novembre	0,8	0,3	11,2	0,4	0,8	0,6	5,7	3,0	9,1	0,8	0,4	0,1	13,1	7,4	2,7	1,7	2,3	5,1	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	67,1
Décembre	1,4	1,1	10,9	1,2	1,0	0,8	19,1	5,6	11,5	1,2	0,7	0,2	18,2	11,6	3,4	2,4	3,5	4,9	1,4	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	101,2
1959 Janvier	2,3	1,8	18,1	2,9	1,3	0,5	50,8	6,8	13,8	1,0	0,6	0,2	20,0	9,6	1,9	2,3	5,2	5,7	1,7	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	147,6
Février	2,4	0,9	12,3	2,5	1,9	0,4	58,6	8,4	17,9	1,1	0,9	0,3	32,2	7,1	1,9	2,8	5,7	6,4	1,3	0,4	0,4	0,0	0,5	0,0	166,3
Total des chômeurs contrôlés																									
1958 Février	11,1	2,0	1,8	3,3	7,0	2,0	55,0	7,9	20,6	1,8	1,1	0,8	31,3	13,0	3,9	7,8	11,8	5,8	0,2	4,7	2,8	0,3	7,3	0,7	204,0
Mars	9,8	1,7	5,7	2,5	6,2	2,6	53,1	7,4	21,2	1,9	1,2	0,9	32,9	11,0	4,6	8,3	11,2	6,2	0,4	4,2	2,9	0,2	6,8	0,7	203,6
Avril	8,5	0,9	11,7	1,8	3,5	4,0	24,4	6,1	21,7	2,4	1,4	0,8	33,9	11,0	5,3	7,7	9,8	6,3	0,5	3,4	2,7	0,2	6,2	0,7	174,9
Mai	5,6	0,8	11,7	1,6	2,8	3,5	22,1	6,3	22,0	2,1	1,2	0,7	34,4	10,6	5,4	7,0	9,7	5,9	0,3	3,2	2,5	0,2	6,1	0,8	166,5
Juin	6,7	0,8	9,7	1,2	2,8	2,9	20,9	6,5	21,9	2,2	1,1	0,7	30,4	11,8	5,9	5,9	9,6	5,3	0,5	2,6	2,6	0,2	6,0	0,8	159,0
Juillet	7,4	0,9	6,8	1,0	2,8	3,0	20,6	6,5	21,6	1,9	1,0	0,7	29,4	11,4	4,7	5,4	9,1	3,9	0,4	1,8	2,7	0,2	6,0	0,7	149,9
Août	6,3	0,9	9,0	1,0	2,8	2,7	20,4	6,5	22,0	1,9	1,0	0,8	26,1	10,5	3,5	5,1	9,1	4,1	0,3	1,9	2,7	0,2	6,2	0,7	145,7
Septembre	5,6	0,9	14,3	1,1	3,5	2,1	20,3	6,7	23,3	2,3	1,0	0,7	24,5	10,0	3,5	5,1	9,4	4,8	0,9	3,0	2,5	0,2	6,6	0,7	153,0
Octobre	4,0	1,0	17,6	1,2	4,8	1,9	22,5	7,8	26,0	2,1	1,1	0,8	25,5	11,0	4,2	5,8	10,1	5,1	0,7	4,3	2,7	0,3	7,3	0,6	168,4
Novembre	7,9	0,9	13,5	1,4	5,9	2,0	29,9	9,7	30,7	2,4	1,2	0,9	27,3	13,7	5,0	7,1	11,7	5,1	0,8	5,8	3,1	0,4	8,4	0,7	195,5
Décembre	11,3	1,7	13,4	2,5	7,2	2,4	51,7	13,8	35,7	2,9	1,7	1,0	34,0	19,3	5,9	8,8	14,2	4,9	1,4	5,8	3,2	0,5	8,7	0,7	252,7
1959 Janvier	13,2	2,5	20,7	4,4	8,4	2,0	90,4	15,9	40,3	2,8	1,6	1,2	37,2	18,2	4,6	9,5	17,1	5,7	1,7	6,1	3,3	0,5	9,4	0,7	317,4
Février	13,7	1,6	15,1	4,0	9,1	1,9	97,8	17,3	44,5	2,9	1,8	1,4	49,2	15,0	4,5	10,1	17,7	6,4	1,3	6,0	3,4	0,5	9,6	0,7	335,5

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

(millions de francs)

85¹

Rubriques	1958 31 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars
ACTIF								
A. <i>Opér. d'épargne</i> (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. <i>Disponible et réalisable</i> :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.130	3.284	2.868	3.107	6.031	3.109	2.835	4.675
Prêts au jour le jour	1.953	954	1.551	1.820	1.415	2.007	1.534	1.558
Banquiers	4.584	4.619	4.654	5.155	4.393	5.905	5.906	6.651
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.055	1.033	1.149	1.058	1.005	1.255	1.522	1.324
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.923	4.730	4.739	5.427	4.745	5.205	5.215	4.123
Portefeuille-effets	49.874	48.210	50.859	52.704	51.103	51.450	50.266	53.450
a) Portefeuille commercial ²	16.479	14.852	17.326	18.100	18.353	16.936	15.963	18.048
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	18.664	18.480	18.794	19.533	19.228	21.029	21.228	21.579
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.731	14.878	14.739	15.071	13.522	13.485	13.075	13.823
d) Report et avances sur titres	1.047	1.235	1.230	1.221	1.222	1.170	1.187	1.259
Débiteurs par acceptations	9.239	9.230	9.531	9.979	10.637	10.394	10.073	9.778
Débiteurs divers	20.919	21.674	20.993	19.838	20.863	21.014	21.371	21.756
Portefeuille-titres	25.704	28.102	27.801	28.538	29.276	30.579	31.015	30.286
a) Valeurs de la réserve légale	336	336	336	336	340	340	340	342
b) Fonds publics belges	22.996	25.144	25.095	25.824	26.575	27.873	28.316	27.746
c) Fonds publics étrangers	91	91	91	96	67	67	67	67
d) Actions de banques	1.191	1.174	1.200	1.200	1.196	1.191	1.191	1.195
e) Autres titres	1.090	1.357	1.079	1.082	1.098	1.108	1.101	936
Divers	939	940	915	1.043	1.060	953	876	871
Capital non versé	6	6	6	6	6	6	6	6
Total disponible et réalisable ...	123.373	124.017	126.296	129.896	131.756	133.047	131.806	135.737
C. <i>Immobilisé</i> :								
Frais de constitut. et de premier établ.	24	25	26	25	23	22	23	23
Immeubles	1.071	1.083	1.087	1.089	1.082	1.079	1.082	1.084
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	257	257	257
Créances sur filiales immobilières ...	348	346	344	351	355	349	354	353
Matériel et mobilier	140	139	141	144	136	138	140	142
Total de l'immobilisé ...	1.850	1.860	1.865	1.876	1.863	1.845	1.856	1.859
Total général actif ...	125.223	125.877	128.161	131.772	133.619	134.892	133.662	137.596
PASSIF								
A. <i>Opér. d'épargne</i> (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. <i>Exigible</i> :								
Créanciers privilégiés ou garantis	395	1.229	308	1.292	283	1.844	1.020	890
Emprunts au jour le jour	84	99	126	130	103	98	77	42
Banquiers	6.473	7.016	7.214	7.165	8.186	7.406	7.056	8.065
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.419	1.409	1.631	1.809	1.770	1.786	1.647	1.836
Acceptations	9.239	9.230	9.531	9.979	10.637	10.394	10.073	9.778
Autres valeurs à payer à court terme.	1.912	2.050	2.445	2.491	2.574	3.219	3.038	2.088
Créditeurs pour effets à l'encaissement	769	797	781	826	788	745	734	772
Dépôts et comptes courants	85.774	84.409	85.929	87.926	89.494	89.414	90.266	94.467
a) A vue	54.488	52.950	54.393	56.402	57.215	56.212	56.189	59.559
b) A un mois au plus	3.676	3.592	3.486	3.483	3.540	3.471	3.704	3.588
c) A plus d'un mois	12.159	12.387	12.474	12.160	12.223	12.260	12.748	13.624
d) A plus d'un an	1.152	1.176	1.150	1.227	1.281	1.746	1.636	1.694
e) A plus de deux ans	1.736	1.743	1.744	1.733	2.023	2.068	2.089	2.037
f) Carnets de dépôts	10.757	10.819	10.944	11.166	11.448	11.885	12.094	12.225
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.806	1.742	1.738	1.755	1.764	1.772	1.756	1.740
Obligations et bons de caisse	6.201	6.281	6.382	6.453	6.607	6.676	6.753	6.806
Montants à libérer sur titres et partic.	645	641	640	640	641	639	640	639
Divers	3.514	3.914	4.374	4.241	3.589	3.747	3.429	3.231
Total de l'exigible ...	116.425	117.075	119.361	122.952	124.672	125.968	124.733	128.614
C. <i>Non exigible</i> :								
Capital	5.090	5.133	5.141	5.141	5.202	5.193	5.193	5.193
Fonds indispon. par prime d'émission ...	193	195	194	194	193	190	190	190
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	340	340	340	340	343	343	343	345
Réserve disponible	3.097	3.056	3.048	3.067	3.103	3.108	3.113	3.164
Provisions	78	78	77	78	106	90	90	90
Total du non exigible ...	8.798	8.802	8.800	8.820	8.947	8.924	8.929	8.982
Total général passif ...	125.223	125.877	128.161	131.772	133.619	134.892	133.662	137.596

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paracétatiques s'élevait aux 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1958, 31 janvier, 28 février et 31 mars 1959 respectivement à 6.593, 8.074, 6.365, 5.271, 6.555, 5.821, 6.272 et 3.435 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

85³

Rubriques	1959 30 avril	1959 11 mai	1959 16 mai	1959 25 mai	1959 1 juin
ACTIF					
Encaisse en or	63.251	64.021	64.462	64.462	64.462
Monnaies étrangères	4.333	4.131	3.893	3.886	3.266
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	—	—	—	—	—
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :					
a) U.E.P.	5.953	5.953	5.953	5.953	5.953
b) A.M.E.	—	—	—	15	—
c) autres accords	787	774	762	758	756
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.308	809	809	809	801
Effets de commerce	3.147	2.503	2.414	2.285	3.379
Avances sur nantissement	924	377	302	296	1.002
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :					
a) certificats du Trésor	7.540	7.990	6.840	6.390	7.315
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	701	695	696	691	663
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.466	2.466	2.466	2.466	2.464
Immeubles, matériel et mobilier	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.050	1.045	1.045	1.046	1.050
Divers	555	508	536	574	595
	127.514	126.772	125.678	125.131	127.206

PASSIF					
Billets en circulation	116.832	115.977	115.010	114.161	116.967
Comptes courants :					
compte ordinaire ...	11	6	23	11	11
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	649	649	649	685	685
Trésor public { compte spécial liquidation U.E.P. ...	753	758	780	781	781
Banques à l'étranger : comptes ordin.	346	204	235	221	189
Comptes courants divers	2.421	3.181	3.038	3.303	2.669
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :					
a) A.M.E.	274	222	220	236	193
b) autres accords	313	349	270	276	318
Total des engagements à vue ...	121.599	121.346	120.225	119.674	121.813
Provision spéciale :					
(Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.) ...	500	500	525	525	475
Monnaies étrangères et or à livrer	1.320	821	820	839	809
Caisse de Pensions du Personnel	1.050	1.045	1.045	1.046	1.050
Divers	576	591	594	578	590
Capital	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069
	127.514	126.772	125.678	125.131	127.206

SITUATIONS MENSUELLES

85³

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1958 31 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars
ACTIF								
Encaisse or	4.114	4.120	4.129	4.138	4.140	3.918	3.469	3.473
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.247	2.126	2.190	2.304	2.473	1.990	1.973	2.032
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	96	—	6	67	1	1	253	1
Certificats du Trésor belge	1.221	921	521	421	1.671	1.650	1.650	1.400
Autres avoirs	477	523	995	735	1.104	927	512	344
Avoirs en autres monnaies	23	25	24	22	27	35	19	29
Monnaies étrangères et or à recevoir	32	1	—	6	6	6	11	11
Débiteurs pour change et or à terme	2	1	—	—	—	—	6	6
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	204	126	118	96	79	73	205	260
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	132	34	9	359	296	573	170	90
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux .	8	4	8	7	12	13	10	16
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge	—	125	75	10	263	252	237	216
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) au Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	—	6
des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo Belge	280	325	308	333	347	258	300	324
Effets publics belges émis en francs cong.	1.630	1.630	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n° 12 et 13	1.409	1.410	1.413	1.450	1.482	1.482	1.482	1.482
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	13	13	15	17	17	29	38	40
Immeubles, matériel et mobilier	355	360	392	396	421	424	430	435
Divers	173	185	215	213	192	138	157	161
	12.416	11.929	12.047	12.203	14.160	13.998	12.551	11.955
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.810	5.666	5.526	5.494	5.734	5.626	5.672	5.631
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	1.541	1.853	2.114	2.580	2.414	2.478	1.925	1.584
Ruanda-Urundi	39	1	96	36	—	60	9	—
Comptes courants divers	1.610	1.416	1.565	1.447	1.660	1.278	1.295	1.371
Valeurs à payer	391	296	384	259	430	305	442	331
Total des engagements à vue	9.391	9.232	9.685	9.816	10.238	9.747	9.343	8.917
Créditeurs pour change et or à terme ...	30	—	—	5	5	5	5	5
Engagements en francs belges :								
A vue	579	884	511	668	1.090	1.005	652	881
A terme	1.007	411	441	272	1.453	1.664	1.541	906
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	400	385	404	413	398	20	28	246
En autres devises	9	11	7	10	8	11	8	6
Monnaies étrangères et or à livrer	44	33	—	6	6	6	25	25
Divers	458	475	501	515	464	442	451	471
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	348	348	348	348	348	348	348	348
	12.416	11.929	12.047	12.203	14.160	13.998	12.551	11.955

Mois		Comptes chèques postaux 1 3	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1958	Février	4,21	1958	Janvier	2,13
	Mars	4,03		Février	2,11
	Avril	4,33		Mars	1,99
	Mai	4,32		Avril	2,08
	Juin	4,05		Mai	2,11
	Juillet	4,25		Juin	2,00
	Août	4,09		Juillet	1,90
	Septembre	3,99		Août	1,73
	Octobre	4,10		Septembre	1,89
	Novembre	4,48		Octobre	1,89
	Décembre	4,28		Novembre	1,96
1959	Janvier	4,31		Décembre	2,06
	Février	4,33	1959	Janvier	2,01
	Mars	4,08		Février	1,91
	Avril	4,18		Mars	1,89

* Par suite d'un changement apporté au nombre de jours ouvrables par mois, les chiffres de la vitesse de circulation de certains mois ont subi une légère modification.

1 Voir tableau no 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total		
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **							Stock de monnaie scripturale	
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *	Total					
													(9) = (4) + (8)
(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(12)			
1956	Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7	+ 3,6
1957	Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 2,7
	Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
	Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
	Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
	Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
	Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
	Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
	Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
	Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
	Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
	Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
	Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3	+ 4,7
1958	Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 5,8
	Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
	Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
	Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
	Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
	Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
	Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
	Août anc. sér.	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
	Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 ¹	78,6 ¹	86,2 ¹	205,5 ¹	58,0 ¹	- 1,2 ¹
	Septembre	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
	Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
	Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
	Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959	Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
	Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

1 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	B.N.B.	Banques privées	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale				Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total																		Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1952 Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	104,8	1,4	0,9	107,1	35,3	41,5	+0,3	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	107,5	1,4	0,8	109,7	33,7	40,3	+0,5	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	115,6	1,5	0,4	117,5	32,6	40,1	+0,3	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,1	1,4	0,3	116,8	36,5	43,3	+0,1	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,4	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,0	4,3	0,5	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	122,8	1,8	0,5	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,1	2,2	1,9	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1
Septembre	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	121,0	1,7	3,1	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0
Décembre	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	128,1	2,1	2,7	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5

* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. financés par les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	-	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	- 0,9	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	-	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,5	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 6,5	- 0,4	-	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	-	- 0,6	+ 0,6	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 0,9	+ 0,2	-	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	-	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	-	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	-	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	-	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	-	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	-	+ 0,7	+ 1,3	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,3
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	-	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	-	-	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	-	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	-	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	-	- 0,1	+ 0,1	-	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	-	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	-	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	-	-	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 ^e trimestre	+ 4,1	-	+ 0,4	-	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	-	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	-	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	-	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	-	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	-	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	-	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	-	- 0,1	+ 0,1	-	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	-	-	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	-	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	-	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,0	-	- 0,3	-	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	-	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,3	- 1,8	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	-	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,0	-	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,5	-	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1958 9 octobre	1958 6 novembre	1958 4 décembre	1959 8 janvier	1959 5 février	1959 5 mars	1959 9 avril	1959 6 mai
ACTIF								
Encaisse or	248	248	248	248	291	291	291	291
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	120	120	120	120	141	141	141	141
Disponibilités à vue à l'étranger	14	14	14	14	17	17	17	17
Monnaies divisionnaires	10	10	10	8	9	10	11	11
Comptes courants postaux	43	47	48	57	51	52	52	53
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴ .	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat ⁶	390	390	390	390	380	380	380	380
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁷	100	79	114	98	125	100	138	122
Bons du Trésor achetés	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte	2.037	1.981	1.991	2.112	1.853	1.781	1.737	1.657
<i>Effets escomptés sur la France</i>	631	594	562	632	551	617	599	591
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	22	45	45	51	41	39	33	26
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.384	1.342	1.384	1.429	1.261	1.125	1.105	1.040
Effets négociables achetés en France ⁹ .	235	288	252	220	281	300	232	259
Avances à 30 jours sur effets publics	22	23	23	22	20	21	15	21
Avances sur titres	9	10	9	9	8	9	8	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	19	36	38	23	28	27	19	69
Divers	57	55	54	56	56	56	57	57
Total ...	3.955	3.952	3.962	4.028	3.911	3.836	3.749	3.738

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.432	3.398	3.401	3.417	3.331	3.334	3.365	3.399
Comptes courants créditeurs	390	416	423	471	464	385	278	239
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et in- stitutions financières françaises et étrangères</i>	319	341	349	338	382	313	198	156
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres en- gagements à vue</i>	71	75	74	83	82	72	80	83
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	132	137	137	139	115	116	105	99
Total ...	3.955	3.952	3.962	4.028	3.911	3.836	3.749	3.738

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

⁶ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁷ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958, convention du 26 décembre 1958 approuvée par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1884, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1958 8 octobre	1958 5 novembre	1958 8 décembre	1959 7 janvier	1959 4 février	1959 4 mars	1959 8 avril	1959 6 mai
-----------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.035	2.035	2.085	2.135	2.035	2.035	2.085	2.086
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	2
Montant de l'émission fiduciaire	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2 018	2.021	2.078	2.086	2.005	2.019	2.068	2.064
Au Département bancaire	32	29	22	64	45	31	32	36
	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	247	267	264	180	244	263	242	244
Autres titres :								
Escomptes et avances	17	14	10	26	12	22	21	24
Titres	21	21	21	21	21	23	21	21
Billets	32	29	22	64	46	31	32	36
Monnaies	1	1	1	1	1	1	1	1
	318	332	318	292	324	340	317	326

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	4	4	4	3	3
Dépôts publics :	12	14	14	12	16	13	10	11
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	219	229	215	194	220	239	226	233
Autres comptes	69	71	71	67	69	69	63	64
	318	332	318	292	324	340	317	326

FEDERAL RESERVE BANKS ¹
(millions de \$)

86³

Rubriques	1958 8 octobre	1958 5 novembre	1958 3 décembre	1959 7 janvier	1959 4 février	1959 4 mars	1959 8 avril	1959 6 mai
ACTIF								
Certificats-or	19.358	19.193	19.099	19.008	18.958	18.968	18.940	18.755
Fonds de rachat des billets des F.R.	880	887	918	943	934	925	917	908
Total des réserves de certificats-or	20.238	20.080	20.017	19.951	19.892	19.893	19.857	19.663
Billets F.R. d'autres banques	341	321	297	569	627	530	411	352
Autres encaisses	364	368	324	371	485	464	401	379
Escompte et avances	383	503	329	782	408	535	775	863
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	32	35	35	44	37	35	30	29
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.221	1.422	2.119	2.003	1.598	1.288	1.492	1.827
Certificats	21.507	21.507	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650
Billets	10	10	2.867	2.867	2.867	2.867	2.867	2.867
Obligations	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	25.222	25.423	26.120	26.004	25.599	25.289	25.493	25.828
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	96	13	37	64	33	233	112
Total des fonds publics	25.222	25.519	26.133	26.041	25.663	25.322	25.726	25.940
Total des prêts et des fonds publics	25.637	26.057	26.497	26.867	26.108	25.892	26.531	26.832
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.604	4.822	5.248	5.162	4.945	5.244	4.701	4.997
Immeubles	91	93	94	94	94	95	95	95
Autres avoirs	177	223	123	160	142	121	177	228
Total actif ...	51.452	51.964	52.600	53.174	52.293	52.239	52.173	52.546
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	26.999	27.084	27.610	27.668	27.120	27.016	27.000	27.016
Dépôts :								
Banques affiliées -- compte de réserve	18.226	18.281	18.323	18.915	18.662	18.153	18.722	18.639
Trésor américain -- compte général ...	353	194	469	567	422	659	397	542
Etrangers	325	299	233	276	287	290	288	263
Autres	349	332	344	333	352	346	344	391
Total dépôts	19.253	19.106	19.369	20.091	19.723	19.448	19.751	19.835
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.811	4.381	4.214	4.040	4.030	4.348	3.971	4.234
Autres engagements et dividendes courus	21	23	34	21	23	25	29	35
Total exigible ...	50.084	50.594	51.227	51.820	50.896	50.837	50.751	51.120
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	357	357	359	366	371	373	375	378
Surplus (section 7)	809	809	809	869	868	869	868	868
Surplus (section 13b)	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres comptes de capital	202	204	205	119	158	160	179	180
Total passif ...	51.452	51.964	52.600	53.174	52.293	52.239	52.173	52.546
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	71	73	74	67	57	62	60	58
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	1	1	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	43,8 %	43,5 %	42,6 %	41,8 %	42,5 %	42,8 %	42,5 %	42,0 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1959 5 janvier	1959 9 février	1959 9 mars	1959 6 avril	1959 4 mai
ACTIF					
Or	3.972	4.299	4.356	4.402	4.402
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères ¹	1.604	1.021 ²	968 ²	913 ²	903 ²
Moyens de paiement étrangers ¹	0,4	1	1	1	1
Créances en florins sur l'étranger	90 ³	713 ⁴	726 ⁴	701 ⁴	691 ⁴
Effets, promesses et obligat. escomptés ⁵	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	181	125	82	82	82
Avances en comptes courants (y compris les prêts) ⁶	20	19	45	25	19
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises	25	26	25	23	22
Placement du capital et réserves	149	151	151	149	160
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1
Comptes divers	7	7	7	16	10
	6.049	6.363	6.362	6.313	6.291

PASSIF					
Billets en circulation	4.328	4.105	4.164	4.198	4.314
Accréditifs	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents .	1.347	1.671	1.629	1.602	1.471
<i>Trésor public</i>	563	748	858	813	673
<i>Banques aux Pays-Bas</i>	613	743	615	631	620
<i>Autres résidents</i>	171	180	156	158	178
Comptes courants en florins de non-résidents	108	53	32	26	35
<i>Banques d'émission étrangères et organismes assimilés</i>	105	51	30	24	31
<i>Autres non-résidents</i>	3	2	2	2	4
Engagements libellés en monnaies étrang.	65	323 ⁷	322 ⁷	290 ⁷	265 ⁷
Capital	20	20	20	20	20
Réserves	131	131	131	131	142
Comptes divers	50	60	64	46	44
	6.049	6.363	6.362	6.313	6.291

¹ Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 867) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à	858	996	942	887	878
² Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P.	—	18	18	18	18
³ Dont des créances consolidées	1	—	—	—	—
⁴ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux	—	634	636	614	605
⁵ Dont certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—
⁶ Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	11	11	11	11	11
⁷ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P.	—	252	252	243	243
N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	109	105	104	105	105
— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés et placés en bons du Trésor néerlandais .	—	—	—	—	—

SVERIGES RIKSBANK
(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 29 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars	1959 30 avril
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	449	449	449	449	449	450	451	451
Surplus de valeur d'or	605	605	604	605	605	606	607	607
Fonds publics étrangers *	869	890	931	962	1.017	1.053	1.097	1.151
Effets sur l'étranger *	172	121	117	96	90	86	66	66
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	353	333	333	334	301	268	256	246
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	3.789	3.889	3.869	4.545	4.133	3.897	3.897	4.047
Effets payables en Suède *	4	4	4	3	3	3	3	3
Prêts nantis *	83	84	127	91	43	154	184	74
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	54	54	54	54	55	55	56	56
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	35	34	33	27	33	34	33	33
Chèques et effets bancaires	96	7	4	10	3	3	32	11
Autres valeurs actives intérieures	32	34	40	87	69	64	43	48
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	104	103	103	103
Total ...	7.169	7.132	7.193	7.891	7.430	7.301	7.353	7.421

PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.429	5.592	5.644	6.059	5.728	5.636	5.603	5.699
Effets bancaires	2	3	1	4	2	1	6	1
Dépôts en comptes courants :	329	128	103	322	228	200	218	204
<i>Institutions officielles</i>	213	80	55	158	166	150	177	139
<i>Banques commerciales</i>	114	47	47	163	61	48	40	63
<i>Autres déposants</i>	2	1	1	1	1	2	1	2
Dépôts	319	311	309	361	342	340	383	411
Comptes d'ajustements de change	405	405	405	405	405	405	406	535
Autres engagements	125	134	172	183	40	37	55	37
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfice pour 1958	—	—	—	—	145	145	145	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	30	29	29	27	10	7	7	4
Total ...	7.169	7.132	7.193	7.891	7.430	7.301	7.353	7.421

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
1 Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi n° 202 du 2 mai 1958.

Rubriques	1958 30 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars
ACTIF								
Encaisse en or	5	5	5	5	5	5	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	11	9	10	10	10	9	10	9
Portefeuille d'escompte	384	397	399	389	386	383	382	378
Effets reçus à l'encaissement	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	76	55	67	69	34	50	84	59
Disponibilités en devises à l'étranger ...	63	63	63	63	62	63	62	63
Titres émis ou garantis par l'Etat	56	56	52	52	56	53	54	54
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	1.453	1.506	1.560	1.600	1.654	1.683	1.710	1.763
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	49	79	—	32	137	107	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor	330	330	315	315	325	315	290	290
Services divers pour le compte de l'Etat .	36	26	20	17	18	14	18	16
Dépenses diverses	24	26	27	29	38	1	3	5
Total de l'actif ...	3.057	3.122	3.088	3.151	3.295	3.253	3.188	3.212
PASSIF								
Billets en circulation ²	1.834	1.848	1.826	1.853	2.061	1.903	1.880	1.947
Chèques et autres dettes à vue ³	13	14	15	14	27	10	14	15
Comptes courants à vue	108	113	92	92	167	102	90	104
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	871	898	892	947	774	997	920	894
Créditeurs divers	187	200	197	199	211	220	215	217
Compte courant du Trésor	—	—	21	—	—	—	47	10
Comptes courants des Accords de coopération économique	17	19	14	14	14	16	16	17
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	24	27	28	29	38	2	3	5
Total du passif et du patrimoine ...	3.057	3.122	3.088	3.151	3.295	3.253	3.188	3.212
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	5.066	4.930	5.043	4.138	4.413	4.046	3.945	4.096
Circulation du Trésor (net)	45	46	47	48	50	50	51	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.877	1.892	1.872	1.899	2.109	1.951	1.929	
Moyens de paiement	5.254	5.372	5.366	5.444	5.802	5.611	5.581	
Escomptes effectués	181	78	35	103	188	67	36	116
Avances effectuées	422	367	481	364	582	413	445	408
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.910	6.011	7.344	5.895	7.931	7.345	7.093	6.625
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	9	9	9	9	8	8	8	8
² Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	2	1	
³ Comprend valeurs et assignations	10	11	11	10	17	9	10	13

Rubriques	1958 7 octobre	1958 7 novembre	1958 6 décembre	1959 7 janvier	1959 7 février	1959 7 mars	1959 7 avril	1959 6 mai
ACTIF								
Or	10.858	10.961	11.012	10.963	11.126	11.126	11.126	11.103
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	8.845	9.001	9.298	8.860	8.531	8.208	6.645	6.065
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	126	137	146	147	133	127	122	123
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	5.845	5.870	5.964	6.090	5.795	5.793	5.722	5.527
dont : a) U.E.P.	4.284	4.349	4.445	4.590	4.180	4.176	4.111	3.919
b) B.I.R.D.	1.278	1.237	1.237	1.234	1.372	1.372	1.372	1.372
Monnaies divisionnaires allemandes	97	101	79	111	131	125	114	106
Avoirs en comptes chèques postaux	106	103	94	161	85	81	122	136
Effets sur l'intérieur	807	398	869	591	740	1.060	606	739
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	112	38	—	—	28	4	—	13
Créances sur titres	20	20	28	18	16	20	20	22
Crédits de caisse	28	20	17	7	22	16	51	213
Titres	252	264	261	269	241	235	235	230
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	2.295	2.158	2.959	3.870	3.814	4.232	3.734	3.240
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	662	662	662	662	662	662	662	662
Autres valeurs actives	345	338	334	359	206	275	316	370
	30.398	30.071	31.723	32.108	31.530	31.964	29.475	28.549
PASSIF								
Billets en circulation	16.310	16.532	17.556	16.452	16.180	16.688	16.532	17.254
Dépôts	11.434	10.878	11.298	12.782	12.756	12.637	10.281	8.927
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	7.030	6.745	7.378	7.567	7.661	7.771	7.939	6.922
b) déposants officiels	4.221	3.955	3.736	5.006	4.909	4.668	2.120	1.811
c) autres déposants intérieurs	182	178	184	209	186	193	222	194
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	1.014	1.108	1.317	1.152	1.030	1.079	891	814
dépôts étrangers	502	596	772	563	433	496	628	508
autres	512	512	545	589	597	583	263	306
Fonds de prévision	656	656	656	656	656	656	656	672
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	492	492	492	492	492	492	492	522
Autres passifs	202	115	114	284	126	122	333	70
	30.398	30.071	31.723	32.108	31.530	31.964	29.475	28.549

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1958 7 octobre	1958 7 novembre	1958 6 décembre	1959 7 janvier	1959 7 février	1959 7 mars	1959 7 avril	1959 6 mai
ACTIF								
Encaisse or	8.372	8.372	8.327	8.351	8.626	8.589	8.376	8.355
Devises	511	470	461	542	449	435	473	448
<i>pouvant servir de couverture</i>	511	470	461	542	—	—	—	—
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	67	58	57	58	53	47	47	46
<i>Effets de change</i>	67	58	57	58	53	47	47	46
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	10	8	10	12	6	5	7	8
Titres	44	45	44	44	45	45	44	44
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	1	1	—	—
<i>autres</i>	44	45	44	44	44	44	44	44
Correspondants :	9	6	7	4	10	9	11	11
<i>en Suisse</i>	9	6	7	4	5	4	6	6
<i>à l'étranger</i>	—	—	—	—	5	5	5	5
Autres postes de l'actif	34	33	36	39	27	27	29	31
Total ...	9.047	8.992	8.942	9.050	9.216	9.157	8.987	8.943

PASSIF								
Fonds propres	50	50	50	50	50	50	51	51
Billets en circulation	5.571	5.604	5.769	5.867	5.506	5.559	5.559	5.622
Engagements à vue	3.230	3.141	2.926	2.936	3.474	3.364	3.195	3.089
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.776	2.805	2.652	2.596	3.087	2.993	2.807	2.722
<i>Autres engagements à vue</i>	454	336	274	340	387	371	388	367
Autres postes du passif	196	197	197	197	186	184	182	181
Total ...	9.047	8.992	8.942	9.050	9.216	9.157	8.987	8.943

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 30 avril 1959)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	10 janvier 1959	2,75	Grande-Bretagne	20 novemb. 1958	4,—
Autriche	23 avril 1959	4,50	Grèce	1 mai 1956	10,—
Belgique	8 janvier 1959	3,25 ¹	Irlande	27 novemb. 1958	4,25
Congo belge et Ruanda-Urundi	1 ^{er} janvier 1959	3,75 ²	Italie	7 juin 1958	3,50
Danemark	15 août 1958	4,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	21 janvier 1959	2,75
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	6 mars 1959	3,— ³	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	1 ^{er} mars 1959	6,—	Suède	3 mai 1958	4,50
France	23 avril 1959	4,—	Suisse	26 février 1959	2,—
			Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1^{er} novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 29 mai 1959 : 3,50 %.

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	28 février 1959		31 mars 1959		30 avril 1959		Passif	28 février 1959		31 mars 1959		30 avril 1959	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	1.073.395	28,3	1.158.369	32,8	1.632.597	40,7	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	59.067	1,6	70.854	2,0	63.181	1,6	Actions libérées de 25 %	125.000	3,3	125.000	3,6	125.000	3,1
III. Portefeuille réescomptable	993.167		845.875		913.017		II. Réserves :	22.129	0,6	22.129	0,6	22.129	0,5
1. Effets de commerce et acceptations de banque	23.007	0,6	22.224	0,6	23.428	0,6	1. Fonds de Réserve légale	8.786		8.786		8.786	
2. Bons du Trésor	970.160	25,6	823.651	23,3	889.589	22,2	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	24.140	0,6	22.910	0,7	24.361	0,6	III. Dépôts (or) :	1.301.993		1.439.651		1.431.492	
V. Dépôts à terme et avances :	801.789		522.308		457.624		1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum	789.076	20,8	504.313	14,3	446.744	11,2	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	12.713	0,3	16.578	0,5	9.462	0,2	b) de 3 à 6 mois	187.260	4,9	117.917	3,4	86.905	2,2
c) de 6 à 9 mois	—	—	1.417	0,0	1.418	0,0	c) à 3 mois au maximum	451.700	11,9	561.275	15,9	583.423	14,6
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	547.013	14,4	588.388	16,7	592.487	14,8
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	776.443		838.406		844.686		a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
1. Or :							b) de 3 à 6 mois	8.157	0,2	7.224	0,2	19.438	0,5
a) à 3 mois au maximum	34.879	0,9	44.704	1,3	49.972	1,2	c) à 3 mois au maximum	73.335	1,9	39.722	1,1	27.519	0,7
b) de 3 à 6 mois	5.055	0,1	61.700	1,8	77.349	1,9	d) à vue	34.528	0,9	125.125	3,6	121.660	3,0
c) de 6 à 9 mois	27.652	0,7	34.233	1,0	13.870	0,3	IV. Dépôts (monnaies) :	2.159.453		1.748.539		2.238.124	
d) de 9 à 12 mois	17.276	0,5	3.458	0,1	—	—	1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	108.389	2,9	107.020	3,0	106.345	2,6
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—	—	1.416	—	1.417	0,0
a) à 3 mois au maximum	390.163	10,3	369.241	10,5	390.611	9,8	c) de 6 à 9 mois	—	—	15.455	0,4	—	—
b) de 3 à 6 mois	19.240	0,5	19.313	0,6	6.395	0,2	d) de 3 à 6 mois	264.869	7,0	230.114	6,5	355.181	8,9
c) de 6 à 9 mois	2.397	0,1	3.869	0,1	6.993	0,2	e) à 3 mois au maximum	1.167.450	30,7	911.509	25,8	1.205.246	30,1
d) de 9 à 12 mois	96.259	2,5	103.438	2,9	102.307	2,6	f) à vue	131.933	3,5	40.075	1,1	106.595	2,7
e) à plus d'un an	183.522	4,8	198.445	5,6	197.189	4,9	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	986	0,0	1.230	0,0	3.452	0,1	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	1,8	68.291	1,9	68.291	1,7	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
							c) de 3 à 6 mois	76.661	2,0	153.290	4,4	230.198	5,7
							d) à 3 mois au maximum	390.580	10,3	268.251	7,6	212.052	5,3
							e) à vue	19.571	0,5	21.409	0,6	21.090	0,5
Total actif ...	3.797.278	100,0	3.528.243	100,0	4.007.209	100,0	V. Divers	37.496	1,0	41.717	1,2	39.317	1,0
							VI. Compte de profits et pertes :	7.707	0,2	7.707	0,2	7.707	0,2
							Report à nouveau	7.707		7.707		7.707	
							VII. Provision pour charges éventuelles	143.500	3,8	143.500	4,1	143.500	3,6
							Total passif ...	3.797.278	100,0	3.528.243	100,0	4.007.209	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909	228.909	228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303	76.303	76.303
Total ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291
					Total ...	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ^o

METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux	9
---------------------------------	---

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹
--	-----------------

MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :	
Tableau rétrospectif	17 ¹
Emissions des sociétés congolaises en novembre et décembre 1958	17 ²
Détail des émissions	17 ²
Groupement par importance du capital	17 ²
Emissions des sociétés belges en décembre 1958 :	
Détail des émissions	17 ³
Groupement par importance du capital	17 ⁴
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20

FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique	25 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³
IV. — Rendement des impôts	26

REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :	
Tableau rétrospectif	30 ²
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32

MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation :	
Mouvement du débit	35
II. — Mouvement des chèques postaux	36

PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
c) Indices des prix de détail en Belgique	46

PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
III. — Produits textiles	56 ¹
IV. — Produits divers	56 ²
V. — Energie électrique	58
VI. — Gaz	59

CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation :	
base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Consommation de tabac	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67

TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
c) trafic :	
1° trafic général	70 ²
2° grosses marchandises	70 ³
A) ensemble du trafic	
B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
III. — Mouvement des ports :	
a) Port d'Anvers	71 ¹
b) Port de Gand	71 ²
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure	72

COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
---	----

CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81 ²
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique et Congo belge :	
Situations globales des banques	85 ¹
Banque Nationale de Belgique :	
Situations hebdomadaires	85 ²
Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
Situations mensuelles	85 ³
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
Stock monétaire intérieur	85 ⁴
Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
II. — Banques d'émission étrangères.	
Situations :	
Banque de France	86 ¹
Bank of England	86 ²
Federal Reserve Banks	86 ³
Nederlandsche Bank	86 ⁴
Sveriges Riksbank	86 ⁵
Banca d'Italia	86 ⁶
Deutsche Bundesbank	86 ⁷
Banque Nationale Suisse	86 ⁸
Taux d'escompte	86 ⁹
III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87